



Rapport 2023 à 2024 sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2023 à 2027

Emploi et Développement social Canada

Numéro de catalogue : Em1-19F-PDF

ISSN : 2564-0518

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Emploi et Développement social Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Emploi et Développement social Canada

140, promenade du Portage

Gatineau (Québec)

Téléphone : 1-800-622-6232

Courriel : NC-SPR-PSR-CPMD-DPMG-GD@hrsdc-rhdcc.gc.ca

Site Web : www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social.html

Photos : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et des Langues officielles

Also available in English

Introduction au Rapport 2023 à 2024 sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2023 à 2027

La [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) 2022 à 2026](#) énonce les objectifs et les cibles du gouvernement du Canada en matière de développement durable, conformément à la [Loi fédérale sur le développement durable](#). Il s'agit de la première SFDD à reposer sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) du Programme à l'horizon 2030 des Nations Unies, et elle offre une vision équilibrée des dimensions environnementale, sociale et économique du développement durable.

Conformément à l'objet de la *Loi*, qui est de rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et de faire en sorte qu'il soit tenu de rendre compte au Parlement, EDSC appuie l'atteinte des objectifs énoncés dans la SFDD au moyen des activités décrites dans la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) 2023 à 2027 d'EDSC. Le présent rapport rend compte des progrès réalisés par EDSC dans le cadre de la SMDD au cours de l'exercice 2023-2024. Le rapport d'EDSC de 2023-2024 porte également sur les activités de la Commission de l'assurance-emploi du Canada (CAEC), qui supervise l'exécution de nombreux programmes d'emploi de grande visibilité et la prestation des services connexes.

La [Loi fédérale sur le développement durable](#) énonce également [sept principes](#) qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de la SFDD et des SMDD. Ces principes de base ont été pris en compte et intégrés dans la SMDD d'EDSC et dans le rapport sur la SMDD de 2023-2024.

Afin de promouvoir une action coordonnée en matière de développement durable dans l'ensemble du gouvernement du Canada, les rapports sur la stratégie ministérielle de [nom de l'organisme fédéral] rendent compte des progrès accomplis par le Canada dans la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 et la progression des ODD, soutenus par les cibles et indicateurs du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) et du Cadre



d'indicateurs canadien (CIC). Le rapport tient également compte des progrès réalisés dans le cadre d'initiatives liées aux ODD qui ne relèvent pas de la portée de la SFDD.

Engagements d'Emploi et Développement social Canada

Voici les objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) et les objectifs de développement durable (ODD) auxquels contribue EDSC :



Voici les ODD auxquels contribue EDSC :





OBJECTIF 1 : RÉDUIRE LA PAUVRETÉ AU CANADA SOUS TOUTES SES FORMES

Contexte de la SFDD

EDSC s'efforce de sortir les Canadiens de la pauvreté, en veillant à ce que leurs besoins essentiels soient satisfaits, et de protéger les Canadiens contre la pauvreté, en soutenant la résilience et la sécurité de revenu.

Dans l'avenir, le Ministère continuera de travailler à réduire la pauvreté, en mettant en œuvre l'initiative Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté. Cela implique de collaborer avec les partenaires pour combler les principales lacunes en matière de mesure de la pauvreté au Canada et de mesurer les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs de réduction de la pauvreté de la stratégie. De 2023 à 2025, EDSC collaborera avec Statistique Canada pour peaufiner et mettre à jour le seuil officiel de la pauvreté du Canada, afin d'avoir une meilleure idée du revenu disponible requis pour atteindre un niveau de vie de base modeste dans les collectivités partout au pays. De plus, le Ministère continuera de travailler avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, afin d'avoir une meilleure idée de la pauvreté chez les populations autochtones au Canada et de lutter contre cette pauvreté.

Dans le cadre de ses programmes et services, EDSC continue de faire des investissements importants qui rendent la vie plus abordable pour les Canadiens. En améliorant l'accès aux prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti, EDSC continuera de veiller à ce que les aînés disposent d'un revenu minimal à mesure que la population canadienne vieillit. Le Ministère poursuivra également ses travaux visant à améliorer les services offerts aux groupes touchés par la pauvreté de façon disproportionnée, grâce à des initiatives comme la nouvelle Prestation canadienne pour les personnes handicapées. Lorsque cette prestation sera en vigueur et qu'elle sera offerte, elle contribuera à réduire la pauvreté et soutiendra la sécurité financière des personnes en situation de handicap en âge de travailler. Le taux de pauvreté des personnes en situation de handicap

est deux fois plus élevé que celui des personnes en âge de travailler qui ne sont pas en situation de handicap.

Grâce à des investissements dans des programmes novateurs comme le Fonds de finance sociale, le Ministère s’emploie également à renforcer la capacité des organismes à vocation sociale partout au pays, y compris des organismes de bienfaisance, des organismes sans but lucratif, des coopératives et des entreprises sociales à but lucratif, qui jouent un rôle fondamental pour ce qui est de s’attaquer à des problèmes persistants, comme l’accès au logement abordable, l’insécurité alimentaire et la pauvreté.

Thème de la cible : Réduction de la pauvreté

Cible : D’ici 2030, réduire le taux de pauvreté de 50 % par rapport à son niveau de 2015 (ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Améliorer la mesure de la pauvreté	<p>EDSC continuera de mener la mise en œuvre de l’initiative <i>Une chance pour tous</i> : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté au nom du gouvernement du Canada.</p> <p>Initiative : <i>Une chance pour tous</i> : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté</p>	<p>Indicateur : Le taux de pauvreté au Canada, mesuré en fonction du seuil officiel de la pauvreté du Canada. Cet indicateur est disponible dans l’Enquête canadienne sur le revenu et est publié chaque année.</p> <p>Point de départ : En 2015, le taux de pauvreté était de 14,5 %.</p> <p>Cible : La stratégie établit des cibles de réduction de la pauvreté qui s’harmonisent avec l’ODD 1, soit une réduction de la pauvreté</p>	<p>Dans le cadre de l’initiative Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté, on a lancé le Carrefour des dimensions de la pauvreté. Il s’agit d’un tableau de 12 indicateurs de la pauvreté, qui est disponible en ligne pour les Canadiens et qui vise à suivre les progrès concernant la pauvreté économique extrême et les aspects de la pauvreté autres que le revenu, notamment les difficultés matérielles, l’inégalité des chances et la résilience.</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes :</p>	<p>Résultat de l’indicateur Le taux de pauvreté s’élevait à 9,9 % au Canada en 2022.</p> <p>Remarque : Ce résultat représente une diminution du taux de pauvreté global de 32 % par rapport à 2015 (14,5 %), qui est l’année de référence des cibles canadiennes de réduction de la pauvreté prévues par la loi. Comme les données de l’enquête canadienne sur le revenu sont généralement publiées avec un décalage d’un an et demi, ces données dévoilées en avril 2024 sont les plus récentes concernant l’année de référence 2022.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		de 20 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2030, par rapport au taux de 2015.	<p><i>Ambition/Cible du CIC : 1.1 « Réduire la pauvreté sous toutes ses formes au Canada. »</i></p> <p><i>Indicateur du CIC : « Taux de pauvreté basé sur le seuil officiel de la pauvreté canadienne. »</i></p> <p><i>Cible du CMI : 1.2 « D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges touchés d'une forme ou d'une autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays. »</i></p>	
Améliorer la mesure de la pauvreté	En partenariat avec Statistique Canada, EDSC entreprendra le troisième examen exhaustif de la mesure du panier de consommation (MPC), le seuil officiel de la pauvreté au Canada. Statistique Canada est responsable du lancement et de la réalisation de l'examen exhaustif et de la méthodologie statistique de la MPC, et EDSC, de l'établissement de la portée de l'examen exhaustif et de l'orientation stratégique pour la MPC. La MPC tient compte des coûts combinés d'un panier de biens et de services dont les personnes et les familles ont besoin pour répondre à leurs besoins fondamentaux et atteindre un niveau de vie modeste.	<p>Indicateur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) On établit une nouvelle mesure du panier de consommation (MPC) en fonction de l'année de base 2023. 2) L'établissement de la méthodologie officielle de la MPC pour le Nunavut. <p>Point de départ :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) MPC de 2018. 2) Actuellement, il n'existe aucune mesure officielle de la pauvreté pour le Nunavut. <p>Cible :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) On s'attend à ce que la mise au point d'une nouvelle MPC en fonction de 	En 2018, à la suite de la publication du document Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté , le Canada a adopté la mesure du panier de consommation (MPC) comme son seuil officiel de la pauvreté. Le troisième examen exhaustif de la MPC contribuera à l'atteinte des objectifs clés de la Stratégie de réduction de la pauvreté, en garantissant que le seuil officiel de la pauvreté du Canada continue de correspondre à un niveau de vie de base modeste au fil du temps, à l'aide des dernières données disponibles, notamment sur le niveau de vie. Grâce à	<p>Résultat de l'indicateur (1) :</p> <p>Une nouvelle mesure du panier de consommation (MPC) en fonction de l'année de base 2023 est en cours d'élaboration et devrait être prête en 2025.</p> <p>Remarque :</p> <p>Le troisième examen exhaustif de la MPC a été lancé en juin 2023. Les activités menées lors de la phase de consultation comprennent notamment les suivantes : l'élaboration, la mise à l'essai et la mise en œuvre d'un sondage public en ligne (juin-septembre 2023), la collecte des propositions initiales des experts (juillet 2023), la tenue de séances d'information publiques (novembre-</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>De plus, on s'attend à ce que Statistique Canada mette au point la méthodologie officielle de la MPC du Nunavut d'ici la fin de 2023 et respecte ainsi un engagement clé pris dans le cadre de la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté et consistant à établir le seuil officiel de la pauvreté du Canada pour tous les territoires.</p> <p>Initiative : Troisième examen exhaustif de la mesure du panier de consommation (MPC)</p>	<p>l'année de base 2023 se fasse d'ici le 31 décembre 2025.</p> <p>2) On s'attend à ce que la mise au point de la méthodologie officielle de la MPC pour le Nunavut se fasse d'ici le 31 décembre 2023.</p>	<p>des séances de consultation planifiées, l'examen permettra également de s'assurer que les mises à jour de la mesure officielle de la pauvreté du Canada sont éclairées par les commentaires d'un large éventail d'experts et d'intervenants.</p> <p>La méthodologie officielle de la MPC pour le Nunavut s'inspirera du seuil officiel de la pauvreté du Canada, tout en comprenant des ajustements visant à tenir compte des réalités de la vie au Nunavut.</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes : <i>Ambition/Cible du CIC :</i> 1.1 « Réduire la pauvreté sous toutes ses formes au Canada. » <i>Cible :</i> « D'ici à 2030, une réduction de 50 % par rapport au taux de pauvreté de 2015. » <i>Indicateur du CIC :</i> « Taux de pauvreté basé sur le seuil officiel de la pauvreté canadienne. » <i>Cible du CMI 1.2 :</i> « D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou d'une autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays. »</p>	<p>décembre 2023) et la présentation d'ateliers d'experts (février 2024).</p> <p>Résultat de l'indicateur (2) : La méthodologie officielle de la MPC pour le Nunavut a été achevée en novembre 2023.</p> <p>Remarque : La méthodologie de la MPC pour le Nunavut a été finalisée par Statistique Canada au terme de la période d'examen. La MPC est maintenant à la disposition des trois territoires.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Réaliser des investissements pour réduire la pauvreté</p>	<p>Par l'entremise du Fonds de finance sociale (FFS), EDSC facilitera des investissements dans divers organismes à vocation sociale dirigés par des groupes en quête d'équité variés ou desservant des groupes de ce genre. À partir du FFS, on a affecté une somme de 50 millions de dollars au Fonds de croissance autochtone (FCA), lequel permet aux institutions financières autochtones et aux petites et moyennes entreprises autochtones d'accéder à des capitaux. L'Association nationale des sociétés autochtones de financement (ANSAF) gère et administre le FCA de façon indépendante.</p> <p>Programme : Fonds de finance sociale (FFS) – Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale (Stratégie d'IS/FS)</p>	<p>Indicateur : Le pourcentage des investissements du Fonds de finance sociale (FFS) qui contribuent à l'entrepreneuriat et au bien-être économique des groupes en quête d'équité, y compris les peuples autochtones et les communautés autochtones.</p> <p>Point de départ : Nouveau programme (2023)</p> <p>Cible : Au moins 35 % du financement offert à partir du FFS (à l'exclusion de celui offert à partir du Fonds de croissance autochtone [FCA]*) sera affecté à des investissements visant à promouvoir l'équité sociale d'ici le 31 mars 2039 (la fin du programme).</p> <p>* Veuillez prendre note que l'Association nationale des sociétés autochtones de financement assure la gestion du FCA de façon indépendante et qu'elle a ses propres cibles.</p>	<p>Le Fonds de finance sociale (FFS) appuiera des investissements visant à réduire la pauvreté par l'octroi de fonds de transfert à des intermédiaires en finance sociale et à des organismes à vocation sociale aux fins de diverses initiatives soutenant des objectifs sociaux et environnementaux. Au titre de l'optique de l'équité sociale et de l'inclusion, le programme vise particulièrement à soutenir des investissements dans des organismes dirigés par des groupes sous-représentés ou par diverses communautés en quête d'équité ou desservant des groupes de ce genre. Le FFS contribue à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030, en tirant parti des nouvelles possibilités de financement pour investir dans les ODD et appuyer l'ODD 1.</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes : <i>Ambition/Cible du CIC :</i> « D'ici 2030, réduire de 50 % par rapport au taux de pauvreté de 2015. » <i>Indicateur du CIC :</i> « Pourcentage de Canadiens vivant sous le seuil de pauvreté. » <i>Cible du CMI :</i> 1.2 « D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges</p>	<p>Résultat de l'indicateur : Il s'agit d'un nouveau programme. Les résultats ne sont pas encore disponibles.</p> <p>Remarque : Les données relatives à cet indicateur de rendement devraient être accessibles en 2025-2026.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			souffrant d'une forme ou d'une autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays. »	
Réaliser des investissements pour réduire la pauvreté	<p>EDSC effectuera des investissements pour soutenir la sécurité financière à long terme des personnes en situation de handicap dans le cadre du Programme canadien pour l'épargne invalidité (PCEI). Le PCEI comprend le Régime enregistré d'épargne-invalidité. Pour favoriser la croissance de l'épargne, EDSC offre des incitatifs fédéraux à l'épargne invalidité (le Bon canadien pour l'épargne invalidité et la Subvention canadienne pour l'épargne invalidité).</p> <p>Programme : Programme canadien pour l'épargne-invalidité (PCEI)</p>	<p>Indicateur (1) : Pourcentage de Canadiens admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées qui détiennent un régime enregistré d'épargne-invalidité.</p> <p>Point de départ : 35 % en décembre 2021 (les résultats pour 2021-2022 ne sont pas encore disponibles).</p> <p>Cible : 35 % d'ici décembre 2023</p> <p>Indicateur (2) : Pourcentage de bénéficiaires d'un régime enregistré d'épargne-invalidité qui ont reçu une subvention ou une obligation d'épargne</p> <p>Point de départ : 78 % en décembre 2021</p> <p>Cible : 77 % d'ici décembre 2023</p>	<p>Le Programme canadien pour l'épargne-invalidité (PCEI) soutient la réduction de la pauvreté au Canada, en offrant des incitatifs à l'épargne, comme le Bon canadien pour l'épargne invalidité et la Subvention canadienne pour l'épargne invalidité aux personnes en situation de handicap. La subvention et le bon répondent aux besoins permanents et de longue date cernés par les personnes en situation de handicap, leur famille et les organismes qui les aident, afin de réduire les obstacles qui les empêchent d'épargner pour l'avenir.</p> <p>Le PCEI contribue à faire avancer l'ODD 1 : Pas de pauvreté et l'ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes : <i>Ambition/Cible du CIC : 1.1 « Réduire la pauvreté sous toutes ses formes au Canada. »</i></p>	<p>Résultat de l'indicateur (1) : 34,9 % en décembre 2023.</p> <p>Remarque : Ce résultat représente le pourcentage de Canadiens âgés de 49 ans ou moins et admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées qui détiennent un régime enregistré d'épargne-invalidité.</p> <p>Résultat de l'indicateur (2) : 75 % en décembre 2023.</p> <p>Remarque : Ce résultat représente le pourcentage de bénéficiaires d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (âgés de 49 ans ou moins) qui ont reçu une subvention ou une obligation d'épargne en 2023.</p>
Travailler avec des partenaires pour réduire la pauvreté	EDSC continuera de soutenir l'échange de données, la création de connaissances et la mobilisation des Canadiens, en facilitant le travail du Conseil consultatif national sur la pauvreté, qui a force de loi.	Indicateur : Chaque année, on présente au Parlement un rapport annuel sur les progrès réalisés par le Canada vers l'atteinte de ses objectifs de réduction de la pauvreté, y compris des conseils et des	Le Conseil consultatif national sur la pauvreté réunit des personnes ayant une expérience vécue, des dirigeants, des experts, des universitaires et des praticiens œuvrant dans le domaine de la réduction de la pauvreté. Par ses conseils et recommandations, le Conseil consultatif	Résultat de l'indicateur : Plan directeur de la transformation : Le rapport de 2023 du Conseil consultatif national sur la pauvreté a été déposé au Parlement le 26 octobre 2023.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>Initiative : Conseil consultatif national sur la pauvreté – <i>Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté</i></p>	<p>recommandations pour réduire la pauvreté.</p> <p>Point de départ : Dépôt de trois rapports depuis la création du Conseil consultatif national sur la pauvreté (2020, 2021, 2022)</p> <p>Cible : Dépôt de trois autres rapports d'ici le 31 mars 2026</p>	<p>contribue à l'atteinte des objectifs et des cibles de réduction de la pauvreté, en maintenant un dialogue sur la pauvreté avec les Canadiens et en aidant le gouvernement du Canada à demeurer responsable envers les Canadiens en matière de réduction de la pauvreté.</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes : <i>Ambition/Cible du CIC 1.b.</i> « Créer à l'échelle nationale, régionale et internationale des cadres de politiques judicieux qui s'appuient sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et sexospécifiques pour appuyer des investissements accélérés dans des mesures d'éradication de la pauvreté. »</p>	<p>Remarque : Pour orienter son quatrième rapport (2023), le Conseil a mené des séances de consultation en personne et en mode virtuel auprès de personnes et d'organismes des quatre coins du Canada. À l'hiver 2023, le Conseil a tenu neuf séances virtuelles en petits groupes auprès d'organismes de lutte à la pauvreté.</p> <p>Le Conseil a terminé son plus récent processus de consultation et travaille actuellement à la rédaction de son cinquième rapport, qui sera déposé au Parlement à l'automne 2024.</p>
<p>Stratégie de mise en œuvre supplémentaire en soutien à l'objectif 1</p>	<p>EDSC assurera la sécurité de revenu des Canadiens âgés de 65 ans ou plus, en veillant à ce que ceux qui satisfont aux exigences de résidence et de statut juridique aient accès à une pension de base de la Sécurité de la vieillesse (SV), et fournir une aide supplémentaire aux pensionnés de la SV à faible revenu, grâce au Supplément de revenu garanti (SRG) fondé sur le revenu.</p> <p>Programmes : Sécurité de la vieillesse (SV) et Supplément de revenu garanti (SRG).</p>	<p>Indicateur (Sécurité de la vieillesse [SV]) : Pourcentage d'aînés qui reçoivent la pension de la SV par rapport au nombre total estimé d'aînés admissibles</p> <p>Point de départ : Résultats actuels : 96,8 % (2019*)</p> <p>Cible : 97 % d'ici mars 2022</p> <p><i>Remarque : il y a un décalage de trois ans dans la disponibilité des données.</i></p>	<p>Le programme législatif de la Sécurité de la vieillesse (SV) d'EDSC joue un rôle important en offrant une sécurité de revenu aux Canadiens à l'âge de la retraite. La pension de la SV et le Supplément de revenu garanti fondé sur le revenu garantissent que le revenu global des aînés ne tombe pas sous un seuil déterminé. Les aînés bénéficient ainsi d'un revenu minimum garanti.</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes : <i>Ambition/Cible du CIC : 1.1</i> « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes dans le monde » et la cible connexe, réduire de</p>	<p>Résultat de l'indicateur (Sécurité de la vieillesse [SV]) : 96,7 % en mars 2020.</p> <p>Remarque : Les données concernant cet indicateur (SV), qui concerne les aînés âgés de 65 ans, sont publiées avec un décalage de trois ans. Les résultats pourraient être influencés par la possibilité qu'ont les aînés de reporter le versement de leur pension de la SV jusqu'à leur 70^e anniversaire.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		<p><i>* Les résultats actuels pourraient être influencés par le fait que les aînés ont la possibilité de reporter le versement de leur pension de la SV jusqu'à leur 70^e anniversaire en contrepartie d'une pension plus élevée.</i></p> <p>Indicateur (Supplément de revenu garanti) : Pourcentage d'aînés qui reçoivent le Supplément de revenu garanti par rapport au nombre total estimé d'aînés admissibles</p> <p>Point de départ : Résultats actuels 92,2 % (2019)</p> <p>Cible : 90 % d'ici mars 2022</p> <p><i>Remarque : Il convient de signaler qu'il y a un décalage de trois ans dans la disponibilité des données.</i></p> <p>Indicateur (pauvreté) : Pourcentage d'aînés vivant dans la pauvreté</p> <p>Point de départ : S.O. (permanent) Résultats actuels : 3,1 % (2020)</p>	<p>50 % le taux de pauvreté de 2015, d'ici 2030. »</p> <p><i>Cible du CMI : 1.2 « D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou d'une autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays. »</i></p> <p><i>Cible du CMI : 1.3 « Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des seuils de protection sociale, et faire en sorte que d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient. »</i></p> <p>Le programme vise également la réalisation de l'ODD 5 : « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles », tout comme l'ODD 8 : « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ».</p>	<p>Résultat de l'indicateur (Supplément de revenu garanti) : 91,9 % en mars 2020.</p> <p>Remarque : Les données concernant cet indicateur sont publiées avec un décalage de trois ans.</p> <p>Résultat de l'indicateur (pauvreté) : 6,0 % en 2022.</p> <p>Remarque : Cet indicateur est fondé sur le seuil officiel de pauvreté au Canada. Les données sont recueillies par Statistique Canada au moyen de l'Enquête canadienne sur le revenu annuelle.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		<p>Cible : Au plus 6,1 % d'ici décembre 2030.</p> <p>Remarque : Cet indicateur est fondé sur le seuil officiel de la pauvreté au Canada. Les données sont recueillies par Statistique Canada au moyen de l'Enquête canadienne sur le revenu.</p>		

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 1 – Pas de pauvreté

Les initiatives suivantes montrent comment les programmes d'EDSC soutiennent le Programme 2030 et les ODD et complètent les renseignements présentés ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Le Régime de pensions du Canada (RPC) fournit un remplacement partiel du revenu aux travailleurs canadiens et de leurs familles en cas de retraite, d'invalidité ou de décès. La bonification du RPC qui a débuté en 2019 va réduire d'un quart le nombre de familles qui risquent de ne pas avoir un revenu suffisant à la retraite et, au fil du temps, augmentera la pension de retraite maximale de plus de 50 %. Cette bonification favorise l'inclusion économique des retraités, des survivants, des personnes en situation de handicap et de leurs personnes à charge.</p>	<p>Le Régime de pensions du Canada (RPC) contribue à faire avancer l'élément suivant :</p> <p><i>Cible du CMI : 1.3 « Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient. »</i></p>	<p>En 2023-2024, EDSC a versé plus de 50,0 milliards de dollars en prestations de pension de retraite à 6,2 millions de bénéficiaires du RPC. En outre, le Ministère a versé 5,4 milliards de dollars en prestations de pension de survivant à 1,2 million de personnes veuves, et 4,6 milliards en prestations d'invalidité à 310 000 bénéficiaires.</p>



OBJECTIF 3 : SOUTENIR LA SANTÉ MENTALE ET ADOPTER DES COMPORTEMENTS SAINS

Initiatives faisant progresser le Programme 2030 du Canada et l'ODD 3 – Bonne santé et bien-être

Les initiatives suivantes montrent comment les programmes d'EDSC soutiennent le Programme 2030 et l'ODD 3.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Le programme Nouveaux Horizons pour les aînés fournit du financement pour des projets qui augmentent la participation et l'inclusion sociales des aînés dans leurs collectivités. Une plus grande inclusion sociale est directement liée à une meilleure santé mentale.</p>	<p>Le programme Nouveaux Horizons pour les aînés contribue à faire avancer l'élément suivant :</p> <p><i>Ambition du CIC</i> : 3.6 « Les Canadiens ont des vies saines et satisfaisantes » : et l'indicateur connexe : « Pourcentage des Canadiens qui perçoivent leur santé et leur bien-être général comme très bons ou excellents ».</p>	<p>L'appel de propositions de 2021 pour les projets communautaires dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour les aînés, qui a pris fin en mars 2023, a permis le financement de 3 002 projets (menés au cours de l'exercice 2022-2023) visant à améliorer la qualité de vie et l'inclusion sociale des aînés. Au total, 926 890 aînés ont pris part à ces projets communautaires en tant que bénévoles ou bénéficiaires.*</p> <p>Dans le cadre du volet pancanadien du programme Nouveaux horizons pour les aînés, bon nombre d'organismes communautaires ont collaboré à 22 projets à impact collectif pour atteindre leurs objectifs communs. Les projets menés actuellement dans le cadre du volet pancanadien devraient prendre fin d'ici 2025, et les résultats seront dévoilés en 2026.</p> <p>* Il s'agit des plus récentes données disponibles. Les résultats de 2023-2024 figureront dans le prochain rapport d'étape.</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Le Programme de partenariats pour le développement social finance des projets visant à améliorer la qualité de vie des personnes handicapées, des enfants et des familles, des communautés noires canadiennes et d'autres populations vulnérables qui subissent des pressions physiques, économiques et sociales.</p>	<p>Le Programme de partenariats pour le développement social contribue à faire avancer l'élément suivant :</p> <p><i>Ambition du CIC 3.6</i> : « Les Canadiens ont des vies saines et satisfaisantes » : et l'indicateur connexe : « Pourcentage des Canadiens qui perçoivent leur santé et leur bien-être général comme très bons ou excellents. »</p>	<p>En 2023-2024, EDSC a continué de financer des projets qui soutiennent l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap par l'intermédiaire du Programme de partenariats pour le développement social.</p> <p>Trente (30) accords ont été conclus en 2023 avec des organismes nationaux de personnes en situation de handicap, à la suite de l'appel de propositions mené à l'automne 2022-2023 dans le cadre du volet Crédits de fonctionnement national. Ces accords appuient le renforcement des capacités des organismes nationaux de personnes en situation de handicap qui travaillent à l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap dans toutes les sphères de la société canadienne.</p> <p>À l'automne 2023, le Programme a lancé un appel de propositions ouvert et concurrentiel visant à financer des projets qui contribuent au renforcement des capacités organisationnelles et intersectorielles des organismes nationaux de personnes en situation de handicap.</p>
<p>Le Fonds pour l'accessibilité finance des projets visant à rendre les collectivités et les milieux de travail du Canada plus accessibles aux personnes handicapées. À titre d'exemple, les projets financés dans le passé par le Fonds pour l'accessibilité comprenaient des salles multisensorielles destinées à aider les personnes souffrant de handicaps cognitifs ou de troubles mentaux. Ces salles ont gagné en popularité au cours des trois dernières années et soutiennent l'offre de services de santé mentale dans les espaces communautaires.</p>	<p>Le Fonds pour l'accessibilité contribue à faire avancer l'élément suivant :</p> <p><i>Ambition du CIC</i> : 3.5 « Les Canadiens ont des vies saines et satisfaisantes » : et l'indicateur connexe : « Pourcentage des Canadiens qui sont satisfaits à l'égard de la vie. »</p> <p>Le Fonds pour l'accessibilité contribue également à la réalisation d'autres ODD, notamment :</p> <p><i>Cible du CMI</i> : 8.5 « D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes en situation de handicap, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale. »</p> <p><i>Ambition du CIC</i> : 10.1 « Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites. »</p> <p><i>Cible du CMI</i> : 10.2 « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance</p>	<p>En 2023-2024, le Fonds pour l'accessibilité a permis de financer 437 projets visant à accroître l'accessibilité des espaces communautaires et des lieux de travail. Parce qu'il soutient l'accessibilité et l'inclusion au sein des communautés, ce financement favorise l'avancement de multiples cibles du Cadre mondial d'indicateurs et contribue au Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. »</p> <p><i>Cible du CMI : 10.3</i> « Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière. »</p> <p><i>Cible du CMI : 11.7</i> « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs. »</p>	



OBJECTIF 4 : PROMOUVOIR LES CONNAISSANCES ET LES COMPÉTENCES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contexte de la SFDD

Les engagements d'EDSC qui soutiennent l'objectif 4 de la SFDD visent à rendre l'apprentissage et la garde des jeunes enfants plus abordables partout au pays et à aider les Canadiens à accéder aux études, aux compétences et à la formation dont ils ont besoin pour participer à un marché du travail en évolution.

En 2021-2022, le Ministère a conclu des accords bilatéraux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE) avec chaque province et territoire au nom du Canada. Ces accords ont déjà entraîné des réductions des frais moyens pour les services de garde réglementés partout au pays. Dans l'avenir, le Ministère poursuivra son travail avec les provinces et les territoires afin d'accroître l'accès à des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de grande qualité, abordables, souples et inclusifs, et d'atteindre l'objectif fédéral de réduire les frais moyens des services de garde réglementés à 10 dollars par jour d'ici mars 2026. En s'appuyant sur le Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones (AGJEA) élaboré conjointement, le Ministère continuera également de collaborer avec les gouvernements et les organisations des Premières Nations, des Inuits et des Métis, afin de soutenir les programmes d'AGJEA.

En soutien à l'objectif 4 de la SFDD, EDSC continuera également de se concentrer sur les travaux visant à garantir que les jeunes disposent du soutien financier dont ils ont besoin pour terminer leurs études et réussir leur transition des études vers le marché du travail. L'élimination permanente des intérêts pour les prêts d'études canadiens et les prêts canadiens aux apprentis, annoncée pour le 1^{er} avril 2023, soutiendra cette ambition.

Thème de la cible : Garde d’enfants

Cible : D’ici le 31 mars 2026, les frais de services de garde d’enfants réglementés seront réduits à 10 dollars par jour, en moyenne, partout à l’extérieur du Québec (ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social).

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Travailler avec les partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones pour mettre en place un système communautaire de services de garde d’enfants de qualité à l’échelle du Canada</p>	<p>EDSC continuera de travailler avec les provinces, les territoires et les partenaires autochtones à bâtir et à maintenir un système d’apprentissage et de garde des jeunes enfants à l’échelle du Canada, afin que toutes les familles aient accès à des services d’apprentissage et de garde des jeunes enfants de grande qualité, abordables, souples et inclusifs.</p> <p>Programme : Système d’apprentissage et de garde des jeunes enfants à l’échelle du Canada</p>	<p>Indicateur : Le nombre de provinces et de territoires dont les frais moyens des services de garde réglementés sont de 10 dollars par jour.</p> <p>Point de départ : 2 provinces-territoires en juillet 2021</p> <p>Cible : 10 provinces et 3 territoires en mars 2026</p>	<p>Le système d’apprentissage et de garde des jeunes enfants (AGJE) à l’échelle du Canada contribuera à garantir l’accès à des services de garde de grande qualité, abordable, souples et inclusifs partout au Canada. L’AGJE à l’échelle du Canada aide les parents et, plus particulièrement, les mères à intégrer ou à réintégrer le marché du travail, à poursuivre des études ou à ouvrir une nouvelle entreprise. Ils favorisent également la prestation d’une éducation et d’un apprentissage de qualité aux jeunes enfants, afin de les préparer à l’école. Ce programme soutient directement l’ODD 4 (Éducation de qualité) par l’entremise de la cible 4.2.</p> <p>À l’exception de l’accord avec le Québec, ces accords comprennent l’engagement par les provinces et territoires de financer et d’élaborer un plan pour veiller à ce que les communautés vulnérables, y compris les enfants vulnérables au sein des communautés autochtones, bénéficient d’un accès équitable aux places en services de garde réglementés. Certains gouvernements ont pris l’engagement supplémentaire d’élaborer un plan de</p>	<p>Résultat de l’indicateur : En date d’avril 2024, huit provinces et territoires offraient des services de garde réglementés pour 10 dollars par jour en moyenne.</p> <p>Remarque : Le Yukon et le Québec offraient des services de garde à 10 dollars ou moins par jour avant la mise en œuvre des ententes à l’échelle du pays. Avant la fin de 2022, l’ensemble des provinces et des territoires avaient réduit les frais d’au moins 50 %.</p> <p>Le résultat de l’indicateur ci-dessus témoigne des efforts déployés en continu qui visent à offrir des services de garde réglementés à 10 dollars par jour dans l’ensemble des provinces et des territoires d’ici 2026.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<p>collaboration avec les organisations et les corps dirigeants autochtones compétents pour veiller à ce que les jeunes enfants autochtones aient accès à des services d'apprentissage et de garde abordables, de qualité et culturellement adaptés.</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes : <i>Ambition/Cible du CIC : « 4.1 « Les Canadiens ont accès à une éducation inclusive et de qualité, et ce tout au long de leur vie. »</i></p> <p><i>Cible du CMI : 4.2 « D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les prépare à suivre un enseignement primaire. »</i></p>	
<p>Travailler avec les partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones pour mettre en place un système communautaire à l'échelle du Canada de services de garde d'enfants de qualité</p>	<p>EDSC permettra la coordination horizontale des investissements fédéraux dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones grâce à des approches souples et dirigées par les Autochtones, afin d'appuyer le Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones du gouvernement du Canada, qui a été élaboré conjointement et qui tient compte des cultures et des besoins particuliers des enfants des Premières Nations, des Inuits et des Métis</p>	<p>Indicateur : Nombre de tables de partenariat nationales établies</p> <p>Point de départ : Deux en mars 2021-2022</p> <p>Cible : Au moins trois tables de partenariat nationales établies</p>	<p>L'Initiative de transformation de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants autochtones soutient l'accroissement de la gouvernance, de la capacité et de l'autodétermination des Autochtones dans le secteur de l'AGJE. Grâce aux tables de partenariat nationales de l'initiative, la coordination des investissements fédéraux dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones se fait conformément</p>	<p>Résultat de l'indicateur : En mars 2024, trois tables de partenariat nationales ont été établies, sans compter les multiples relations régionales et bilatérales.</p> <p>Remarque : L'Assemblée des Premières Nations convoque le groupe de travail national formé d'experts et axé sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones, l'Inuit Tapiriit Kanatami guide les travaux</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>de partout au Canada.</p> <p>Programme : Initiative de transformation de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants autochtones</p>		<p>au Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones, et l'on fait connaître les pratiques exemplaires en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Cette initiative soutient directement les progrès réalisés dans l'exécution du Programme 2030 du Canada en vertu de l'ODD 4, afin de veiller à ce que les Canadiens aient accès à une éducation inclusive et de qualité tout au long de leur vie.</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes : <i>Ambition/Cible du CIC :</i> 4.1 « Les Canadiens ont accès à une éducation inclusive et de qualité, et ce tout au long de leur vie. »</p> <p><i>Cible du CMI :</i> 4.2 « D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les prépare à suivre un enseignement primaire.</p>	<p>de la table de concertation nationale des Inuits et le Ralliement national des Métis dirige la table de concertation nationale des Métis pour soutenir les objectifs et les priorités en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants métis. Ces efforts conjugués, en plus des divers partenariats régionaux et bilatéraux, témoignent de l'engagement du gouvernement Canada à offrir des initiatives inclusives en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants au sein des communautés diversifiées.</p>

Thème de la cible : Formation et compétences en développement durable

Cible : D’ici décembre 2025, le bassin de talents scientifiques du Canada s’accroît de 175 000 diplômés en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques (STIM) (ministre de l’Innovation, des Sciences et de l’Industrie).

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Soutenir le développement des compétences des jeunes dans les secteurs de l’environnement</p>	<p>EDSC continuera d’appuyer la création de possibilités de placement professionnel pour les étudiants de niveau postsecondaire dans toutes les disciplines universitaires, y compris les sciences, les technologies, l’ingénierie et les mathématiques, en soutenant les employeurs qui offrent une expérience professionnelle aux étudiants de niveau postsecondaire partout au Canada.</p> <p>Programme : Programme de stages pratiques pour étudiants – Initiative d’apprentissage innovant intégré au travail</p>	<p>Indicateur : Le nombre de possibilités d’apprentissage intégré au travail créées pour les étudiants de niveau postsecondaire.</p> <p>Point de départ : 50 000 possibilités à l’exercice 2021-2022</p> <p>Cible : 40 000 possibilités d’ici mars 2024</p>	<p>Le Programme de stages pratiques pour étudiants appuie diverses possibilités d’apprentissage intégré au travail pour les étudiants de niveau postsecondaire, y compris un certain nombre de possibilités dans les sciences, les technologies, l’ingénierie et les mathématiques. Ces possibilités aident les étudiants à acquérir les compétences « propices à l’employabilité » recherchées par les employeurs canadiens.</p> <p>L’Initiative d’apprentissage innovant intégré au travail permet aux étudiants de mettre à profit leurs compétences propices à l’employabilité, en accédant à des possibilités nouvelles ou émergentes, y compris des marathons de programmation et des micro-stages.</p> <p>Afin d’appuyer le Cadre mondial d’indicateurs du Programme 2030, le Programme de stages pratiques pour étudiants aide les étudiants de niveau postsecondaire à acquérir des compétences « propices à l’employabilité »</p>	<p>Résultat de l’indicateur : En 2023-2024, le Programme a appuyé la création de 57 467 possibilités d’apprentissage intégré au travail pour les étudiants de niveau postsecondaire.</p> <p>Remarque : En 2023-2024, le Programme a dépassé son objectif annuel de 20 000 stages pratiques et de 20 000 possibilités d’apprentissage innovant intégré au travail en contribuant à la création d’un total de 57 467 stages pratiques.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<p>pour qu'ils réussissent leur transition vers le marché du travail.</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes : <i>Ambition/Cible du CIC : 4.4 « D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat. »</i></p>	

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l’ODD 4 – Éducation de qualité

Les initiatives suivantes montrent comment les programmes d’EDSC soutiennent le Programme 2030 et les ODD et complètent les renseignements présentés ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Le Programme canadien d’aide financière aux étudiants (PCAFE) et le Prêt canadien aux apprentis. Le PCAFE offre des subventions non remboursables, des prêts sans intérêt et une aide au remboursement pour aider les étudiants canadiens à financer leurs études postsecondaires. Les prêts canadiens aux apprentis aident les participants à terminer leur programme d’apprentissage dans un métier désigné Sceau rouge. Grâce aux prêts canadiens aux apprentis, les participants peuvent obtenir des prêts sans intérêt allant jusqu’à 4 000 dollars pour chaque période de formation technique, pour un maximum de cinq périodes.</p> <p>Au cours de l’exercice 2023-2024, le PCAFE augmentera l’exonération des prêts pour les médecins de famille et les infirmières travaillant dans des collectivités rurales ou éloignées admissibles ayant un accès limité aux services. Les infirmières peuvent être admissibles à une remise de prêt pouvant atteindre 30 000 dollars et les médecins, 60 000 dollars. Le PCAFE élargira également la portée de l’exonération de remboursement du prêt d’études aux collectivités rurales et éloignées, y compris toutes les collectivités de 30 000 habitants ou moins. Le PCAFE offre des subventions ciblées et non remboursables aux groupes défavorisés, comme les étudiants à faible ou moyen revenu, les étudiants en situation de handicap et les étudiants à faible ou moyen revenu ayant des personnes à charge. Afin de rendre les études postsecondaires plus abordables à la suite de la pandémie de COVID-19, pour l’exercice 2023-2024, on augmente ces subventions de façon temporaire de 40 % par rapport aux montants de base. Depuis peu, en plus d’être offertes aux étudiants ayant une invalidité permanente admissible, les mesures de soutien pour les étudiants en situation de handicap sont offertes aux étudiants et aux emprunteurs ayant une invalidité permanente ou prolongée.</p> <p>Le PCAFE fournit une aide au remboursement aux emprunteurs ayant des difficultés financières par l’intermédiaire du Programme d’aide au remboursement. Les emprunteurs célibataires ne sont pas tenus de</p>	<p>Le Programme canadien d’aide financière aux étudiants (PCAFE) et le Prêt canadien aux apprentis contribuent à faire avancer les éléments suivants :</p> <p><i>Ambition du CIC : 4.1</i> « Les Canadiens ont accès à une éducation inclusive et de qualité, et ce tout au long de leur vie. »</p> <p><i>Cible du CMI : 4.3</i> « D’ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d’égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et à un coût abordable. »</p> <p><i>Cible du CMI 4.4</i> : « D’ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d’adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l’emploi, à l’obtention d’un travail décent et à l’entrepreneuriat. »</p>	<p>En 2023-2024, le Programme canadien d’aide financière aux étudiants (PCAFE) a augmenté l’exonération des prêts fédéraux aux étudiants pour les médecins et les infirmières travaillant dans des collectivités rurales ou éloignées ayant un accès limité aux services. En novembre 2023, le montant maximal d’exonération des prêts atteignait 30 000 dollars pour les infirmières et 60 000 dollars pour les médecins sur une période de cinq ans.</p> <p>Dans le budget de 2023, le gouvernement canadien a temporairement augmenté, pour l’année scolaire 2023-2024, les bourses aux étudiants de 40 % par rapport aux montants de base de 2019-2020. Les étudiants à temps plein peuvent toucher jusqu’à 4 200 dollars, les étudiants à temps partiel, 2 520 dollars, les étudiants en situation de handicap, 2 800 dollars, et les étudiants ayant des personnes à charge, 2 240 dollars par personne à charge, pour une période d’études de huit mois. Selon les estimations, cette mesure a offert une aide financière à 592 000 étudiants.</p> <p>Dans le budget de 2023, le gouvernement canadien a temporairement haussé la limite hebdomadaire du prêt d’études canadien, qui est passée de 210 dollars à 300 dollars pour l’année scolaire 2023-2024. Selon les estimations, cette mesure a aidé 323 000 étudiants à payer leurs études postsecondaires.</p> <p>Le PCAFE fournit également une aide au remboursement par l’intermédiaire du Programme d’aide au remboursement (PAR). Pour l’année scolaire 2023-2024, les emprunteurs célibataires peuvent commencer à rembourser seulement à compter du moment où ils gagnent 42 720 dollars ou plus par année (et ce seuil est rajusté en fonction de la</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>commencer à rembourser leurs prêts tant qu'ils ne gagnent pas au moins 40 000 dollars par an, et ce seuil est rajusté à la hausse en fonction de la composition familiale.</p> <p>Le PCAFE aide à réduire le fardeau du remboursement des prêts aux étudiants et aux apprentis pour les jeunes Canadiens, afin qu'ils puissent investir dans la construction de leur avenir, en éliminant de façon permanente l'accumulation d'intérêts pour les prêts canadiens aux étudiants et les prêts canadiens aux apprentis, y compris les intérêts pour les prêts actuels. À compter de juillet 2023, l'emprunteur étudiant moyen économisera en moyenne 610 dollars par année puisque son prêt sera sans intérêt.</p>		<p>composition familiale et de l'inflation). Selon les estimations, environ 180 000 emprunteurs ont profité de ces améliorations apportées au PAR.</p> <p>Le PCAFE a en outre éliminé les intérêts applicables aux prêts d'études canadiens et aux prêts canadiens aux apprentis, ce qui a bénéficié à 1,2 million d'emprunteurs.</p> <p>Les résultats détaillés pour l'année scolaire 2023-2024 seront communiqués dans le rapport annuel et le rapport statistique sur le PCAFE, qui devraient sortir à l'été 2025.</p>
<p>Le Programme canadien pour l'épargne-études contribue à rendre les études postsecondaires plus abordables et accessibles pour les Canadiens, en encourageant la planification et l'épargne précoces.</p> <p>Le gouvernement offre des prestations d'épargne-études, qui sont déposées dans des régimes enregistrés d'épargne-études, notamment la Subvention canadienne pour l'épargne-études et le Bon d'études canadien pour les enfants et les jeunes des ménages à faible revenu. Au cours des prochaines années, le Ministère continuera de faire progresser des initiatives de sensibilisation et de partenariat, afin d'accroître l'accès aux programmes et de permettre l'accès aux études postsecondaires, particulièrement chez les populations ayant un accès limité aux services et difficiles à joindre, y compris les peuples autochtones.</p>	<p>Le Programme canadien pour l'épargne-études contribue à faire avancer les éléments suivants :</p> <p><i>Ambition du CIC</i> : 4.1 « Les Canadiens ont accès à une éducation inclusive et de qualité, et ce tout au long de leur vie. »</p> <p><i>Cible du CMI</i> : 4.3 : « D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et à un coût abordable. »</p>	<p>EDSC a mis en œuvre différentes mesures pour faire connaître le Bon d'études canadien (BEC) au cours de l'exercice 2023-2024. Plus de 600 000 lettres ont été envoyées par la poste aux responsables d'enfants et aux jeunes admissibles au BEC pour les informer des sommes qui pourraient être versées au régime enregistré d'épargne-études (REEE) et de la procédure à suivre pour ouvrir un REEE et demander l'incitatif. Selon les estimations, cette mesure devrait aider 39 000 nouveaux bénéficiaires du BEC grâce au versement de 29 millions de dollars en prestations.</p> <p>Le Ministère a poursuivi sa collaboration avec Service Canada et l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour l'envoi de lettres aux ménages admissibles et le soutien d'activités de sensibilisation communautaires visant à faire mieux connaître les mesures d'aide financière qui favorisent l'accès aux études postsecondaires. À l'automne 2023 et à l'hiver 2024, le Programme canadien pour l'épargne-études a financé 13 initiatives de promotion du BEC dirigées par des représentants de Service Canada et de l'ARC, tout particulièrement dans les communautés rurales ou isolées. Ces activités ont eu lieu au Manitoba, en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Les premiers résultats montrent que ces activités ont donné lieu au versement du BEC à 925 enfants et jeunes, dont le montant total s'élève environ à 800 000 dollars.</p> <p>EDSC a également mis en œuvre les engagements du budget de 2023, lesquels visaient à augmenter les limites de retrait du REEE et à autoriser les parents divorcés ou séparés à conclure conjointement un contrat de</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
		REEE pour leur enfant. Au total, 3,1 millions d'enfants ont reçu 1,1 milliard de dollars de la Subvention canadienne pour l'épargne-études et plus de 701 000 enfants ont touché 167 millions du BEC en 2023.
<p>Le Programme de soutien à l'apprentissage des étudiants (PSAE) finance des organismes de services aux jeunes, afin qu'ils offrent des mesures de soutien pour aider les jeunes ayant un accès limité aux services, y compris les jeunes Autochtones et les jeunes issus de ménages à faible revenu, à réussir leurs études et leur transition vers les études postsecondaires (EPS) et le marché du travail. Le PSAE offre une gamme d'interventions d'apprentissage ciblées au titre de deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les mesures de soutien parascolaires et celles offertes aux étudiants à l'extérieur du système d'éducation aident les jeunes qui font face à des obstacles à obtenir un diplôme d'études secondaires et à réussir leur transition vers les EPS et le marché du travail. • Dans le cadre de la Stratégie en matière d'éducation internationale du Canada, on finance le Programme pilote de mobilité étudiante vers l'étranger (aussi appelé Expérience compétences mondiales), afin d'aider des étudiants canadiens de niveau postsecondaire à étudier à l'étranger et à profiter de possibilités d'emploi. 	<p>Le Programme de soutien à l'apprentissage des étudiants contribue à faire avancer les éléments suivants :</p> <p><i>Ambition du CIC : 4.1</i> « Les Canadiens ont accès à une éducation inclusive et de qualité, et ce tout au long de leur vie. »</p> <p><i>Cible du CMI : 4.5</i> « D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle. »</p> <p><i>Cible du CMI : 4.7</i> « D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable. »</p>	<p>Le Programme de soutien à l'apprentissage des étudiants (PSAE) vient en aide aux jeunes appartenant à un groupe en quête d'équité en finançant des organismes qui offrent entre autres des bourses d'études, des bourses d'entretien, du tutorat, des programmes en santé mentale et un accès à la technologie.</p> <p>Le programme pilote de mobilité étudiante vers l'étranger du PSAE, aussi connu sous le nom d'Expérience compétences mondiales (ECM), vise à accroître la participation des étudiants de groupes sous-représentés en allouant 50 % du financement aux étudiants à faible revenu, aux Autochtones et aux personnes en situation de handicap, qui sont admissibles à une aide financière maximale de 10 000 dollars. Depuis le lancement du programme, plus de 11 600 étudiants ont pris part à ECM dans plus de 100 pays à l'étranger, dont 82 % sont des pays dits « non traditionnels » (hors États-Unis, Royaume-Uni, France et Australie). Au cours de l'exercice 2023-2024, 5 705 étudiants ont vécu une expérience de travail ou d'études à l'étranger, dont 73 % d'étudiants de groupes sous-représentés (11 % autochtones, 62 % à faible revenu et 19 % en situation de handicap).</p> <p>Le volet des programmes parascolaires du PSAE a pour objectif d'aider les apprenants qui font face à des obstacles à l'éducation. Au cours de l'exercice 2023-2024, 152 000 apprenants (18 % autochtones, 10 % racisés, 13 % en situation de handicap, 6 % issus d'un ménage à faible revenu et 7 % s'identifiant comme 2ELGBTQIA+) ont bénéficié de l'aide parascolaire offerte par près de 20 organisations au service des jeunes.</p>
<p>Service jeunesse Canada (SJC) travaille avec des organismes tiers à promouvoir l'engagement civique chez les jeunes de 15 à 30 ans, en leur versant des fonds pour offrir des occasions de bénévolat et de microsubventions. Le programme vise à créer, promouvoir et faciliter l'accès à des occasions de bénévolat significatives pour les jeunes, à favoriser une participation civique durable et à permettre aux jeunes d'acquérir des compétences et de l'expérience.</p>	<p>Service jeunesse Canada contribue à faire avancer les éléments suivants :</p> <p><i>Ambition du CIC : 4.2</i> « Les Canadiens ont accès à une éducation inclusive et de qualité, et ce tout au long de leur vie. »</p>	<p>Le programme Service jeunesse Canada (SJC) continue d'offrir aux jeunes des occasions enrichissantes de bénévolat et de perfectionnement des compétences en 2023-2024 pour appuyer le 4^e objectif de développement durable.</p> <p>Les occasions offertes par SJC contribuent à l'apprentissage continu des jeunes, tout particulièrement les Autochtones et les membres des</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Les occasions de bénévolat de SJC sont offertes aux citoyens canadiens, aux résidents permanents et aux jeunes ayant obtenu le statut de réfugié, et visent à ce qu'au moins 50 % des participants aux programmes soient des jeunes autochtones ou ayant un accès limité aux services. Cela comprend les jeunes autochtones, les jeunes noirs et racisés, les jeunes en situation de handicap, les jeunes vivant dans les régions rurales ou éloignées, les jeunes 2ELGBTQI+, les jeunes issus de familles à faible revenu, les jeunes nouveaux arrivants et les jeunes des communautés de langue officielle en situation minoritaire.</p>	<p><i>Cible du CMI : 4.4</i> : « D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat. »</p> <p><i>Cible du CMI : 4.5</i> « D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle. »</p>	<p>communautés ayant un accès limité aux services. Elles permettent aux jeunes d'apporter une contribution significative à leur communauté tout en acquérant des compétences utiles et une expérience précieuse.</p> <p>Les résultats du programme SJC pour 2023-2024 pourront être dévoilés en décembre 2024, au terme de l'examen final et de l'analyse de celui-ci.</p>
<p>Le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées prévoit de la formation professionnelle et du soutien à l'emploi pour les personnes en situation de handicap pour les aider à obtenir un emploi et à le conserver, ainsi qu'à obtenir de l'avancement professionnel. Il aide les personnes en situation de handicap à surmonter les obstacles qui nuisent à leur participation au marché du travail canadien et il apporte un soutien aux employeurs afin qu'ils embauchent des personnes en situation de handicap et rendent leurs lieux de travail plus accessibles et plus inclusifs. Le programme aide les personnes en situation de handicap à suivre une formation axée sur les compétences essentielles qui leur permettra d'améliorer leur employabilité.</p>	<p>Le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées contribue à faire avancer les éléments suivants :</p> <p><i>Cible du CMI : 4.4</i> « D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat. »</p> <p><i>Cible du CMI : 4.5</i> « D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle. »</p>	<p>En 2023-2024, EDSC a lancé un projet pilote visant à adapter les programmes de formation professionnelle aux troubles d'apprentissage à l'aide du Fonds d'intégration pour les personnes handicapées et du programme Compétences pour réussir. Le projet se poursuivra jusqu'au 31 mars 2027.</p> <p>EDSC a mis à profit le partenariat entre le Fonds d'intégration et la Direction du Canada accessible pour financer des projets visant à favoriser l'accès aux services d'interprétation professionnelle en langue des signes, pour lesquels il y a un besoin criant au pays.</p> <p>Grâce au Fonds d'intégration, le Ministère a renforcé sa collaboration avec les organismes communautaires pour mieux comprendre les obstacles auxquels font face les Autochtones et les personnes racisées en situation de handicap. Pour répondre aux besoins uniques de ces gens, le Fonds d'intégration a lancé une initiative ciblée visant à financer sept projets qui offrent des mesures de soutien préalable à l'emploi, en cours d'emploi ou de perfectionnement professionnel qui sont adaptés à ces groupes et les aident à s'intégrer pleinement au marché du travail canadien.</p> <p>Les résultats pour 2023-2024 n'étaient pas disponibles au moment de la publication en raison de la modification des exigences en matière de reddition de comptes. Les organisations bénéficiaires de financement sont en période d'adaptation et présenteront leurs résultats dans le prochain rapport d'étape.</p> <p>En 2022-2023, le programme a aidé 4 632 personnes en situation de handicap. Parmi ce nombre, 2 706 ont trouvé un emploi ou démarré leur</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
		entreprise et 457 ont repris les études pour perfectionner leurs compétences.
<p>Le programme Compétences pour réussir appuie l'élaboration et la prestation de possibilités et de ressources de formation pour les Canadiens adultes, afin d'améliorer leurs compétences fondamentales et transférables, y compris leurs compétences en lecture, en numératie, en numérique et en adaptabilité.</p>	<p>Le programme Compétences pour réussir contribue à faire avancer l'élément suivant :</p> <p><i>Cible du CIM : 4.6 « D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter. »</i></p>	<p>En 2023-2024, EDSC a mis à profit le programme Compétences pour réussir pour financer 85 projets visant à concevoir et à élaborer des outils d'évaluation et des ressources de formation et à les mettre à la disposition des Canadiens pour les aider à perfectionner leurs compétences fondamentales et transférables, notamment en littératie et en numératie. En 2023-2024, le programme a financé des possibilités de formation pour plus de 78 000 Canadiens. Plus de 40 projets offrent de la formation de perfectionnement de la littératie ou de la numératie.</p>
<p>Dans le cadre du programme des ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) et des ententes sur le développement de la main-d'œuvre (EDMO) avec les provinces et territoires (PT), le Ministère aide des gens de partout au pays à se préparer en vue d'un emploi, à obtenir un emploi et à le conserver.</p> <p>Dans le cadre des EDMT et des EDMO avec les provinces et les territoires, le gouvernement du Canada verse environ 3 milliards de dollars pour les programmes et services liés aux compétences et à l'emploi. Chaque année, en vertu de ces ententes, on offre aux particuliers et aux employeurs plus d'un million de services et de mesures de soutien de formation et d'emploi. Les EDMT sont complétées par les EDMO, qui comprennent un financement destiné expressément aux personnes en situation de handicap.</p> <p>Ces ententes permettent à un plus grand nombre de Canadiens, y compris les membres des groupes en quête d'équité, tels que les femmes, les jeunes, les Autochtones et les minorités visibles, d'avoir accès à de la formation et à des mesures de soutien pour trouver un emploi et le conserver.</p>	<p>Les ententes sur le développement du marché du travail et les ententes sur le développement de la main-d'œuvre contribuent à faire avancer les éléments suivants :</p> <p><i>Cible du CMI : 4.4 « D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat. »</i></p> <p><i>Cible du CMI : 4.5 « D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle. »</i></p> <p><i>Cible du CIM : 4.6 « D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter. »</i></p>	<p>Grâce aux mesures de soutien à l'emploi et à la formation qu'elles offrent aux jeunes et aux adultes, les ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) et les ententes sur le développement de la main-d'œuvre (EDMO) facilitent le perfectionnement des compétences. Le financement d'initiatives et de programmes de formation que génèrent ces ententes permet d'augmenter le nombre de personnes disposant des compétences nécessaires à l'emploi dans divers secteurs de l'économie, ce qui contribue à l'atteinte de la cible 4.4.</p> <p>Comme les données relatives aux EDMT et EDMO sont publiées avec un décalage d'un an, les résultats pour 2023-2024 ne seront disponibles qu'en 2025.</p> <p>En 2022-2023, 264 000 jeunes (de 15 à 24 ans) ont bénéficié de mesures de soutien à la formation et à l'emploi au titre d'EDMT et d'EDMO, et 1 195 000 Canadiens ont reçu des services au pays. Ces ententes favorisent le perfectionnement des compétences chez les jeunes et les adultes au moyen de mesures de soutien à la formation et à l'emploi, ce qui appuie la cible 4.4. Elles bénéficient à tous les Canadiens, y compris les personnes en situation de handicap, les Autochtones et les membres d'autres groupes en quête d'équité, et leur offrent un soutien adapté. Les EDMT et les EDMO contribuent également, par l'intermédiaire de programmes de perfectionnement des compétences de base, à améliorer la littératie et la numératie et, suivant la cible 4.6, à faire en sorte que tout le monde sache lire, écrire et compter.</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Dans le cadre du Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones, un programme fondé sur les distinctions offert par des fournisseurs de services autochtones, les participants autochtones recevront une formation professionnelle et de l'aide liée à l'emploi et à l'avancement professionnel pour améliorer leurs compétences et atteindre leurs objectifs de carrière à long terme.</p>	<p>Le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones contribue à faire avancer l'élément suivant :</p> <p><i>Cible du CMI : 4.4 « D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat. »</i></p>	<p>En 2023-2024, le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones a permis d'offrir de la formation et d'autres mesures de soutien à 54 015 Autochtones, dont 29 711 jeunes, si bien que 19 401 Autochtones, dont 8 199 jeunes, ont réussi à se trouver un emploi.</p>



OBJECTIF 5 : PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES

Contexte de la SFDD

EDSC reconnaît l'importance de l'égalité des genres pour l'économie canadienne et cherche activement à réduire les obstacles systémiques auxquels font face les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre sur le marché du travail. Pour ce faire, EDSC continuera de moderniser la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* afin de promouvoir l'égalité et la diversité et d'aider à cerner et à éliminer les obstacles aux possibilités d'emploi dans les milieux de travail sous réglementation fédérale. De plus, le Ministère proposera de nouvelles mesures de transparence salariale qui mettront en lumière les écarts salariaux touchant les femmes, les Autochtones, les personnes en situation de handicap et les membres des minorités visibles.

Parallèlement, EDSC investit dans un certain nombre de programmes et d'initiatives qui visent à créer de nouvelles possibilités et à améliorer les possibilités pour les femmes dans ce secteur de l'économie. Le premier exemple est le programme pilote de préparation des femmes à l'emploi, exécuté dans le cadre du programme Compétences pour réussir, qui finance des organismes dont l'objectif consiste à fournir et à mettre à l'essai des mesures de soutien axées sur le préemploi et le renforcement des compétences pour quatre groupes de femmes : les femmes racisées ou autochtones; les femmes en situation de handicap; les femmes de la communauté 2ELGBTQI+; et les femmes qui ne sont plus sur le marché du travail depuis longtemps. Le programme pilote met également à l'essai des moyens d'améliorer l'inclusivité des employeurs. Pour ce programme, on a fixé la cible de jusqu'à 5 000 participantes sur une période de deux ans, et l'on utilisera les résultats pour éclairer les changements systémiques à apporter à l'exécution des programmes axés sur les compétences et l'emploi destinés aux femmes.

Le deuxième exemple est l'Initiative pour les femmes dans les métiers spécialisés, que l'on a créée dans le but de financer des projets visant à recruter des femmes apprenties, à les maintenir en poste et à les aider à réussir dans des métiers principalement dans les secteurs de la construction et de la fabrication. EDSC financera des organismes, comme des groupes de femmes, des collèges communautaires, des syndicats et des employeurs, afin qu'ils mènent des activités visant à recruter des femmes, à créer des outils de sensibilisation, à offrir des mesures de soutien au mentorat et à créer un espace accueillant où les femmes peuvent se sentir à l'aise et en sécurité dans les lieux de formation et de travail. Cette initiative a pour cible de soutenir 10 900 femmes au cours des quatre prochaines années et réduira l'écart

dans la représentation des genres, tout en accroissant les possibilités pour les femmes en ce qui concerne non seulement les postes de direction, mais aussi l'économie en général.

Thème de la cible : Prendre des mesures pour favoriser l'égalité entre les genres

Cible : D'ici 2026, au moins 37 % des travailleurs dans le secteur des produits environnementaux et de technologies propres seront des femmes (ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie)

Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable 2023-2024				
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Réduire les obstacles systémiques à l'égalité des genres	<p>EDSC appuiera les efforts des employeurs du secteur privé sous réglementation fédérale visant à réaliser des progrès vers la création de milieux de travail équitables.</p> <p>Programme : Programme d'équité en milieu de travail</p>	<p>Indicateur : Pourcentage d'employeurs du Programme légiféré d'équité en matière d'emploi dont la représentation correspond à la disponibilité sur le marché du travail canadien ou y est supérieure pour au moins deux groupes désignés ou qui ont démontré des progrès concernant leur représentation depuis la période de rapport précédente.</p> <p>Point de départ : Résultats réels de 2021-2022 : 74 %</p> <p>Cible : 65 % d'ici septembre 2023</p>	<p>En vertu de la <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i> qui régit le Programme de contrats fédéraux et le Programme légiféré d'équité en matière d'emploi, le Programme d'équité en milieu de travail appuie l'objectif de l'égalité des genres, en promouvant des résultats respectant l'équité en matière d'emploi pour les employeurs du secteur privé sous réglementation fédérale. Ces deux programmes fédéraux visent à encourager l'établissement de conditions de travail libres d'obstacles et à éliminer les désavantages subis par les membres des quatre groupes désignés en vertu de la <i>Loi</i> – les femmes; les Autochtones; les personnes en situation de handicap; les personnes qui font partie des minorités visibles.</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes : <i>Ambition du CIC :</i> 5.2 « Parvenir à l'égalité des genres dans les positions de leadership et à tous les niveaux de la prise de décision. »</p> <p><i>Indicateur du CIC :</i> <i>Cible du CMI :</i> 5.a « Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation</p>	<p>Résultat de l'indicateur : 76,6 % des employeurs du Programme légiféré d'équité en matière d'emploi ont atteint la cible en 2023.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<p>interne. »</p> <p><i>Cible du CMI : 5.5 « Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité. »</i></p>	
<p>Réduire les obstacles systémiques à l'égalité des genres</p>	<p>EDSC continuera de travailler avec les provinces, les territoires et les partenaires autochtones à bâtir et à maintenir un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada, afin que toutes les familles aient accès à des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de grande qualité, abordables, souples et inclusifs.</p> <p>Programme : Le système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada</p>	<p>Indicateur : Le nombre de provinces et de territoires dont les frais moyens des services de garde réglementés sont de 10 dollars par jour.</p> <p>Point de départ : Deux provinces ou territoires en juillet 2021</p> <p>Cible : Dix provinces et trois territoires d'ici mars 2026</p>	<p>L'accès à des services de garde d'enfants est un soutien important pour permettre aux femmes et aux filles de participer pleinement et efficacement à la vie politique, économique et publique. Les recherches montrent que la disponibilité et l'abordabilité des services de garde ont une incidence importante sur la capacité des mères d'intégrer le marché du travail ou d'y demeurer, ou d'entreprendre des études ou d'en poursuivre, si elles le souhaitent. En outre, les accords sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada offrent aux provinces et aux territoires la souplesse nécessaire pour soutenir les éducatrices et éducateurs de la petite enfance, dont la plupart sont des femmes. Cela soutient la croissance d'un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada, et favorise, dans l'ensemble, une plus grande valorisation du travail de garde des jeunes enfants.</p> <p>Un plan d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada –</p>	<p>Résultat de l'indicateur : Depuis avril 2024, huit provinces et territoires offrent des services de garde réglementés pour une moyenne de 10 \$ par jour, ou moins.</p> <p>Remarque : Le Yukon et le Québec ont commencé à offrir des services de garde réglementés à 10 \$ ou moins avant la mise en œuvre des accords à l'échelle du Canada. À la fin de 2022, toutes les provinces et tous les territoires avaient réussi à réduire les frais de garde d'au moins 50 %. Le résultat de l'indicateur mentionné plus haut reflète le travail en cours, visant à offrir des services de garde réglementés à 10 \$ par jour dans toutes les provinces et tous les territoires d'ici 2026.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<p>Canada.ca favorise les progrès réalisés vers l'atteinte de l'ODD 5, par l'entremise des cibles 5.4 et 5.5 du CMI.</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes : <i>Ambition/Cible du CIC : 5.2.1</i> « Parvenir à l'égalité des genres dans les positions de leadership et à tous les niveaux de la prise de décision. » <i>Ambition/Cible du CIC : 5.3.1</i> « Les Canadiens partagent les responsabilités au niveau des familles. »</p> <p><i>Cible du CMI : 5.4</i> « Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national. »</p> <p><i>Cible du CMI : 5.5</i> « Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité. »</p>	
Investir dans les compétences, les emplois et le leadership des femmes	EDSC fournira et mettra à l'essai des mesures de soutien axées sur le préemploi et le renforcement des compétences pour les femmes qui font face à de multiples obstacles, mettre à l'essai des modèles	Indicateur : Le nombre de femmes servies au cours de l'année visée par le rapport.	Le programme pilote de préparation des femmes à l'emploi finance des organismes pour fournir et mettre à l'essai un soutien préalable à l'emploi et un soutien au développement des compétences pour quatre	Résultat de l'indicateur : Les résultats ne sont pas disponibles au moment de la publication et seront fournis dans le prochain rapport d'étape.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>pour améliorer l'inclusivité des employeurs, et utiliser les résultats pour éclairer les changements systémiques à apporter à l'exécution des programmes axés sur les compétences et l'emploi.</p> <p>Programme : Programme pilote de préparation des femmes à l'emploi</p>	<p>Point de départ : Un nouveau programme d'une durée limitée (les projets en cours pendant les exercices 2022-2023 et 2023-2024)</p> <p>Cible : 5 000 participantes d'ici la fin du projet pilote, le 31 mars 2024</p>	<p>groupes : les femmes racisées ou autochtones; les femmes en situation de handicap; les femmes de la communauté LGBTQ2; les femmes qui ne sont plus sur le marché du travail depuis longtemps. Le programme pilote met également à l'essai des moyens d'améliorer l'inclusivité des employeurs. Les résultats éclaireront les changements systémiques apportés aux programmes de compétences et d'emploi pour les femmes. De cette façon, le programme pilote de préparation des femmes à l'emploi appuie l'ODD consistant à promouvoir l'égalité entre les sexes.</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes : <i>Ambition/Cible du CIC :</i> 5.3 « Les Canadiens partagent les responsabilités au niveau des familles. » Cible : « Partage égal des rôles parentaux et des responsabilités familiales. »</p> <p><i>Indicateur du CIC :</i> 5.3.1 « Proportion du temps consacré à des travaux ménagers et de soins non rémunérés. »</p> <p><i>Cible du CMI :</i> 5.1 « Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles. »</p>	<p>Remarques : Le programme pilote de préparation des femmes à l'emploi a pris fin le 31 mars 2024. Les résultats devraient être publiés à l'automne 2024 dans un rapport « Ce que nous avons entendu ».</p>
<p>Stratégie de mise en œuvre supplémentaire en soutien à l'objectif 5</p>	<p>EDSC soutiendra le recrutement, le maintien en poste et le succès des femmes apprenties dans les 39 métiers Sceau rouge admissibles qui se trouvent principalement</p>	<p>Indicateur : Le nombre de personnes qui participent à des activités de formation axée sur les</p>	<p>L'Initiative pour les femmes dans les métiers spécialisés vise à financer des projets qui recrutent des femmes</p>	<p>Résultat de l'indicateur :</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>dans les secteurs de la construction et de la fabrication.</p> <p>Programme : Initiative pour les femmes dans les métiers spécialisés dans le cadre de la Stratégie canadienne en matière d'apprentissage</p>	<p>compétences dans le cadre des projets financés.</p> <p>Point de départ : Un nouveau programme lancé pendant l'exercice 2022-2023</p> <p>Cible : 10 500 personnes d'ici le 31 mars 2027</p>	<p>apprenties, les maintiennent en poste et les aident à réussir dans les 39 métiers Sceau rouge admissibles, qui se trouvent principalement dans les secteurs de la construction et de la fabrication. Mise en œuvre dans le cadre de la Stratégie canadienne de formation en apprentissage, l'Initiative pour les femmes dans les métiers spécialisés contribue à l'objectif 5 de la SFDD qui consiste à accroître la représentation des femmes canadiennes dans les postes de direction et leur participation à l'économie en général.</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes : <i>Ambition/Cible du CIC : 5.2</i> « Représentation accrue des femmes dans les rôles de leadership. »</p> <p><i>Indicateur du CIC : 5.2.1</i> « Proportion de rôles de leadership tenus par des femmes. »</p> <p><i>Cible du CMI : 5.5</i> « Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité. »</p>	<p>Les résultats ne sont pas disponibles au moment de la publication et seront fournis dans le prochain rapport d'étape.</p>

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 5 – Égalité entre les sexes

Les initiatives suivantes montrent comment les programmes d'EDSC soutiennent le Programme 2030 et les ODD et complètent les renseignements présentés ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>La Loi sur l'équité en matière d'emploi fait actuellement l'objet d'un examen, et l'on élaborera des recommandations sur la meilleure façon de moderniser le cadre législatif.</p> <p>La <i>Loi</i> soutient actuellement l'égalité et la diversité en milieu de travail pour les quatre groupes désignés : les femmes, les peuples autochtones, les personnes en situation de handicap et les membres des minorités visibles. Elle touche également les femmes appartenant à plus d'un des trois autres groupes désignés. En 2021, on a modifié la <i>Loi</i> pour inclure des exigences de déclaration des écarts salariaux dans le but de réduire ces écarts dans les organismes sous réglementation fédérale. La diffusion de l'information sur les écarts salariaux au public peut contribuer à faire évoluer la culture d'entreprise et les attentes vers une égalité accrue.</p> <p>En vertu de la <i>Loi</i>, les employeurs du secteur privé sous réglementation fédérale sont tenus de déclarer leurs données salariales de façon à montrer les écarts salariaux agrégés pour chacun des quatre groupes désignés. Les employeurs fournissent ces renseignements dans leur soumission annuelle au ministre du Travail. Ensuite, on affiche les données sur un site Web dynamique et accessible au public (qui sera lancé d'ici l'automne 2023) où le public peut examiner et comparer les données sur la représentation et les écarts salariaux chez les employeurs. Pour chaque employeur, l'ensemble des employeurs et chaque groupe professionnel d'équité en matière d'emploi, ce site Web comprendra des renseignements présentés sous forme de pourcentages agrégés indiquant ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la représentation; • les écarts de salaire horaire moyens et médians; • les écarts de rémunération des primes moyens et médians; • les écarts de paie d'heures supplémentaires et les écarts d'heures supplémentaires moyens et médians. 	<p>La <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i> contribue à faire avancer les éléments suivants :</p> <p><i>Cible du CMI : 5.a</i> « Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne. »</p> <p><i>Ambition du CIC : 5.2</i> « Parvenir à l'égalité des genres dans les positions de leadership et à tous les niveaux de la prise de décision. »</p> <p><i>Cible du CMI : 5.5</i> « Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité. »</p> <p>Les rapports sur les écarts de rémunération contribuent à faire avancer les éléments suivants :</p> <p><i>Ambition du CIC : 5.2</i> « Parvenir à l'égalité des genres dans les positions de leadership et à tous les niveaux de la prise de décision. »</p> <p><i>Cible du CMI : 5.c</i> « Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent. ».</p>	<p>En 2023-2024, le gouvernement du Canada a continué de faire progresser les cibles de l'ODD 5 en démontrant son engagement à réduire l'écart de rémunération entre les sexes, à mesurer les progrès et à établir des mécanismes de responsabilisation grâce à l'avancement continu de nos cadres et indicateurs juridiques.</p> <p>Le 11 décembre 2023, le gouvernement a publié le rapport sur le groupe de travail sur l'examen de la Loi sur l'équité en matière d'emploi intitulé Réaliser et soutenir l'équité en matière d'emploi : un cadre transformatif. Ce rapport exhaustif comprend 187 recommandations sur la façon de moderniser la Loi sur l'équité en matière d'emploi. À la suite de ce rapport, le gouvernement a annoncé son engagement visant à moderniser la Loi, notamment par la création de deux nouveaux groupes désignés pour les personnes 2ELGBTQI+ et les Noirs, ainsi que par la mise à jour de la terminologie et des définitions liées aux groupes désignés.</p> <p>Le 2 février 2024, le Programme du travail a lancé Equi'Vision. Il s'agit d'un site Web gouvernemental qui publie des renseignements accessibles sur la représentation et les écarts de rémunération dans les groupes désignés (p. ex. chez les femmes, les Autochtones, les personnes en situation de handicap et les personnes qui font partie des minorités visibles), pour chaque employeur du secteur privé assujéti à la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Cette ressource suit les progrès réalisés en offrant un accès public aux données d'une année à l'autre pour chaque employeur. Grâce à Equi'Vision, le Canada devient le premier pays au monde à rendre public ce type d'information.</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>De plus, le document intitulé <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi – Rapport annuel</i>, du ministre du Travail, présente une analyse des données consolidées provenant des soumissions des employeurs sur l'équité en matière d'emploi. Ce rapport est déposé au Parlement et diffusé publiquement.</p>		
<p>Les <u>prestations parentales et les congés pour proche aidant de l'assurance-emploi</u> procurent une <u>aide financière</u> aux personnes qui s'absentent du travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • parce qu'elles sont enceintes ou ont récemment accouché; • pour s'occuper de leur nouveau-né ou de leur enfant nouvellement adopté; • pour fournir des soins ou du soutien à un membre de la famille gravement malade ou nécessitant des soins de fin de vie. 	<p>Les prestations parentales et pour proche aidant de l'assurance-emploi contribuent à faire avancer les éléments suivants :</p> <p><i>Ambition du CIC : 5.3 « Les Canadiens partagent les responsabilités au niveau des familles. »</i></p> <p><i>Cible du CIC : 5.3.1 « Partage égal des rôles parentaux et des responsabilités familiales. »</i></p> <p><i>Cible du CMI : 5.4 « Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national. »</i></p>	<p>Les résultats pour 2023-2024 ne sont pas accessibles pour le moment en raison d'un retard d'un an dans la disponibilité des données : les résultats seront disponibles en 2025. Les résultats les plus récents datent de 2022-2023.</p> <p>D'avril 2022 à mars 2023, nous avons reçu un total de 236 140 nouvelles demandes de prestations parentales de l'assurance-emploi, dont 71 % des demandeurs étaient des femmes, comparativement à 29 % chez les hommes, soit une augmentation de 1,3 point de pourcentage dans la part des demandes de prestations parentales faites par des hommes par rapport à l'exercice précédent. On peut attribuer cette augmentation aux semaines supplémentaires de prestations offertes aux parents d'un enfant né ou adopté pendant la période allant du 17 mars 2019 à aujourd'hui, qui partagent des prestations parentales.</p> <p>Au cours du même exercice, il y a eu 6 775 nouvelles demandes de prestations d'assurance-emploi pour soignants, 13 272 demandes de prestations pour aidants d'adultes et 5 855 demandes de prestations pour aidants d'enfants. Les femmes représentaient respectivement 69,4 %, 65,9 % et 75,3 % de ces demandes, tandis que les hommes représentaient respectivement 30,6 %, 34,1 % et 24,7 %, ce qui représente une augmentation de 1,2 %, 1,4 % et 0,6 point de pourcentage pour les hommes par rapport à l'exercice précédent.</p>
<p><u>L'Initiative pour les femmes dans les métiers spécialisés dans le cadre de la Stratégie canadienne en matière d'apprentissage</u> finance des projets qui visent à recruter, maintenir en poste et aider des femmes apprenties à réussir dans les 39 métiers Sceau rouge admissibles qui se trouvent principalement dans les secteurs de la construction et de la fabrication. Les projets devraient être mis en œuvre au cours de l'exercice 2023-2024.</p>	<p>L'Initiative pour les femmes dans les métiers spécialisés dans le cadre de la Stratégie canadienne en matière d'apprentissage contribue à faire avancer l'élément suivant :</p> <p><i>Cible du CMI : 5.5 « Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité. ».</i></p>	<p>En 2023-2024, l'Initiative pour les femmes dans les métiers spécialisés dans le cadre de la Stratégie canadienne en matière d'apprentissage a lancé 15 projets d'une valeur de 28,9 millions de dollars sur quatre ans. Les projets appuient les priorités, comme la réconciliation, et l'augmentation de la participation des groupes en quête d'équité dans les métiers spécialisés, y compris les femmes (p. ex. le projet de la bande de Flat Bay Inc. intitulé <i>K'Taqmkuk : Women In Trades Initiative</i> [en anglais seulement]).</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
		* Les résultats de 2023-2024 devraient être disponibles à l'automne 2024. Par conséquent, les résultats seront publiés dans le prochain rapport d'étape.



OBJECTIF 8 : FAVORISER UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE INCLUSIVE ET DURABLE AU CANADA

Contexte de la SFDD

Afin d'appuyer l'objectif 8 de la SFDD, EDSC prend des mesures pour veiller à ce qu'une main-d'œuvre canadienne représentative de l'ensemble de la population puisse acquérir les compétences dont elle a besoin, suivre la formation qu'il lui faut et bénéficier des possibilités nécessaires pour assurer la transition vers la carboneutralité, et aider les Canadiens à prospérer dans une économie mondiale en évolution. Dans le cadre de divers programmes, EDSC s'efforce de collaborer avec les employeurs et directement avec les Canadiens, afin de promouvoir le perfectionnement des compétences et la diversification économique dans le secteur canadien de l'environnement et des technologies propres.

Par exemple, le Service d'apprentissage d'EDSC vise à aider les apprentis à acquérir l'expérience pratique dont ils ont besoin pour faire carrière dans les métiers spécialisés. Dans le cadre de la Stratégie canadienne de formation en apprentissage, l'initiative encourage les petits et moyens employeurs, en leur offrant un incitatif financier pour chaque apprenti de première année qu'ils embauchent dans un des 39 métiers désignés Sceau rouge admissibles, principalement dans les secteurs de la construction et de la fabrication. Ils peuvent obtenir un incitatif supplémentaire si l'apprenti qu'ils embauchent

appartient à un groupe en quête d'équité, c'est-à-dire les femmes, les personnes en situation de handicap, les Autochtones, les membres des communautés 2ELGBTQI+, les membres des communautés racisées et les nouveaux arrivants. De plus, le Ministère a élargi des programmes, comme la Stratégie emploi et compétences jeunesse (SECJ), qui offre des mesures de soutien complètes et des placements professionnels aux jeunes qui font face à des obstacles à l'emploi, comme les Autochtones, les jeunes racisés, les jeunes en situation de handicap, les jeunes immigrants récents et les jeunes des régions rurales ou éloignées.

De même, le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées appuiera la mise en œuvre de la Stratégie d'emploi pour les Canadiens en situation de handicap du Canada. Le programme du Fonds d'intégration vise à accroître la participation des personnes en situation de handicap au marché du travail, en offrant aux participants des mesures de soutien à l'emploi pour les aider à trouver et à conserver un emploi. De plus, le programme aidera les participants à progresser dans leur carrière et il aidera les employeurs à créer des milieux de travail inclusifs, accessibles et accueillants pour les personnes en situation de handicap. En outre, on offrira une formation aux personnes en situation de handicap ou non qui exercent une profession soutenant les personnes en situation de handicap, comme les interprètes en langue des signes. Le Fonds d'intégration, pour lequel la cible est de 3 355 participants d'ici mars 2024, contribue à faire progresser le Programme 2030, grâce à son travail pour accroître l'accès au marché du travail et améliorer l'inclusion économique et la qualité de vie des personnes en situation de handicap.

Le Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle (PSMS) d'EDSC aide les secteurs clés de l'économie à mettre en œuvre des solutions pour répondre à leurs besoins actuels et émergents en matière de main-d'œuvre. Le PSMS soutient des projets sectoriels axés sur une gamme d'activités qui ciblent l'industrie, comme la formation et le recyclage des travailleurs, l'aide aux employeurs pour maintenir en poste et attirer une main-d'œuvre qualifiée et diversifiée, et des outils et des renseignements sur le marché du travail afin d'aider les secteurs à répondre à leurs besoins. Cette année, le programme a pour but de permettre à jusqu'à 30 000 Canadiens de suivre la formation dont ils ont besoin pour accéder à un bon emploi. Le programme aidera à répondre aux besoins en main-d'œuvre dans de nombreux secteurs, dont notamment l'agroalimentaire et l'agriculture, la construction, la santé, les technologies de l'information et des communications, la fabrication, les ressources naturelles, et l'environnement, le tourisme et les transports.

EDSC met également à l'essai une approche communautaire dans le cadre de son Programme de développement de la main-d'œuvre des communautés. Grâce à un leadership local, ce programme fait progresser les priorités régionales et nationales dans des domaines comme la décarbonisation, l'adoption de technologies et l'économie bleue. Le programme, pour lequel la cible initiale est de 25 communautés, encourage la diversité et l'inclusion. En effet, 75 % des participants au projet appartiennent à un ou à plusieurs groupes sous-représentés sur le marché du travail. Les données recueillies dans le cadre de l'essai du programme permettront d'évaluer l'efficacité du modèle afin d'obtenir des résultats dans une diversité de marchés du travail et

d'éclairer les orientations futures des politiques et des programmes en matière de compétences. Ces priorités comprennent, par exemple, la décarbonisation et le soutien d'une « transition juste » pour les travailleurs, afin qu'ils soient prêts à travailler à la transformation de secteurs comme celui de l'énergie.

De plus, le Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire (FH-CLOSM) visera à favoriser le développement et l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Ces communautés sont composées de francophones résidant à l'extérieur du Québec ou de résidents anglophones du Québec. Le programme finance 14 organismes à but non lucratif des CLOSM pour qu'ils mènent des activités de développement de l'économie et des ressources humaines pour leur communauté. Les ententes dureront cinq ans et ont été signées en mars 2023.

Stratégies de mise en œuvre en soutien à l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « Favoriser une croissance économique inclusive et durable au Canada », mais pas une cible spécifique de la SFDD.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Augmenter la participation des personnes en situation de handicap au marché du travail	EDSC continuera d'appuyer des activités conçues pour offrir une formation axée sur les compétences et un soutien à l'emploi pour aider les personnes en situation de handicap à trouver et à conserver un bon emploi et à progresser dans leur carrière, et fournir un soutien aux employeurs pour les aider à rendre les milieux de travail accessibles et inclusifs pour les personnes en situation de handicap.	<p>Indicateur : Le nombre de participants qui sont employés ou travailleurs autonomes ou qui retournent aux études après leur participation au programme.</p> <p>Point de départ : 2846 (les derniers résultats pour l'exercice 2022-2023). Les données du Québec ne sont pas disponibles.</p>	Dans le cadre du Fonds d'intégration pour les personnes handicapées , des programmes aident les personnes en situation de handicap à se préparer à occuper, à obtenir et à conserver un bon emploi, et à progresser dans leur carrière. Le FI appuie une vaste gamme de services, y compris des mesures de soutien à la recherche d'emploi, des services préalables à l'employabilité, des subventions salariales et des placements professionnels, par l'entremise de fournisseurs de services tiers, en	<p>Résultat de l'indicateur : Les résultats n'étaient pas disponibles au moment de la publication, puisque les exigences ont changé et que les organismes financés sont dans une année de transition pour mettre en œuvre et recueillir les résultats de 2023-2024.</p> <p>Remarque : Les résultats pour cette année seront fournis dans le prochain rapport d'étape. Cependant, en 2022-2023, le programme a</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>Programme : Fonds d'intégration pour les personnes handicapées</p>	<p>Cible : Au moins 3 335 d'ici mars 2024.</p>	<p>partenariat avec des organismes dans la communauté.</p> <p>Le Fonds d'intégration concrétise le Programme 2030 grâce à son travail pour accroître l'accès au marché du travail et améliorer l'inclusion économique et la qualité de vie des personnes en situation de handicap.</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes : <i>Ambition/Cible du CIC :</i> « Les Canadiens ont accès à des emplois de qualité. »</p> <p><i>Indicateur du CIC :</i> 8.1.1 « Taux de chômage. »</p> <p><i>Cible du CMI :</i> 5.5 « D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes en situation de handicap, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale. »</p>	<p>offert du soutien à 4 632 personnes en situation de handicap, dont 2 706 ont trouvé un emploi ou ont travaillé à leur compte, et 457 sont retournées aux études pour améliorer leurs compétences après avoir participé au programme.</p>
<p>Adopter une approche sectorielle pour l'investissement dans le soutien à la main-d'œuvre</p>	<p>EDSC aidera les secteurs clés de l'économie à mettre en œuvre des solutions aux besoins actuels et émergents en main-d'œuvre dans le cadre du</p>	<p>Indicateur : Le nombre de participants qui ont accès à des initiatives de formation et de transition ou qui y participent.</p>	<p>Le Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle aide les secteurs clés de l'économie à mettre en œuvre des solutions afin de répondre à leurs besoins actuels et émergents en matière de main-</p>	<p>Résultat de l'indicateur : Les résultats du programme pour 2023-2024 seront disponibles à l'automne 2024. Ainsi, les résultats seront publiés dans le prochain rapport d'étape.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle.</p> <p>Programme : Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle (PSMS)</p>	<p>Point de départ : L'exercice 2023-2024 servira d'année de référence, car le Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle met actuellement en œuvre un nouveau processus de collecte de données et attend une décision concernant son financement permanent au-delà du 31 mars 2024.</p> <p>Cible : 30 000 participants distincts d'ici la fin de l'exercice 2023-2024.</p>	<p>d'œuvre. Le programme soutient des projets sectoriels qui se concentrent sur une série d'activités axées sur l'industrie, comme la formation et le recyclage des travailleurs, l'aide aux employeurs pour conserver et attirer une main-d'œuvre qualifiée et diversifiée, incluant les groupes ayant un accès limité aux services, et l'élaboration de solutions pour la main-d'œuvre, d'outils et de renseignements sur le marché du travail afin de répondre aux besoins du marché du travail en rapport avec chaque secteur.</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes : <i>Ambition/Cible du CIC :</i> « Les Canadiens bénéficient d'une croissance économique durable et y contribuent. »</p> <p><i>Indicateur du CIC :</i> 8.6.1 « Les Canadiens contribuent à une croissance économique durable et en tirent parti. »</p>	<p>Remarque : Les rapports du Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle sur les bénéficiaires de projets, que l'on attend d'ici le début de l'automne 2024, comprendront des chiffres cibles. Une fois que nous aurons reçu tous les rapports sur les résultats du projet et que les responsables du programme les auront validés, nous établirons des données de référence sur le rendement.</p>
<p>Mettre à l'essai des approches communautaires pour les priorités nationales et régionales</p>	<p>EDSC soutiendra une croissance et un développement économiques locaux donnant lieu à des progrès dans les domaines prioritaires nationaux et régionaux, comme la décarbonisation, en mettant à l'essai des approches communautaires de planification de la</p>	<p>Indicateur : Le nombre de participants qui ont accès à des initiatives de formation et de transition ou qui y participent.</p> <p>Point de départ :</p>	<p>Grâce à un leadership local, le Programme de développement de la main-d'œuvre des communautés fait progresser les priorités régionales et nationales dans des domaines comme la décarbonisation, l'adoption de technologies et l'économie bleue. Le programme encourage la diversité et l'inclusion. En effet, 75 % des</p>	<p>Résultat de l'indicateur : En 2023-2024, environ 100 communautés ont participé au programme.</p> <p>Remarque : Le résultat de l'indicateur atteint a dépassé la cible de 25 communautés.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>main-d'œuvre et de formation axée sur les compétences.</p> <p>Programme : Programme de développement de la main-d'œuvre des communautés.</p>	<p>Un nouveau programme annoncé dans le budget de 2021 avec des projets qui devraient commencer au printemps ou à l'été 2023.</p> <p>Cible : Vingt-cinq communautés d'ici le 31 mars 2024.</p>	<p>participants au projet appartiennent à un ou à plusieurs groupes sous-représentés sur le marché du travail.</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes : <i>Cible/Ambition du CIC :</i> 8.1 « Les Canadiens ont accès à des emplois de qualité. »</p> <p><i>Cible du CMI :</i> 8.6 « D'ici 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation ». <i>Cible du CMI :</i> « Atteindre une croissance de l'emploi de 8 % dans le secteur des produits de technologies propres d'ici le 31 mars 2024. »</p> <p><i>Indicateur du CIC :</i> 8.1.1 « Taux de chômage »</p> <p>8.6.1 « Emplois dans le secteur des produits de technologies propres. » <i>Cible du CMI :</i> 8.2 « Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre. »</p> <p>8.5 « D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes</p>	

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale. »	
Mettre à l'essai des approches communautaires pour les priorités nationales et régionales	<p>EDSC favorisera le développement et l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Par l'entremise de son Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire, le programme finance des organismes des CLOSM afin qu'ils accroissent leur capacité et leurs services de développement économique communautaire, de développement des ressources humaines et de promotion de partenariats.</p> <p>Programme : Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire (FH-CLOSM),</p>	<p>Indicateur : Le montant investi, y compris en nature, par les partenaires qui ne sont pas financés par le programme du Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire (FH-CLOSM) (groupes à but non lucratif, organismes du secteur privé, autres ministères fédéraux et autres ordres de gouvernement) pour chaque dollar investi par les organismes financés par le programme du FH-CLOSM.</p> <p>Point de départ : Année de référence : 2018, selon le Plan d'action pour les langues officielles 2018 à 2023.</p> <p>Cible : Investir à un ratio de 2 pour 1 d'ici mars 2024.</p>	<p>Le programme du Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire (FH-CLOSM) est un des principaux programmes d'EDSC pour ce qui est d'appuyer le respect des obligations juridiques du Ministère en vertu de la <i>Loi sur les langues officielles</i> (LLO) afin de favoriser l'épanouissement des CLOSM. Conformément à l'esprit de la LLO, le programme du FH-CLOSM est fondé sur l'approche « par et pour » et aide les organismes des CLOSM à cerner les besoins de leurs communautés et à y répondre. Au printemps 2023, on a signé de nouvelles ententes de 5 ans avec les 14 organismes des CLOSM (bénéficiaires de financement) participant au programme.</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes : <i>Cible/Ambition du CIC :</i> 8.5 Les Canadiens bénéficient d'une croissance économique durable et y contribuent.</p> <p><i>Indicateur du CIC :</i> Produit intérieur brut par habitant</p>	<p>Résultat de l'indicateur : Le programme a dépassé sa cible en atteignant un taux d'investissement de 2,38 le 31 mars 2024.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Stratégie de mise en œuvre supplémentaire en soutien à l'objectif 8</p>	<p>EDSC continuera à aider les jeunes (de 15 à 30 ans) à réussir leur intégration au marché du travail, y compris des programmes de formation à l'emploi et axée sur les compétences mettant l'accent sur l'innovation, les STIM (Sciences, Technologie, Ingénierie et Mathématique), les emplois verts et l'environnement.</p> <p>Programme : Stratégie emploi et compétences jeunesse (SECJ)</p> <p>La SECJ comprend deux programmes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Le Programme de la Stratégie emploi et compétences jeunesse (PSECJ), une initiative horizontale qui est dirigée par EDSC et à laquelle participent 11 autres ministères, organismes et sociétés d'État fédéral. 2) Emplois d'été Canada (EEC) 	<p>Indicateur : Nombre de jeunes ayant reçu des services</p> <p>Point de départ : 97 359 (2019-2020)</p> <p>Cible : En tout, 75 240 d'ici mars 2024. Répartition du nombre ciblé par programme : Cible du Programme de la Stratégie emploi et compétences jeunesse de servir 5 240 jeunes EEC : 70 000 possibilités d'emplois</p>	<p>En soutien à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030, la Stratégie emploi et compétences jeunesse aide les jeunes (de 15 à 30 ans), en particulier ceux aux prises avec des obstacles à l'emploi, à obtenir l'information et à acquérir les compétences, l'expérience professionnelle ainsi que les aptitudes dont ils ont besoin pour réussir leur transition vers le marché du travail.</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes : <i>Cible/Ambition du CIC :</i></p> <p>8.1 « Les Canadiens ont accès à des emplois de qualité. »</p> <p><i>Indicateurs du CIC :</i> 8.1.1 « Taux de chômage. » 8.3.1 « Proportion des jeunes ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation. »</p> <p><i>Cible du CMI :</i> 8.6 « D'ici 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation. »</p>	<p>Résultat de l'indicateur : Au mois de mars 2024, nous avons offert des services à 93 330 jeunes.</p> <p>Remarques : En 2023-2024, Emplois d'été Canada a offert des services à 74 527 jeunes, tandis que le Programme de la Stratégie emploi et compétences jeunesse d'EDSC en a servi 18 803, dépassant les cibles annuelles respectives établies de 70 000 et de 5 240 jeunes.</p>

<p>Stratégie de mise en œuvre supplémentaire en soutien à l'objectif 8</p>	<p>EDSC encouragera la croissance économique en aidant les petits et moyens employeurs à créer des postes d'apprentissage de première année dans les métiers qui se trouvent principalement dans les secteurs de la construction et de la fabrication, en mettant l'accent sur l'accroissement de la participation des groupes en quête d'équité.</p> <p>Programme : Service d'apprentissage sous l'égide de la Stratégie canadienne en matière d'apprentissage</p>	<p>Indicateur : Nombre d'employeurs qui ont accès à des mesures de soutien pour embaucher des apprentis.</p> <p>Point de départ : Un nouveau programme lancé pendant l'exercice 2021-2022.</p> <p>Cible : Entre 25 000 et 55 000 employeurs sur la durée du programme jusqu'à la fin de l'année 2023-2024 lorsque le Service d'apprentissage prendra fin.</p>	<p>Le Service d'apprentissage vise à aider les apprentis à acquérir l'expérience pratique dont ils ont besoin pour faire carrière dans les métiers spécialisés. Dans le cadre du Service d'apprentissage, les petits et moyens employeurs peuvent obtenir un incitatif financier pour chaque apprenti de première année qu'ils embauchent dans un des 39 métiers désignés Sceau rouge admissibles, principalement dans les secteurs de la construction et de la fabrication. Ils peuvent obtenir un incitatif supplémentaire si l'apprenti qu'ils embauchent appartient à un groupe en quête d'équité (c.-à-d. les femmes, les personnes en situation de handicap, les Autochtones, les membres des communautés 2ELGBTQI+, les membres des communautés racisées et les nouveaux arrivants). De plus, le Service d'apprentissage offre d'autres mesures de soutien aux employeurs pour qu'il soit plus facile pour eux d'embaucher des apprentis de première année, comme de l'aide pour naviguer dans le système d'apprentissage et accueillir de la formation en milieu de travail.</p> <p>L'initiative contribue à l'objectif 8 de la SFDD, en encourageant les petits et moyens employeurs à embaucher des apprentis de première année dans les métiers désignés Sceau rouge.</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes : <i>Ambition/Cible du CIC :</i> « Les Canadiens ont accès à des emplois de qualité. »</p>	<p>Résultat de l'indicateur : En 2022-2023*, 1 950 employeurs ont eu accès à des mesures de soutien afin d'embaucher des apprentis, y compris des personnes issues des groupes en quête d'équité.</p> <p>* Les résultats de 2022-2023 reflètent les résultats les plus récents disponibles. Les résultats de 2023-2024 seront disponibles d'ici la publication du prochain rapport d'étape.</p> <p>Remarque : Le Service d'apprentissage a pris fin et fait désormais partie de la Stratégie canadienne de formation en apprentissage.</p>
--	--	--	---	--

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<p><i>Indicateur du CIC : 8.1.1 « Taux de chômage. »</i></p> <p><i>Cible du CMI : 8.3 « Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers. »</i></p>	

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 8 – Travail décent et croissance économique

Les initiatives suivantes montrent comment les programmes d'EDSC soutiennent le Programme 2030 et les ODD et complètent les renseignements présentés ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>La Loi canadienne sur l'accessibilité exige que les parties qui sont assujetties à la <i>Loi</i> reconnaissent, éliminent et préviennent les obstacles à l'accessibilité dans sept domaines prioritaires, y compris l'emploi. Une fois que les obstacles à l'emploi sont éliminés, les Canadiens en situation de handicap ont plus de possibilités d'emploi et de perfectionnement professionnel. En outre, les lieux de travail sont plus accessibles et les personnes en situation de handicap peuvent participer plus activement au marché du travail. Cela</p>	<p>La <i>Loi canadienne sur l'accessibilité</i> contribue à faire avancer l'élément suivant :</p> <p><i>Cible CMI : 8.5 « D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes en situation de handicap, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale. »</i></p>	<p>En 2023-2024, le Ministère a continué de travailler sur les engagements pris en vertu de la <i>Loi canadienne sur l'accessibilité</i> pour éliminer les obstacles à l'emploi.</p> <p>En août 2023, les indicateurs de rendement utilisés pour mesurer les progrès réalisés dans l'élimination des obstacles à l'accessibilité dans les transports et les technologies de l'information et des communications ont</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>aide les collectivités et l'économie du Canada à prospérer afin que tous les Canadiens puissent en profiter.</p> <p>Au cours de l'exercice 2023-2024, le Ministère financera des projets visant à accroître la capacité du secteur de l'interprétation en langue des signes professionnelle partout au Canada. Les bénéficiaires de financement admissibles peuvent inclure des entités telles que des établissements d'enseignement de la langue des signes, des associations professionnelles représentant des interprètes et des organismes communautaires représentant des utilisateurs de la langue des signes.</p> <p>Au cours de l'exercice 2023-2024, le Ministère poursuivra ses travaux sur l'élaboration de règlements sur l'accessibilité des technologies de l'information et de communications (TIC). Les TIC sont une porte d'entrée majeure vers l'emploi. Une fois finalisés, les règlements sur l'accessibilité des TIC contribueront à éliminer les obstacles dans les milieux de travail sous réglementation fédérale.</p> <p>De plus, en 2022 et en 2023, le programme a tenu un salon de l'emploi virtuel dans le cadre du Congrès canadien sur l'inclusion des personnes en situation de handicap. Ces salons de l'emploi ont permis à des personnes en situation de handicap de prendre connaissance de possibilités d'emploi.</p>	<p>Les indicateurs de rendement qui soutiennent la mesure des progrès réalisés dans l'élimination des obstacles à l'emploi seront mis au point au cours de l'exercice 2023-2024.</p>	<p>été publiés. Les indicateurs de l'environnement bâti seront publiés en 2024.</p>
<p>Le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) a lancé le nouveau Programme de soutien aux travailleurs migrants (PSTM) pour aider ces derniers à mieux comprendre leurs droits et à mieux les exercer. Pour ce faire, le programme soutient les organismes communautaires dans la prestation de programmes et de services axés sur les travailleurs migrants, notamment une orientation à l'arrivée, des activités et du matériel éducatifs et une aide dans les situations d'urgence et qui posent un risque.</p> <p>Le PTET est responsable des inspections visant les employeurs, en vue de protéger les travailleurs étrangers temporaires contre les abus et l'exploitation, et de protéger l'intégrité du marché du travail canadien en encourageant les employeurs à se conformer aux conditions du programme. Le Ministère concentre également ses efforts sur la restructuration du</p>	<p>Le Programme des travailleurs étrangers temporaires contribuera à faire avancer l'élément suivant :</p> <p><i>Cible du CMI : 8.8 « Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire. »</i></p>	<p>Le Programme de soutien aux travailleurs migrants (PSTM), qui fait partie de l'engagement plus vaste du gouvernement du Canada visant à protéger les travailleurs étrangers temporaires contre les mauvais traitements, a continué de renforcer les mesures de protection pour les travailleurs en 2023-2024. Le 31 décembre 2023, on comptait plus de 300 000 interactions liées à des services avec des travailleurs étrangers temporaires.</p> <p>Dans le budget de 2024, le gouvernement proposait de verser 41 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, afin de protéger les travailleurs temporaires au moyen du PSTM.</p> <p>Le PSTM a lancé un sondage qui aidera les fonctionnaires d'EDSC à évaluer l'ampleur de l'aide offerte aux travailleurs migrants de la part des organismes financés dans le cadre du PSTM, afin que ceux-ci puissent</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>programme de conformité pour s’assurer que les inspections sont effectuées. Pour ce faire, il met l’accent sur l’amélioration de la qualité, le respect des délais, ainsi que la portée de la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs étrangers temporaires. De plus, dans le budget de 2023, le gouvernement a annoncé des fonds pour accroître le nombre d’inspecteurs du PTET et maintenir la ligne de signalement pour la protection des travailleurs. Cette ligne offre aux travailleurs un service personnalisé dans plus de 200 langues pour leur permettre de signaler les allégations d’abus ou de mauvais traitements aux agents. Ces derniers sont en poste pour répondre au téléphone cinq jours par semaine (un service de messagerie vocale est activé la fin de semaine).</p> <p>Ces initiatives appuient le thème central « Ne laisser personne de côté ». L’amélioration de la qualité, de la rapidité et de la portée des inspections, et les mesures de soutien offertes dans le cadre du Programme de soutien aux travailleurs migrants devraient bénéficier particulièrement aux groupes à risque élevé, y compris les travailleurs des communautés racisées.</p>		<p>comprendre et exercer leurs droits au Canada. Le sondage permettra aussi à EDSC de mieux comprendre l’incidence du PSTM et le portrait des travailleurs étrangers temporaires, notamment grâce à des données sur le genre, l’emplacement géographique, la langue et la nationalité. Le PSTM a mené 2 122 inspections visant les employeurs et a examiné près de 8 500 signalements. Le programme a connu une augmentation de 39 % du nombre de signalements et d’allégations par rapport à l’année précédente. Cette hausse est attribuable aux efforts continus visant à accroître la sensibilisation des intervenants et des travailleurs de la ligne de signalement, au renforcement des liens avec les pays d’origine et les groupes de soutien pour les travailleurs étrangers, ainsi qu’aux autres façons de signaler les problèmes.</p>
<p>Compte tenu du soutien de plus de 27 milliards de dollars versés dans le cadre des accords sur l’apprentissage et la garde des jeunes enfants à l’échelle du Canada, les provinces et les territoires ont annoncé de nouveaux investissements dans la main-d’œuvre en éducation de la petite enfance dans des domaines comme l’embauche, le maintien en poste, la formation et les augmentations salariales. De plus, en mars 2023, le taux d’emploi des femmes de 25 à 54 ans au Canada était de 82,0 %. Le taux d’emploi des femmes ayant un enfant de moins de 6 ans était de 76,2 %, une augmentation de 1,7 % par rapport à l’année précédente. Selon une récente analyse de la Banque du Canada, la hausse du taux de participation au marché du travail chez les femmes pourrait être attribuable aux frais moyens plus faibles pour les services de garde réglementés offerts dans le cadre du système d’apprentissage et de garde des jeunes enfants à l’échelle du Canada.</p>	<p>Les accords sur l’apprentissage et la garde des jeunes enfants à l’échelle du Canada contribueront à faire avancer les éléments suivants :</p> <p><i>Indicateur du CIC</i> : 8.1.1 « Taux de chômage et caractéristiques de la population active. »</p> <p><i>Indicateur du CIC</i> : 8.2.1 « Proportion des employés qui gagnent moins de 66 % de la médiane du salaire horaire des employés permanents à temps plein. »</p> <p><i>Indicateurs du CMI</i> :</p> <p>8.5 : « D’ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes en situation de handicap, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale. »</p>	<p>Les accords sur l’apprentissage et la garde des jeunes enfants à l’échelle du Canada ont été conclus avec toutes les provinces et tous les territoires. En avril 2024, huit provinces et territoires assuraient la prestation de services de garde réglementés à des frais moyens de 10 \$ par jour. Le Yukon et le Québec ont commencé à offrir des services de garde réglementés à 10 \$ ou moins avant la mise en œuvre des accords à l’échelle du Canada.</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>8.5.1 « Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et situation au regard du handicap. »</p> <p>8.5.2 « Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap. »</p> <p>8.6.1 « Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation. »</p>	
<p>Dans le cadre des Ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) et des Ententes sur le développement de la main-d'œuvre (EDMO) conclues avec les provinces et les territoires., le Ministère aide des gens de partout au pays à se préparer en vue d'un emploi, à obtenir un emploi et à le conserver. En vertu des EDMT, les prestations d'emploi permettent aux chômeurs admissibles d'acquérir des compétences et de l'expérience professionnelle grâce à des programmes comme la formation axée sur les compétences et les subventions salariales. Les programmes offerts en vertu des EDMT et des EDMO comprennent une formation axée sur les compétences et des programmes de services d'emploi destinés plus particulièrement aux personnes qui sont plus éloignées du marché du travail et celles qui souhaitent perfectionner leurs compétences. Les EDMT et les EDMO appuient une culture d'apprentissage continu, afin d'aider les Canadiens à acquérir les compétences nécessaires pour prospérer dans un marché du travail en évolution.</p>	<p>Les Ententes sur le développement du marché du travail et les Ententes sur le développement de la main-d'œuvre contribuent à faire avancer l'élément suivant :</p> <p><i>Cible du CMI : 8.5 « D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale. »</i></p>	<p>En 2022-2023*, les Ententes sur le développement du marché du travail et les Ententes sur le développement de la main-d'œuvre ont permis d'offrir des mesures de soutien à la formation et à l'emploi à 1 195 000 Canadiens, notamment à des personnes issues de différents groupes, soit 381 000 personnes en situation de handicap, 176 000 minorités visibles, 174 000 Autochtones, 151 000 travailleurs de plus de 55 ans, 264 000 jeunes de 15 à 24 ans et 561 000 femmes.</p> <p>Le revenu des participants des programmes de formation axés sur les compétences a augmenté chaque année, plus particulièrement chez les jeunes, les Autochtones, les minorités visibles, les femmes, les nouveaux immigrants et les personnes en situation de handicap.</p> <p>* Les résultats de 2022-2023 reflètent les résultats les plus récents disponibles. Les résultats de 2023-2024 seront disponibles d'ici 2025.</p>
<p>Le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones est un programme relatif au marché du travail fondé sur les distinctions conçu pour aider les Premières Nations, les Inuits, les Métis et les Autochtones en milieu urbain et non affiliés à améliorer leurs compétences et à atteindre leurs objectifs professionnels à long terme afin de réduire les écarts de compétences et d'emploi entre les Autochtones et les non-Autochtones. Un réseau de prestation de services autochtones fournit ces mesures de soutien, qui favorisent la réconciliation et l'autodétermination à mesure que les communautés autochtones établissent les priorités.</p>	<p>Le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones et le Fonds pour les compétences et les partenariats contribuent à faire avancer les éléments suivants :</p> <p><i>Cible du CMI : 8.5 « D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale. »</i></p> <p><i>Ambition/Cible du CIC : 8.1.1 « Taux de chômage et caractéristiques de la population active. »</i></p> <p><i>Cible du CMI : 8.6 « D'ici 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation. »</i></p>	<p>Grâce au Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones, 54 015 Autochtones au total ont reçu de la formation et ont eu accès à d'autres mesures de soutien en 2023-2024, y compris 29 711 jeunes autochtones, 6 425 Autochtones en situation de handicap et 26 618 femmes, ce qui a aussi mené à l'embauche de 19 401 Autochtones, dont 8 862 femmes.</p> <p>Grâce au Fonds pour les compétences et les partenariats, 1 871 Autochtones au total ont reçu de la formation et ont eu accès à d'autres mesures de soutien en 2023-2024, notamment 970 jeunes autochtones. Cela a aussi mené à l'embauche de 495 Autochtones.</p>
<p>L'Initiative pour les femmes dans les métiers spécialisés dans le cadre de la Stratégie canadienne en matière d'apprentissage finance des projets qui visent à recruter, maintenir en poste et aider des femmes apprenties à réussir dans les 39 métiers Sceau rouge admissibles qui se trouvent</p>	<p>L'Initiative pour les femmes dans les métiers spécialisés dans le cadre de la Stratégie canadienne en matière d'apprentissage contribue à faire avancer l'élément suivant :</p>	<p>En 2023-2024, l'Initiative pour les femmes dans les métiers spécialisés dans le cadre de la Stratégie canadienne en matière d'apprentissage a lancé 15 projets d'une valeur de 28,9 millions de dollars sur quatre ans. Les projets appuient les priorités, comme la réconciliation, et l'augmentation</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>principalement dans les secteurs de la construction et de la fabrication. Les projets devraient être mis en œuvre au cours de l'exercice 2023-2024.</p>	<p><i>Cible du CMI</i> : 8.5 « D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale. »</p>	<p>de la participation des groupes en quête d'équité dans les métiers spécialisés, y compris les femmes (p. ex. le projet de la bande de Flat Bay Inc. intitulé K'Taqmkuk : Women In Trades Initiative [en anglais seulement]).</p> <p>Les résultats de 2023-2024 devraient être publiés à l'automne 2024. Par conséquent, ils seront disponibles dans le prochain rapport d'étape.</p>
<p>Le programme pilote de préparation des femmes à l'emploi géré dans le cadre du programme Compétences pour réussir finance des organismes pour fournir et mettre à l'essai un soutien préalable à l'emploi et un soutien au développement des compétences pour quatre groupes : les femmes racisées ou autochtones; les femmes en situation de handicap; les femmes de la communauté LGBTQ2; les femmes qui ne sont plus sur le marché du travail depuis longtemps. Le programme pilote met également à l'essai des moyens d'améliorer l'inclusivité des employeurs. Les résultats éclaireront les changements systémiques à apporter aux programmes de compétences et d'emploi pour les femmes.</p>	<p>Le programme pilote de préparation des femmes à l'emploi contribue à faire avancer les éléments suivants :</p> <p><i>Ambition/Cible du CIC</i> : 8.1 « Les Canadiens ont accès à des emplois de qualité. »</p> <p><i>Cible du CMI</i> : 8.5 « D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale. »</p>	<p>Le programme pilote de préparation des femmes à l'emploi aide les organismes à offrir du soutien à quatre groupes de femmes, soit les femmes racisées et autochtones, les femmes en situation de handicap, les femmes de la communauté 2ELGBTQI+ et les femmes qui ne sont plus sur le marché du travail depuis longtemps. Le programme vise également à trouver des façons de rendre les lieux de travail plus inclusifs, ce qui aidera à améliorer les programmes d'emploi et de compétences pour les femmes et qui favorisera une croissance économique inclusive et durable au Canada.</p> <p>Le programme pilote de préparation des femmes à l'emploi a pris fin le 31 mars 2024. Les résultats devraient être publiés à l'automne 2024 dans un rapport « Ce que nous avons entendu ».</p>
<p>Le nouveau volet de financement du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical dans le cadre de la Stratégie canadienne de formation en apprentissage annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne de 2022 aidera les syndicats à diriger la mise au point d'une formation aux compétences écologiques pour 20 000 apprentis et compagnons d'apprentissage dans les métiers. Ce nouveau volet devrait appuyer la Stratégie pour un gouvernement vert ainsi que les objectifs et les cibles de la SMDD.</p>	<p>Le nouveau volet de financement pour la formation et l'innovation en milieu syndical dans le cadre de la Stratégie canadienne de formation contribuera à faire avancer les éléments suivants :</p> <p><i>Ambition/Cible du CIC</i> : 8.6 : « Les Canadiens bénéficient d'une croissance économique durable et y contribuent. »</p> <p><i>Cible du CIC</i> : 8.6 : « Atteindre une croissance de l'emploi de 8 % dans le secteur des produits de technologies propres d'ici le 31 mars 2024. »</p> <p><i>Cible du CMI</i> : 8.3 : « Promouvoir des politiques qui favorisent la création d'emplois et stimulent la croissance des entreprises. »</p>	<p>Le nouveau volet de financement de la formation sur les emplois durables du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical a lancé un processus de réception à l'été 2024.</p> <p>Cette initiative devrait permettre à 20 000 apprentis et compagnons de se perfectionner grâce à une formation axée sur les compétences vertes dans les métiers. Ce nouveau volet devrait appuyer la Stratégie pour un gouvernement vert, le Programme 2030 et les ODD, y compris la transition vers une économie carboneutre.</p> <p>Les résultats préliminaires devraient être disponibles à l'automne 2025.</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Le programme Compétences pour réussir finance des organismes afin qu'ils offrent de la formation et conçoivent des outils d'évaluation et des ressources de formation qui visent à aider les Canadiens à renforcer leurs compétences fondamentales et transférables. Il leur est donc plus simple d'acquérir d'autres compétences (techniques et propres à l'emploi) afin qu'ils puissent s'adapter et prospérer dans un marché du travail en évolution rapide.</p>	<p>Le programme Compétences pour Réussir finance des organismes qui conçoivent et dispensent une formation portant sur les compétences fondamentales et transférables qui contribue à faire avancer l'élément suivant :</p> <p><i>Cible du CMI : 8.5 « D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale. »</i></p>	<p>En 2023-2024, le programme Compétences pour réussir a financé les possibilités de formation de plus de 78 000 Canadiens. Cela comprenait la formation pour une grande partie des groupes sous-représentés, notamment 22 300 femmes, 15 400 personnes qui s'identifient comme des hommes, 16 500 minorités visibles, 10 382 jeunes de 18 à 34 ans et 7 100 personnes en situation de handicap.</p>
<p>La Direction générale des compétences et de l'emploi a élaboré une stratégie d'Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) pour renforcer la capacité des programmes et des politiques en matière de compétences à s'attaquer aux obstacles limitant la pleine participation au marché du travail de divers groupes de femmes, d'hommes, de personnes non binaires et d'autres personnes genrées. Cela se fait en renforçant la capacité analytique interne du personnel et en améliorant la qualité des données sur l'ACS Plus pour s'assurer que les programmes de compétences font la promotion des données sur l'égalité des genres, la diversité et l'inclusion, à travers trois piliers principaux, qui sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le renforcement des capacités; • les investissements dans les données; • l'orientation et le soutien en matière de politiques. 	<p>La stratégie d'analyse comparative entre les sexes Plus de la Direction générale des compétences et de l'emploi contribue à faire avancer l'élément suivant :</p> <p><i>Ambition/Cible du CIC : 8.5 « Les Canadiens bénéficient d'une croissance économique durable et y contribuent. »</i></p>	<p>En 2023-2024, la stratégie d'Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) a contribué à faire progresser le Programme 2030 en offrant du soutien à la DGCE pour qu'elle puisse joindre les groupes sous-représentés du marché du travail.</p> <p>La stratégie d'ACS Plus de la DGCE a renforcé la capacité de la Direction générale à mieux évaluer, à surveiller et à traiter la disparité entre les sexes et de promouvoir l'accès des groupes sous-représentés à l'ensemble des programmes de compétences, dans le but d'accroître la participation au marché du travail.</p>
<p>Accorder 10 jours de congé de maladie payé aux employés du secteur privé sous réglementation fédérale pour leur assurer une protection d'emploi et une sécurité de revenu pendant qu'ils prennent un congé pour des raisons personnelles de santé, de maladie ou de santé mentale ou un traitement de la toxicomanie.</p> <p>L'octroi de 10 jours de congé de maladie payé à tous les employés du secteur privé sous réglementation fédérale appuie l'initiative « Ne laisser personne de côté », car cet octroi garantit que les travailleurs peuvent prendre des congés de maladie payés, ce qui assure un revenu et une protection pour les travailleurs susceptibles de subir des inégalités ou des vulnérabilités.</p>	<p>Accorder dix jours de congé de maladie payé aux travailleurs sous réglementation fédérale contribue à faire avancer les éléments suivants :</p> <p><i>Ambition/Cible du CIC : 8.5 « Les Canadiens bénéficient d'une croissance économique durable et y contribuent. »</i></p> <p><i>Cible du CMI : 8.3 « Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers. »</i></p> <p><i>Cible du CMI : 8.5 « D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale. »</i></p>	<p>Depuis décembre 2022, le <i>Code canadien du travail</i> stipule que les employés du secteur privé sous réglementation fédérale peuvent accumuler et prendre jusqu'à dix jours de congé de maladie payés par année civile. Grâce à cette politique, les travailleurs qui sont malades ne seront plus obligés de choisir entre rester à la maison sans salaire ou aller travailler quand ils sont malades.</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>La négociation et la mise en œuvre de dispositions relatives au travail prévues dans les accords de libre-échange. Dans le cadre d'une activité continue, le Canada négocie des engagements exécutoires en matière de main-d'œuvre dans des accords de libre-échange afin de mettre en œuvre efficacement ses lois en matière de travail, qui devraient à leur tour refléter et incarner des normes de travail reconnues à l'échelle internationale. En outre, cela favorise la conformité des pays partenaires aux normes du travail internationales, y compris la liberté d'association et de négociation collective.</p>	<p>La négociation et la mise en œuvre de dispositions relatives au travail prévues dans les accords de libre-échange contribuent à faire avancer l'élément suivant :</p> <p><i>Indicateur du CMI : 8.8 « Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire. »</i></p>	<p>En 2023-2024, le gouvernement du Canada a lancé de nouveaux projets d'assistance technique dans la région indopacifique et en Amérique, afin d'aider les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), les Philippines, le Mexique, le Costa Rica, le Panama et le Pérou à respecter leurs engagements en matière de travail. Parallèlement, le gouvernement du Canada a entrepris des négociations collectives avec l'ANASE, l'Indonésie, l'Inde, le Royaume-Uni et l'Ukraine dans le but de moderniser l'accord de libre-échange (ALE) de 2017. Ces initiatives s'appuient sur les efforts continus de renforcement des capacités en Colombie, au Mexique, en Jordanie, en Indonésie et dans d'autres pays en développement. L'approche du gouvernement canadien veille à ce que les ALE comprennent des dispositions exécutoires en matière de travail, favorisent le respect des droits fondamentaux des travailleurs et préviennent l'exploitation des travailleurs dans les pays partenaires et les chaînes d'approvisionnement mondiales.</p>
<p>Les initiatives contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement mondiales</p> <p>Le Ministère collabore avec des ministères fédéraux clés à l'engagement du gouvernement de présenter des projets de loi visant à éliminer le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes. Le Ministère soutient également une gamme d'autres initiatives, y compris l'opérationnalisation, par l'Agence des services frontaliers du Canada, de l'interdiction d'importer des marchandises produites en partie ou en entier par le travail forcé en vertu du Tarif des douanes.</p> <p>En outre, des dispositions exhaustives et exécutoires relatives au travail sont incluses dans les accords de libre-échange du Canada pour maintenir les mesures de protection des travailleurs, y compris celles visant à remédier aux situations de travail des enfants et de travail forcé, et l'on fournit un financement de renforcement des capacités pour aider les pays partenaires à respecter ces obligations.</p>	<p>Les initiatives contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement mondial contribuent à l'élément suivant :</p> <p><i>Cible du CMI : 8.7 « Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes. »</i></p>	<p>Le Programme du travail du Ministère négocie les dispositions relatives au travail dans le cadre de l'accord de libre-échange et gère des projets d'assistance technique à l'étranger afin d'appuyer un système d'échanges fondé sur des règles et de prévenir l'exploitation de la main-d'œuvre. Dans le cadre d'initiatives comme les ODD et la stratégie indopacifique à venir, Affaires mondiales Canada (AMC) rend compte du financement accordé sous forme de subvention à l'échelle internationale au fur et à mesure qu'il est accordé. Pour 2023-2024, AMC assure aussi les contributions du Programme du travail à la durabilité mondiale.</p>
<p>Éliminer la classification inappropriée des employés dans l'industrie du transport routier sous réglementation fédérale. Il y a classification erronée lorsque l'employeur considère ou traite son employé comme s'il n'en était pas un. Par conséquent, l'employé n'a pas accès aux normes et aux avantages auxquels il aurait normalement droit.</p>	<p>L'élimination de la classification inappropriée des employés contribue à faire avancer les éléments suivants :</p> <p><i>Ambition/Cible du CIC : 8.5 « Les Canadiens bénéficient d'une croissance économique durable et y contribuent. »</i></p>	<p>En 2023, le gouvernement du Canada a mis sur pied une équipe nationale au sein du Programme du travail afin de lutter contre la classification inappropriée des employés dans le secteur du transport routier et d'offrir des services d'éducation, de sensibilisation et de conformité aux employeurs et aux employés. Jusqu'au mois de mai 2024, cette équipe a</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>La lutte contre la classification inappropriée des employés dans l'industrie du transport routier sous réglementation fédérale appuie le principe « Ne laisser personne de côté », car elle permettra à tous les employés de l'industrie du transport routier de bénéficier également de leurs droits et de leurs protections en matière de travail.</p>	<p><i>Cible du CMI</i> : 8.5 « D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale. »</p>	<p>mené activement des consultations auprès des milieux de travail et des intervenants sous réglementation fédérale afin de sensibiliser l'industrie. Les membres de l'équipe ont collaboré avec l'Agence du revenu du Canada, Transports Canada et le Programme des travailleurs étrangers temporaires, compte tenu des réunions régulières avec les principaux intervenants, notamment l'Association canadienne du camionnage, et ont participé à des événements de l'industrie comme le séminaire Women with Drive, en mars 2024, et la Truck World Expo, en avril 2024. De plus, une campagne sur les médias sociaux a été lancée pour informer sur les risques liés à la classification inappropriée des travailleurs.</p> <p>L'équipe a organisé des séances de formation, des inspections et des suivis, ciblant plus de 8 000 employeurs et 260 000 employés du secteur. La <i>Loi d'exécution du budget de 2024</i> (projet de loi C-69) a apporté des modifications visant à renforcer les dispositions relatives à la classification inadaptée, en présumant que les travailleurs sont des employés, sauf preuve du contraire. Ce projet de loi a reçu la sanction royale le 20 juin 2024.</p>
<p>Le gouvernement du Canada prévoit modifier le <i>Code canadien du travail</i> afin de créer un nouveau congé distinct pour les travailleuses des secteurs sous réglementation fédérale qui vivent une perte de grossesse.</p>	<p>Créer un nouveau congé lié à la perte de grossesse contribue à faire avancer les éléments suivants :</p> <p><i>Ambition/Cible du CIC</i> : 8.3 « Les Canadiens ont accès à des emplois de qualité. »</p> <p><i>Cible du CMI</i> : 8.8 « Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire. »</p>	<p>La <i>Loi d'exécution de l'énoncé économique de l'automne 2023</i>, qui a reçu la sanction royale le 20 juin 2024, comprend des modifications à la partie III (normes de travail) du <i>Code canadien du travail</i> et à la <i>Loi modifiant le Code criminel et le Code canadien du travail</i> (projet de loi C-3), qui accordera aux employés du secteur privé sous réglementation fédérale trois jours de congé après une perte de grossesse, et huit semaines en cas de mortinaissance. Les employés qui ont travaillé trois mois consécutifs sans interruption pour leur employeur auront droit à trois jours de congé payés.</p> <p>Le gouverneur en conseil déterminera la date d'entrée en vigueur du nouveau congé relatif aux fausses couches. Cette dernière sera, au plus tard, en décembre 2025.</p>
<p>Le gouvernement du Canada s'est engagé à renforcer les dispositions du <i>Code canadien du travail</i> afin de mieux soutenir les travailleuses qui ont besoin de mesures d'adaptation ou qui doivent être réaffectées à d'autres fonctions pendant la grossesse et l'allaitement.</p>	<p>Le fait de soutenir les travailleuses qui doivent être réaffectées à d'autres fonctions pendant la grossesse et l'allaitement contribue à faire avancer les éléments suivants :</p> <p><i>Ambition/Cible du CIC</i> : 8.3 « Les Canadiens ont accès à des emplois de qualité. »</p>	<p>L'élaboration de politiques pour cette initiative est en cours.</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
	<p><i>Cible du CMI : 8.8 « Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire. »</i></p>	
<p>Le gouvernement du Canada propose également un règlement visant à fournir des produits d'hygiène menstruelle dans les lieux de travail sous réglementation fédérale afin d'assurer la participation de toutes les employées au travail, y compris les employés présentant une diversité de genre.</p>	<p>Le fait de fournir des produits d'hygiène menstruelle contribue à faire avancer l'élément suivant :</p> <p><i>Cible du CMI : 8.5 « D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale. »</i></p>	<p>Le 15 décembre 2023, des modifications réglementaires à la partie II du <i>Code canadien du travail</i> sont entrées en vigueur, obligeant les employeurs des milieux de travail sous réglementation fédérale à fournir des produits d'hygiène menstruelle dans toutes les toilettes ou dans d'autres lieux privés accessibles.</p> <p>Les employeurs doivent désormais offrir un accès à des produits d'hygiène menstruelle dans toutes les toilettes du lieu de travail qu'ils gèrent, peu importe le sexe.</p> <p>Cette initiative a fait progresser l'engagement du gouvernement à rendre les lieux de travail du Canada plus inclusifs en veillant à la participation de tous les employés à des milieux de travail sains et sécuritaires.</p>
<p>Le gouvernement du Canada propose de modifier le <i>Code canadien du travail</i> afin d'améliorer la protection de l'emploi des travailleurs à la demande sous réglementation fédérale en renforçant les interdictions de classification erronée des effectifs. Cela aidera à garantir que tous les travailleurs sous réglementation fédérale reçoivent les protections et les cotisations de l'employeur auxquelles ils ont droit.</p>	<p>La modification du Code canadien du travail pour améliorer la protection de l'emploi des travailleurs à la demande sous réglementation fédérale contribue à faire avancer les éléments suivants :</p> <p><i>Ambition/Cible du CIC : 8.5 « Les Canadiens bénéficient d'une croissance économique durable et y contribuent. »</i></p> <p><i>Cible du CMI : 8.5 « D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale. »</i></p> <p><i>Cible du CMI : 8.8 « Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire. »</i></p>	<p>En 2023-2024, le Programme du travail a terminé l'élaboration d'un projet de loi visant à étendre la protection de l'emploi aux entrepreneurs indépendants, notamment ceux qui travaillent pour des plateformes numériques. Les modifications proposées classeraient ces travailleurs dans la catégorie des employés disposant de tous les droits, à moins que leurs employeurs soient en mesure de prouver que ce sont des entrepreneurs indépendants. Ce projet de loi a été présenté dans le cadre de la <i>Loi n° 1 d'exécution du budget</i> le 30 avril 2024.</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Le gouvernement du Canada propose d'apporter des modifications au <i>Code canadien du travail</i> afin d'accroître l'admissibilité au congé pour décès ou disparition d'un enfant pour les travailleurs des secteurs sous réglementation fédérale.</p>	<p>L'accroissement de l'accès au congé pour décès ou disparition d'un enfant contribue à faire avancer les éléments suivants :</p> <p><i>Ambition/Cible du CIC</i> : 8.3 « Les Canadiens ont accès à des emplois de qualité. »</p> <p><i>Cible du CMI</i> : 8.8 « Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire. »</p>	<p>Le Canada a adopté un projet de loi visant à améliorer l'accès au congé en cas de décès ou de disparition d'un enfant en 2023-2024. Grâce à ce projet de loi, la durée maximale du congé est passée de 104 à 156 semaines et l'exception à l'admissibilité au congé pour les parents d'un enfant de 14 ans et plus qui a pris part à un crime ayant mené à son décès a été annulée. Ces changements, qui sont entrés en vigueur le 6 juin 2023, s'harmonisent avec les changements correspondants apportés à l'Allocation canadienne pour les parents de jeunes victimes d'actes criminels.</p>



OBJECTIF 9 : FAVORISER L'INNOVATION ET LES INFRASTRUCTURES VERTES AU CANADA

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure

Les initiatives suivantes montrent comment les programmes d'EDSC soutiennent le Programme 2030 et les ODD et complètent les renseignements présentés ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Dans le cadre de l'initiative Compétences futures, EDSC finance le Centre des compétences futures (le Centre), un centre indépendant d'innovation et de recherche appliquée. Le Centre conçoit, met à l'essai et évalue des approches novatrices pour l'évaluation et le perfectionnement des compétences et la formation axée sur les compétences. Un des thèmes principaux du Centre est le suivant : Compétences pour une économie à zéro émission nette. Jusqu'à présent, le Centre a mis en œuvre 240 projets d'innovation et de recherche dans plus de 20 industries qui bénéficieront directement de son travail. À ce jour, ces projets ont aidé plus de 50 000 Canadiens à accéder à une formation axée sur les compétences ou à un emploi. En outre, plus de 79 % du financement du Centre sert à appuyer des groupes sous-représentés, y compris des femmes, des groupes racisés, des Autochtones et des personnes en situation de handicap.</p>	<p>Le Centre des compétences futures contribue à faire avancer l'élément suivant :</p> <p><i>Ambition/Cible du CIC : 9.1 « Le Canada favorise la recherche et l'innovation durables. »</i></p>	<p>En mars 2024, le Centre des compétences futures (le Centre) avait créé plus de 430 produits de recherche et d'apprentissage pour répondre à divers besoins dans l'ensemble du Canada. À ce jour, le Centre a participé à plus de 250 événements pour présenter les résultats de 378 projets d'innovation et de recherche. Environ 91 000 Canadiens ont suivi une formation ou ont eu accès à une intervention en matière d'emploi, et plus de 20 industries ont été mobilisées. En outre, plus de 73 % du financement du Centre soutient les groupes sous-représentés, y compris les femmes, les groupes racisés, les Autochtones et les personnes en situation de handicap (dépassant la cible minimale de 50 %).</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>La Loi canadienne sur l'accessibilité exige que les entités reconnaissent, éliminent et préviennent les obstacles à l'accessibilité dans sept domaines prioritaires. Il s'agit notamment des domaines qui favorisent une industrialisation inclusive, tels que les transports, l'environnement bâti et les technologies de l'information et des communications. À mesure que les obstacles dans ces domaines seront éliminés, et que la norme consistera à prendre en compte l'accessibilité dès le départ, il sera plus facile pour les personnes en situation de handicap d'obtenir de l'information, d'accéder aux immeubles publics et d'utiliser les systèmes de transport en commun.</p>	<p>La <i>Loi canadienne sur l'accessibilité</i> contribue à faire avancer l'élément suivant :</p> <p><i>Cible du CMI : 9.1</i> « Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable. »</p>	<p>En 2023-2024, le Ministère a poursuivi ses travaux en vue de réaliser les engagements pris dans le cadre de la <i>Loi sur l'accessibilité du Canada</i> afin de soutenir l'élimination des obstacles à l'emploi.</p> <p>En août 2023, des indicateurs de rendement pour mesurer les progrès réalisés dans l'élimination des obstacles à l'accessibilité dans les transports et les technologies de l'information et des communications ont été publiés. Les indicateurs relatifs à l'environnement bâti seront publiés en 2024.</p>
<p>Le Défi technologique des entreprises en matière de médias substitués EDSC a collaboré avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour créer le Défi technologique des entreprises en matière de médias substitués. Ce défi a pour but d'encourager l'innovation, de façon à accroître l'accès aux documents en médias substitués pour les Canadiens incapables de lire les imprimés. Ce projet contribuera à la conception d'une application vocale d'assistance qui inclurait de nouveaux logiciels et l'utilisation de haut-parleurs intelligents.</p>	<p>Le Défi technologique des entreprises en matière de médias substitués contribue à faire avancer les éléments suivants :</p> <p><i>Ambition du CIC : 10.1</i> « Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites. »</p> <p><i>Cible du CMI : 10.2</i> « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. »</p>	<p>Le Défi technologique des entreprises en matière de médias substitués, créé par EDSC et ISDE, permet d'encourager l'innovation et d'accroître l'accès aux documents en médias substitués pour les Canadiens incapables de lire les imprimés.</p> <p>En 2023-2024, le défi a porté sur le développement d'un prototype d'application vocale d'assistance. Cette application vise à rendre les nouvelles régionales, les textes universitaires et les sites Web gouvernementaux plus accessibles en convertissant le texte en audio en temps réel et en permettant la navigation vocale. Le calendrier est respecté, et le projet devrait être achevé d'ici octobre 2024.</p>



OBJECTIF 10 : FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Contexte de la SFDD

EDSC reconnaît l'importance de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et appuie activement l'avancement de la réconciliation avec les peuples autochtones, en déployant continuellement des efforts à cette fin dans le cadre de l'élaboration, de la conception et de la mise en œuvre de ses programmes et services, et dans le cadre de ses activités internes.

Élaboré conjointement avec un réseau de partenaires autochtones partout au Canada, le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones du Ministère vise à appuyer le perfectionnement des compétences, la formation et l'emploi au moyen d'une approche fondée sur les distinctions, afin de mieux répondre aux besoins des Premières Nations, des Inuits, des Métis et des Autochtones vivant en milieu urbain ou non affiliés. D'ici le 31 mars 2024, le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones visera à servir au moins 40 000 nouveaux participants autochtones et à aider au moins 16 500 Autochtones à trouver un emploi. Dans l'avenir, EDSC continuera de collaborer avec ses partenaires autochtones pour mettre à l'essai de nouvelles approches pour la coordination des investissements, l'établissement des priorités et l'élaboration de projets et de partenariats dans le cadre du Fonds pour les compétences et les partenariats. De plus, ce fonds appuiera l'emploi durable et aidera à faire en sorte que les projets financés pour offrir une formation axée sur les compétences continuent de répondre aux besoins des employeurs et des communautés autochtones.

Le Ministère s'efforcera également de réduire les inégalités, en concentrant ses efforts sur l'élimination des obstacles auxquels font face les personnes en situation de handicap par la mise en œuvre du Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap (PAIPH). Les personnes en situation de handicap forment un volet diversifié et important de la population canadienne. Près d'un Autochtone sur trois est en situation de handicap, soit un taux beaucoup plus élevé que celui de la population générale. EDSC utilisera l'ACS Plus pour orienter une approche intersectionnelle visant à servir les

populations en situation de handicap. En soutien à l’approche, le Ministère collabore avec les organisations autochtones nationales et les signataires de traités modernes et d’ententes sur l’autonomie gouvernementale pour assurer le traitement des préoccupations particulières des populations autochtones de manière culturellement adaptée et le respect de toutes les obligations et de tous les engagements nécessaires liés aux traités modernes.

En dernier lieu, EDSC s’efforcera également de réduire les inégalités par de nouveaux modèles de financement. Grâce à des initiatives comme le Fonds de dotation philanthropique dirigé par des Noirs, le Ministère met en place un financement durable à long terme et des ressources nécessaires à l’autosuffisance pour les organismes dirigés par des Noirs, axés sur les Noirs et au service des Noirs au Canada. Le fonds est dirigé par des communautés noires au Canada et appuiera des projets visant à lutter contre le racisme envers les Noirs et à améliorer les résultats sociaux et économiques des communautés noires.

Thème de la cible : Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis

Cible : De 2023 à 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d’étape annuels sur la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (ministre de la Justice et procureur général du Canada)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>	EDSC offrira une formation sur les compétences culturelles autochtones ou une formation sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Tous les employés doivent suivre au moins une activité d’apprentissage sur la sensibilisation aux cultures autochtones et la réconciliation. Pour ce faire, ils peuvent, par exemple, suivre un cours offert par l’École de la fonction publique du Canada (EFPC), ou	<p>Indicateur : Le pourcentage d’employés qui ont suivi une formation en compétences culturelles autochtones (à l’interne ou à l’externe).</p> <p>Point de départ : Le nombre d’employés qui ont déjà suivi une formation pour l’exercice 2022-2023 : 81 %.</p>	Dans le cadre du curriculum de formation essentielle pour les employés d’EDSC, les employés nommés pour une période indéterminée ou déterminée à l’échelle d’EDSC, de Service Canada et du Programme du travail doivent suivre des activités d’apprentissage sur la sensibilisation aux cultures autochtones et la réconciliation. Il s’agit d’un engagement annuel continu.	<p>Résultats de l’indicateur : En 2023-2024, 79 % des employés d’EDSC ont terminé l’activité de sensibilisation à la réconciliation avec les peuples autochtones.</p>

	<p>participer à une activité du Cercle des employés autochtones ou une activité d'apprentissage sur la sensibilisation aux cultures autochtones organisée par le Collège d'EDSC.</p> <p>Programme : Curriculum de formation essentielle d'EDSC</p>	<p>Cible : Atteindre le pourcentage de 100 % chaque année et maintenir ce pourcentage.</p>	<p>Ambitions ou cibles pertinentes : <i>Cible du CMI : 10.3 « Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière. »</i></p>	
<p>Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i></p>	<p>EDSC continuera de soutenir le perfectionnement des compétences et l'emploi des Autochtones par des programmes relatifs au marché du travail pour ce dernier.</p> <p>Programme : Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones</p>	<p>Indicateur : Le nombre de participants autochtones qui obtiennent un emploi à la suite d'interventions de service.</p> <p>Point de départ : 16 339 (moyenne de 2018-2019 à 2020-2021).*</p> <p><i>* Cela comprend la dernière année du programme précédant la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones.</i></p> <p>Cible : Au moins 16 500 annuellement.</p>	<p>Le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones vise à réduire les écarts en matière d'emploi et de compétences entre les Autochtones et les non-Autochtones, en offrant aux Autochtones des possibilités de perfectionner et d'améliorer leurs compétences et d'obtenir un emploi. À l'échelle du Canada, le programme finance et appuie un réseau de signataires d'ententes autochtones (fournisseurs de services) qui conçoivent et offrent une gamme complète de programmes de formation à l'emploi et de développement des compétences et des mesures de soutien ciblant tous les Autochtones. Élaboré conjointement avec des partenaires autochtones, le programme repose sur une approche fondée sur les distinctions qui permet de mieux répondre aux besoins des Premières Nations, des Inuits, des Métis et des Autochtones vivant en milieu urbain ou non affiliés.</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes :</p>	<p>Résultat de l'indicateur : En 2023-2024, grâce au Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones, 19 401 participants autochtones ont obtenu un emploi à la suite d'une formation et d'autres mesures de soutien offertes dans le cadre du programme. Au total, 47 898 nouveaux participants ont eu recours au programme.</p>

			<p><i>Ambition/Cible du CIC : 10.1 « Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites. »</i></p> <p><i>Indicateur du CIC : Coefficient de Gini</i></p> <p><i>Cible du CMI : 10.2 « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. »</i></p>	
<p>Soutenir le développement économique et l'entrepreneuriat au sein des communautés autochtones</p>	<p>Grâce à des partenariats entre les communautés ou les organisations autochtones et les employeurs, EDSC continuera de soutenir le développement économique et l'entrepreneuriat dans les communautés autochtones, afin d'appuyer la formation à l'emploi des Autochtones.</p> <p>Programme : Fonds pour les compétences et les partenariats (FCP)</p>	<p>Indicateur : Le nombre de participants autochtones qui obtiennent un emploi à la suite d'interventions au titre du Fonds pour les compétences et les partenariats.</p> <p>Point de départ : Actuellement, on met à jour le cadre de mesure du rendement pour une nouvelle ronde d'investissements. Par conséquent, aucun point de départ n'est disponible.</p> <p>Cible : Actuellement, on met à jour le cadre de mesure du rendement pour une nouvelle série d'investissements. Par conséquent, aucune cible n'est disponible.</p>	<p>Le Fonds pour les compétences et les partenariats contribue à l'objectif 10 de la SFDD et au Programme 2030 du Canada. En effet, le FCP est un fonds axé sur les projets qui appuie des partenariats entre les organisations autochtones et les employeurs de l'industrie, afin d'offrir aux Autochtones une formation axée sur les compétences liées aux possibilités économiques à l'échelle locale, régionale et nationale. Les bénéficiaires de financement offrent des mesures de soutien et des services aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis, afin de les aider à obtenir les compétences et la formation nécessaires pour obtenir un emploi. Cela contribue à faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et à réduire les inégalités.</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes :</p>	<p>Résultats de l'indicateur : En 2023-2024, le Fonds pour les compétences et les partenariats a aidé 495 participants autochtones à trouver un emploi après avoir terminé le programme.</p>

			<p><i>Ambition/Cible du CIC : 10.1 « Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites. »</i></p>	
<p>Soutenir le développement économique et l'entrepreneuriat au sein des communautés autochtones</p>	<p>Conformément aux Procédures obligatoires pour les marchés attribués aux entreprises autochtones, EDSC continuera de mettre en œuvre sa Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones. Cette stratégie aide les groupes opérationnels à l'échelle du Ministère à respecter l'obligation d'affecter un pourcentage cible des budgets qui leur sont attribués à des dépenses auprès des entreprises autochtones.</p> <p>Initiative : Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA)</p>	<p>Indicateur : Pourcentage total de marchés passés avec des entreprises autochtones.</p> <p>Point de départ : 4 % (prévu) en 2022-2023</p> <p>Cible : 5 % d'ici le 31 mars 2024</p>	<p>Grâce à la mise en œuvre de sa Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, EDSC appuie les entreprises autochtones. Pour assurer le succès de la stratégie, le Ministère met à jour les pages Web et les documents d'approvisionnement, offre des séances de formation et d'information au personnel responsable de l'approvisionnement, et assure une liaison avec d'autres ministères (SAC, SCT, SPAC). Au cours de l'exercice 2023-2024, le Ministère approchera également les entreprises autochtones, en émettant une demande de renseignements, en vue d'accroître les communications et les possibilités de mise en œuvre de la stratégie.</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes :</p> <p><i>Cibles du CMI : 10.3 « Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière. »</i></p> <p>10.4 « Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité. »</p>	<p>Résultat de l'indicateur : En 2023-2024, 6,9 % de la valeur totale de tous les contrats ont été attribués à des entreprises autochtones.</p> <p>Remarque : Le 22 février 2024, EDSC a publié une demande de renseignements par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (AchatsCanada). La date de clôture de la DR est fixée au 30 août 2024. Cette initiative démontre les efforts continus d'EDSC pour mobiliser les entreprises autochtones et promouvoir les possibilités économiques.</p>

<p>Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i></p>	<p>EDSC favorisera l'amélioration de l'accessibilité dans les réserves des Premières Nations. Bien que la <i>Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA)</i> s'applique aux conseils de bande des Premières Nations, ils ne sont actuellement pas tenus de se conformer à la <i>Loi</i> en vertu d'une exemption prévue dans le <i>Règlement canadien sur l'accessibilité</i> publiée en décembre 2021. Le gouvernement du Canada collabore actuellement avec les Premières Nations pour trouver des options en vue d'une approche adaptée à la mise en œuvre de la LCA dans les réserves, conformément à l'engagement énoncé dans le Plan d'action de 2023 de la <i>Déclaration des Nations Unies pour les droits des peuples autochtones</i>. Le Plan d'action demande au gouvernement du Canada de veiller à ce que l'application de la LCA aux conseils de bande des Premières Nations soit culturellement adaptée et à ce que les Premières Nations reçoivent du soutien pour renforcer leurs capacités et leur expertise, afin de promouvoir l'accessibilité au niveau communautaire.</p> <p>Programme : Initiative Canada accessible</p>	<p>Indicateur : Une fois l'approche adaptée créée, on élaborera des indicateurs pour appuyer la mesure des progrès réalisés dans la promotion de l'accessibilité dans les réserves des Premières Nations.</p> <p>Point de départ : Nouveau programme</p> <p>Cible : Nouveau programme</p>	<p>L'élaboration et la mise en œuvre d'une approche adaptée pour l'application de la LCA dans les réserves appuient directement l'objectif 10 de la SFDD : Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités, par l'identification et l'élimination des obstacles à l'accessibilité dans les communautés des Premières Nations dans les réserves.</p> <p>Elles contribuent également à l'ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes : <i>Cibles du CMI : La Loi canadienne sur l'accessibilité</i> contribue à faire avancer ce qui suit : 10.2 : « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. »</p> <p>10.3 « Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière. »</p>	<p>Résultat de l'indicateur : Les indicateurs de rendement n'ont pas encore été élaborés parce que l'approche personnalisée n'en est qu'à ses débuts.</p> <p>Remarque : EDSC a financé des activités de recherche et de mobilisation sur l'accessibilité menées par l'Assemblée des Premières Nations, Indigenous Disability Canada (anciennement BCANDS) et l'Association des femmes autochtones du Canada de 2019 à 2023.</p> <p>Ces travaux ont donné lieu à de nombreux rapports qui ont démontré des besoins importants en matière d'accessibilité dans les réserves et une préférence pour des approches communautaires visant à promouvoir l'accessibilité. Les connaissances et les données sur l'accessibilité tirées de ces rapports préliminaires orienteront la consultation future des Premières Nations sur une solution législative ou réglementaire appropriée sur le plan culturel pour l'application de la <i>Loi canadienne sur l'accessibilité</i> dans les réserves.</p>
--	---	--	--	---

<p>Soutenir l'accessibilité et les possibilités d'emploi pour les personnes en situation de handicap</p>	<p>EDSC continuera d'éliminer les obstacles à l'emploi auxquels font face les personnes en situation de handicap, en appuyant l'engagement de la fonction publique d'embaucher 5 000 personnes en situation de handicap d'ici 2025. Cet engagement est énoncé dans le Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap du gouvernement du Canada, qui a été publié en octobre 2022.</p> <p>Programmes : Le Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap et le plan d'accessibilité triennal d'EDSC</p>	<p>Indicateur : <u>L'embauche de personnes en situation de handicap</u> Nombre d'employés d'EDSC s'auto-identifiant comme étant des personnes en situation de handicap au 1^{er} avril 2022</p> <p>Point de départ : 424 au 1^{er} avril 2022</p> <p>Cible : 1 187 employés en situation de handicap d'ici 2025</p> <p>Indicateur : <u>Promotion des personnes en situation de handicap</u> Les taux d'avancement annuels des employés en situation de handicap (%) d'EDSC en date du 1^{er} avril 2022</p> <p>Point de départ : 4,1 % fixé par le SCT en décembre 2020</p> <p>Cible : 6,6 % en 2025 comme fixée par le SCT</p> <p>Indicateur : <u>Maintien en poste des personnes en situation de handicap</u> Le pourcentage d'employés en situation de handicap qui déclarent que des problèmes d'accessibilité ou d'adaptation leur causent une grande ou une très grande quantité de stress au travail.</p> <p>Point de départ : 20 % fixé par le SCT en décembre 2020</p>	<p>Pour soutenir le Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap du gouvernement du Canada, EDSC a élaboré ses propres engagements ministériels dans le cadre de son plan d'accessibilité triennal. De plus, d'ici l'automne 2023, EDSC terminera l'examen de ses systèmes d'emploi pour mettre à jour son Plan d'action sur la diversité et l'inclusion, en collaborant avec ses sept réseaux de la diversité, dont le Réseau des employés handicapés. Source : Lettre sur la mise en œuvre de l'Appel à l'action en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion dans la fonction publique fédérale.</p> <p>Pour mesurer les progrès réalisés, EDSC contribue à la Stratégie sur l'accessibilité au sein de la fonction publique du Canada, en appuyant les possibilités de promotion et le bien-être en milieu de travail des employés en situation de handicap. Source : Mesure du progrès : Stratégie sur l'accessibilité au sein de la fonction publique du Canada.ca.</p> <p>En tant qu'un des plus importants employeurs au Canada, EDSC met en œuvre de nouvelles modifications législatives et réglementaires de la <i>Loi sur l'emploi dans la fonction publique</i>, qui entrent en vigueur en juillet 2023, afin de renforcer la diversité et l'inclusion et d'éliminer les préjugés et les obstacles systémiques auxquels font face les groupes en quête d'équité dans la fonction publique, y compris les personnes en situation de handicap. Dans le cadre de notre processus de sélection pour les possibilités d'emploi, nous examinerons</p>	<p>Résultat de l'indicateur (embaucher des personnes en situation de handicap) : En date du 31 mars 2024, 1 430 employés s'identifiant comme des personnes en situation de handicap ont été embauchés.</p> <p>Remarque : EDSC a dépassé de plus de 20 % son objectif de 2025 d'embaucher 1 187 employés en situation de handicap.</p> <p>Résultat de l'indicateur (promotion des personnes en situation de handicap) : Taux de promotion de 7,9 % des employés en situation de handicap en date du 31 mars 2024.</p> <p>Remarque : EDSC a dépassé la cible de 6,0 % établie par le SCT pour 2025.</p> <p>Résultat de l'indicateur (maintien en poste des personnes en situation de handicap) : En 2022-2023, le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) a révélé que 15 % des employés ont déclaré que les problèmes d'accessibilité ou d'adaptation causent du stress au travail dans une grande ou une très grande mesure.</p> <p>Remarque : Aucun résultat de l'indicateur précis n'est disponible pour EDSC.</p>
--	---	---	---	--

		<p>Source : Lettre sur la mise en œuvre de l'Appel à l'action en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion dans la fonction publique fédérale</p>	<p>des méthodes et des outils d'évaluation afin de réduire au minimum les préjugés et les obstacles auxquels font face les personnes en situation de handicap à l'embauche.</p> <p>Des séances de formation portant expressément sur le thème <i>Atténuer les préjugés et les obstacles dans les processus de nomination à EDSC</i> sont l'occasion de reconnaître les obstacles et les préjugés à la sélection des candidats.</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes :</p> <p><i>Cible du CMI : 10.2 « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. »</i></p> <p><i>Cible du CMI : 10.3 « Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière. »</i></p>	
--	--	---	---	--

<p>Soutenir l'accessibilité et les possibilités d'emploi pour les personnes en situation de handicap</p>	<p>EDSC soutiendra l'accessibilité et l'inclusivité des communautés, en améliorant l'accès aux documents à lire en médias substitués pour les personnes incapables de lire les imprimés.</p> <p>Programmes : Programme de partenariats pour le développement social-volet personnes handicapées</p> <p>Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap (Pilier 3 : Communautés accessibles et inclusives)</p>	<p>Point de départ : L'amélioration continue de la disponibilité des documents imprimés en médias substitués et de l'accès à ces documents.</p> <p>Cible : Lancer un nouveau programme d'accès équitable à la lecture en 2024. L'amélioration de l'accès aux documents à lire en médias substitués pour les personnes incapables de lire les imprimés grâce à des partenariats novateurs.</p> <p>EDSC et Statistique Canada ont mené une enquête sur les documents imprimés accessibles pour avoir une meilleure idée des besoins et des défis des personnes qui ont besoin de documents imprimés en médias substitués. Une consultation dirigée par EDSC auprès des organismes d'intervenants et des personnes incapables de lire les imprimés.</p> <p>L'octroi d'un financement au Centre d'accès équitable aux bibliothèques et au Réseau national de services équitables de bibliothèque, aux exercices 2022-2023 et 2023-2024, afin d'appuyer la production de documents en médias substitués.</p>	<p>La mise en œuvre du Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap du Canada – Canada.ca vise à réduire les obstacles matériels et ceux liés à la communication et aux attitudes qui empêchent les personnes en situation de handicap de participer pleinement à la vie communautaire et à l'économie. Les mesures prises au titre de ce pilier comprennent le financement de la production de documents en médias substitués aux exercices 2022-2023 et 2023-2024 dans le cadre des Programmes de financement – Canada.ca.</p> <p>De plus, le gouvernement s'est engagé à créer un nouveau programme d'accès équitable à la lecture. Ce programme sera lancé en 2024 afin de stimuler la production de documents en format accessible grâce à des partenariats novateurs. EDSC entreprend des recherches et consulte des personnes incapables de lire les imprimés pour éclairer la conception de ce nouveau programme.</p> <p>La façon dont ces mesures contribuent à la réalisation des objectifs, de la stratégie ou des ODD :</p> <p>Le pilier 3 du Plan d'action pour l'inclusion contribue à l'ODD 10 : « Réduire les inégalités ».</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes : <i>Ambition/Cible du CIC : 10.1 « Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites. »</i></p>	<p>Résultat de l'indicateur : En 2023-2024, le Réseau national de services équitables de bibliothèque (RNSEB) a produit 5 515 documents en médias substitués, et le Centre d'accès équitable aux bibliothèques (CAEB) en a produit 1 379 311.</p> <p>Remarque : Ce résultat comprend les numéros en braille embossé du CAEB (893 799) en fonction des pages et non des titres, comme l'indique l'entente.</p> <p>Le 1^{er} avril 2024, EDSC a lancé le Programme d'accès équitable à la lecture, qui illustre les mesures proactives d'EDSC pour relever les défis importants auxquels sont confrontés les Canadiens incapables de lire les imprimés.</p>
--	---	---	---	---

			<i>Cible du CMI : 10.2 « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. »</i>	
--	--	--	---	--

<p>Soutenir l'accessibilité et les possibilités d'emploi pour les personnes en situation de handicap</p>	<p>EDSC financera des projets pour aider les communautés et les milieux de travail canadiens à être plus accessibles aux personnes en situation de handicap.</p> <p>Programme : Fonds pour l'accessibilité</p> <p>Le Fonds pour l'accessibilité comprend trois composantes :</p> <p>1- La composante d'innovation jeunesse encourage les jeunes à cerner des obstacles à l'accessibilité dans leur communauté. Les jeunes collaborent avec des organismes locaux pour améliorer l'accessibilité et la sécurité dans les milieux de travail et les espaces communautaires. Les subventions peuvent atteindre 10 000 dollars par projet.</p> <p>2- La composante de projets de petite envergure sert à financer des projets de construction et de communication de petite envergure pour améliorer l'accessibilité dans les communautés ou les milieux de travail. Les subventions peuvent atteindre 100 000 dollars par projet.</p> <p>3- La composante de projets de moyenne envergure sert à financer des projets de construction de plus grande envergure. Ces projets doivent offrir un ensemble complet de programmes et de services qui appuient la participation inclusive des personnes en situation de handicap dans leurs communautés et sur le marché du travail. Les contributions</p>	<p>Indicateur : Le nombre de projets achevés (espaces communautaires et milieu de travail qui sont plus accessibles qu'auparavant en raison du financement octroyé par le Fonds pour l'accessibilité).</p> <p>Point de départ : Le financement de 1060 projets au cours de l'exercice 2022-2023 (remarque : le nombre pour l'année de référence est nettement supérieur à la cible en raison du financement supplémentaire reçu dans le budget de 2021 pour l'exercice 2022-2023).</p> <p>Cible : 322 espaces communautaires et milieux de travail d'ici le 31 mars 2024.</p>	<p>Le financement de projets au titre du Fonds pour l'accessibilité – Canada.ca appuie l'objectif 9 en favorisant l'innovation en matière d'infrastructure accessible et en réduisant les obstacles à l'accessibilité. Cela garantit que l'infrastructure communautaire canadienne, comme les milieux de travail et les organismes communautaires, devienne plus accessible aux personnes en situation de handicap.</p> <p>Le Fonds pour l'accessibilité contribue à :</p> <p>l'ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge; l'ODD 8 : Travail décent et croissance économique; l'ODD 9 : Développer l'infrastructure, en assurant un accès équitable pour tous; l'ODD 10 : Réduire les inégalités.</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes : <i>Ambition/Cible du CIC : 3.5</i> « Les Canadiens ont des vies saines et satisfaisantes. » Et l'indice qui y est associé : « Pourcentage des Canadiens qui sont satisfaits ou très satisfaits à l'égard de la vie. » <i>Ambition du CIC : 10.1</i> « Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites. »</p> <p><i>Cible du CMI : 8.5</i> « D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes</p>	<p>Résultat de l'indicateur : En 2023-2024, EDSC a financé 437 projets appuyant l'aménagement d'espaces communautaires et l'accessibilité en milieu de travail.</p> <p>Remarque : Ces investissements ont été réalisés dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité.</p>
--	--	--	---	---

	<p>peuvent atteindre 3 millions de dollars par projet.</p>		<p>handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale. »</p> <p>10.2 « D’ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. »</p> <p>10.3 « Assurer l’égalité des chances et réduire l’inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l’adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière. »</p> <p>11.7 « D’ici à 2030, assurer l’accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs. »</p>	
--	--	--	--	--

<p>Soutenir l'accessibilité et les possibilités d'emploi pour les personnes en situation de handicap</p>	<p>EDSC soutiendra le Fonds de finance sociale (FFS), qui facilitera des investissements dans divers organismes à vocation sociale dirigés par des groupes en quête d'équité variés ou desservant des groupes de ce genre. Le programme du Fonds de finance sociale fait partie de la Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale.</p> <p>Programme : Fonds de finance sociale (FFS) et Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale (Stratégie d'IS/FS)</p>	<p>Indicateur : Le pourcentage des investissements du Fonds de finance sociale dans des organismes à vocation sociale qui visent à promouvoir l'équité sociale.</p> <p>Point de départ : Nouveau programme (2023)</p> <p>Cible : 35 % des investissements visent à faire progresser l'équité sociale d'ici le 31 mars 2039 (la fin du programme).</p>	<p>Le programme du Fonds de finance sociale (FFS) appuiera des investissements pour joindre et soutenir des organismes dirigés par des groupes en quête d'équité variés ou au service de ces groupes, y compris les Noirs. Le programme fournira un financement de transfert souple pour des organismes à vocation sociale (p. ex. organismes de bienfaisance, organismes à but non lucratif, entreprises sociales, coopératives) se consacrant à une mission sociale ou environnementale. Le FFS vise particulièrement à ce que des investissements se fassent dans des intermédiaires en finance sociale (p. ex. coopératives de crédit, sociétés de capital-investissement) et des organismes à vocation sociale dirigés par des groupes en quête d'équité variés, y compris les Noirs et le soutien des communautés noires. Le programme contribue à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030, en mettant l'accent sur l'équité sociale, c'est-à-dire en investissant dans des entreprises et des organismes dirigés par des groupes en quête d'équité variés ou desservant des groupes de ce genre.</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes : <i>Ambition/Cible du CIC :</i> 10 « Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites. » <i>Indicateur du CIC :</i> « Revenu médian après impôt des ménages. » <i>Cible du CMI :</i> 10.2 « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et</p>	<p>Résultat de l'indicateur : Il s'agit d'un nouveau programme, et les résultats ne sont pas encore disponibles.</p> <p>Remarque : Les données relatives à cet indicateur de rendement devraient être disponibles à compter de 2025-2026.</p>
--	--	--	--	---

			favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. »	
Mettre en œuvre le Défi 50-30	<p>EDSC soutiendra le Fonds de finance sociale (FFS), qui mettra en œuvre le Défi 5030. Le FFS facilite des investissements dans divers organismes à vocation sociale (OVS), en effectuant des versements initiaux aux grossistes (gestionnaires de placements) qui, à leur tour, investissent dans des intermédiaires en finance sociale (p. ex. coopérative de crédit, sociétés de capital-investissement). Le FFS privilégiera les OVS qui sont dirigés par des groupes en quête d'équité variés ou au service de ces groupes. Le FFS fait partie de la Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale.</p> <p>Programme : Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale (Stratégie d'IS/FS)</p>	<p>Indicateur : Le pourcentage de femmes ou de personnes de diverses identités de genre et de membres de groupes en quête d'équité occupant les postes au niveau de la haute direction et siégeant au conseil d'administration, au comité des investissements, au comité consultatif et à tout organe de gouvernance futur ou formé ou mis sur pied ultérieurement pour le ou les grossistes, par exercice, à compter de 2025.</p> <p>Point de départ : Nouveau programme (2023)</p> <p>Cible : 50 % de femmes ou de personnes de diverses identités de genre (c.-à-d. la parité entre les genres) occupant les postes au niveau de la haute direction et siégeant au conseil d'administration, au comité des investissements, au comité consultatif et à tout autre comité de gouvernance pour le grossiste (chaque organe étant évalué séparément).</p> <p>30 % de membres de groupes en quête d'équité (c.-à-d. une représentation importante) occupant les postes au niveau de la haute direction et siégeant au conseil</p>	<p>Le Fonds de finance sociale (FFS) fournira des fonds remboursables à un petit nombre de gestionnaires de placements, appelés grossistes. Dans le cadre de leur entente de financement, les grossistes doivent s'assurer que la composition de leur conseil d'administration, de leur comité consultatif, de leur comité des investissements et de tout organe de gouvernance futur ou formé ou mis sur pied ultérieurement, et la dotation au niveau de la haute direction respectent l'exigence 50-30 du FFS. L'exigence 50-30, que l'on a ajoutée aux fins du Fonds de finance sociale, se base sur le Défi 50-30 d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada, mais élargit la définition en incluant tous les organes de gouvernance du bénéficiaire. Cette initiative du FFS est une composante de son optique de l'équité sociale et appuie l'ODD 5 (l'égalité des sexes) et l'ODD 10 (la réduction des inégalités).</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes : <i>Ambition/Cible du CIC :</i> « Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites. »</p> <p><i>Indicateur du CIC :</i> « Revenu médian après impôt des ménages. »</p>	<p>Résultat de l'indicateur : Il s'agit d'un nouveau programme, et les résultats ne sont pas encore disponibles.</p> <p>Remarque : Les données relatives à cet indicateur de rendement devraient être disponibles à compter de 2025-2026.</p>

		d'administration, au comité des investissements, au comité consultatif et à tout autre comité de gouvernance pour le grossiste (chaque organe étant évalué séparément).	<i>Cible du CMI : 10.2 « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. »</i>	
--	--	---	---	--

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 10 – Inégalités réduites

Les initiatives suivantes montrent comment les programmes d'EDSC soutiennent le Programme 2030 et les ODD et complètent les renseignements présentés ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>L'Initiative Appuyer les communautés noires du Canada (IACNC)</p> <p>L'IACNC prévoit des mesures ciblées pour renforcer les capacités et les infrastructures de base dans les communautés noires. Par exemple, grâce à une aide en capital, l'IACNC consacre des fonds à l'adaptation technologique, à l'achat d'équipement et à la rénovation ou à la modernisation d'espaces de travail ou d'espaces communautaires. L'IACNC soutient également le renforcement des capacités des organismes communautaires dirigés par des Noirs et offrant des services aux populations noires, afin d'améliorer leur efficacité et de réduire les écarts dans le financement adéquat des organismes communautaires visant les Noirs et les autres.</p> <p>La création du Groupe de référence externe de l'IACNC est un autre exemple de réduction des inégalités au Canada. Les membres reflètent la diversité ethnoculturelle, de genre, régionale et linguistique du Canada, et appuient la ministre de la Diversité, de l'Inclusion et des Personnes en situation de handicap dans la mise en œuvre efficace de l'IACNC. Le but est d'aider à</p>	<p>L'Initiative Appuyer les communautés noires du Canada contribue à faire avancer les éléments suivants :</p> <p><i>Ambition du CIC : 10.1 « Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites. »</i></p> <p><i>Cible du CMI : 10.2 « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. »</i></p>	<p>L'Initiative Appuyer les communautés noires du Canada (IACNC) offre du financement pour aider les organismes dirigés par des Noirs à bâtir une infrastructure de base au sein des communautés noires. L'IACNC a contribué à l'objectif 10 des ODD sur la réduction des inégalités par les actions suivantes :</p> <p>Célébrer les réalisations des personnes d'ascendance africaine au Canada et les faire connaître. En soulignant ces réalisations, l'IACNC contribue à réduire les stéréotypes et à promouvoir une compréhension plus équitable des communautés noires.</p> <p>Renforcer les capacités dans des communautés noires dynamiques partout au Canada. En renforçant les capacités communautaires, l'IACNC aide les communautés noires à répondre à leurs besoins et à relever leurs défis uniques.</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>renforcer les capacités au sein des communautés, en fournissant des conseils stratégiques, une expertise et des perspectives à l'égard des priorités émergentes des Canadiens noirs, et d'appuyer l'avancement des engagements du gouvernement du Canada liés à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine des Nations Unies.</p>		<p>Refléter la voix des Noirs dans les politiques et les programmes qui ont une incidence sur leur vie. En faisant participer activement les communautés noires aux processus décisionnels, l'IACNC contribue à réduire les obstacles systémiques et à promouvoir l'inclusion.</p> <p>Éliminer les obstacles liés au racisme envers les Noirs et à d'autres inégalités systémiques. En aidant les communautés noires à surmonter ces obstacles, l'IACNC contribue à créer une société plus juste et plus équitable.</p>
<p>Le Groupe consultatif sur la COVID-19 et les personnes en situation de handicap (GCCPH)</p> <p>Le GCCPH formule des conseils sur les priorités du gouvernement du Canada en matière d'accessibilité et d'inclusion des personnes handicapées. En avril 2020, le gouvernement du Canada a mis sur pied le GCCPH, composé d'experts en inclusion des personnes en situation de handicap, afin de fournir des conseils spécialisés en temps réel sur les expériences vécues par les personnes en situation de handicap et d'assurer une approche inclusive pour les personnes en situation de handicap en ce qui concerne la réponse du gouvernement du Canada à la pandémie, conformément à l'approche « rien sans nous ». Depuis, la ministre de la Diversité, de l'Inclusion et des personnes en situation de handicap a renouvelé et élargi le mandat du GCCPH à plusieurs reprises, dont la dernière fois en novembre 2022. Le mandat actuel du GCCPH consiste à fournir des conseils spécialisés sur l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le contexte des priorités du gouvernement du Canada et sur la mise en œuvre des programmes et des politiques.</p>	<p>Le Groupe consultatif sur la COVID-19 et les personnes en situation de handicap contribue à faire avancer les éléments suivants :</p> <p><i>Ambition du CIC :</i> 10.1 « Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites. »</p> <p><i>Cibles du CMI :</i></p> <p>10.1 « D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national. »</p> <p>10.2 « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. »</p> <p>10.3 « Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière. »</p> <p>10.4 « Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité. »</p>	<p>En 2023-2024, le Groupe consultatif sur la COVID-19 et les personnes en situation de handicap a fourni des conseils à la ministre de la Diversité, de l'Inclusion et des Personnes en situation de handicap et aux fonctionnaires du gouvernement du Canada sur l'inclusion des personnes en situation de handicap.</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>La Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies (CDPH) et son Protocole facultatif</p> <p>Le Canada a ratifié la CDPH des Nations Unies en 2010 et a adhéré à son Protocole facultatif en 2018.</p> <p>Le protocole est un traité distinct qui a établi un mécanisme international de traitement des plaintes relatives aux droits énoncés dans la CDPH.</p> <p>Le Canada a présenté son deuxième et troisième rapport sous forme combinée au Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies. La comparution du Canada devant le Comité est prévue en mars 2025.</p> <p>La CDPH a guidé l'élaboration du tout premier Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap du Canada.</p>	<p>Les engagements du Canada en vertu de la Convention relative aux droits des personnes handicapées contribuent à faire avancer les éléments suivants :</p> <p><i>Cible du CIC : 10.2.1 « Proportion de la population ayant déclaré de la discrimination ou des traitements injustes. »</i></p> <p><i>Cibles du CMI : 10.2 « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. »</i></p> <p>10.3 « Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière. »</p> <p>10.4 « Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité. »</p>	<p>Le gouvernement du Canada a continué de mettre en œuvre la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). La CDPH sert de cadre aux travaux du gouvernement du Canada en matière de politiques relatives aux personnes en situation de handicap. La participation de la communauté des personnes en situation de handicap aux travaux du gouvernement du Canada dans le cadre de la CDPH permet de s'assurer que l'avis des personnes en situation de handicap est pris en compte.</p> <p>De mars à juin 2024, le gouvernement du Canada a collaboré avec un groupe d'organisations de personnes en situation de handicap pour préparer la participation du Canada à la Conférence des États parties à la CDPH des Nations Unies.</p> <p>En mars 2024, le gouvernement du Canada a accordé un financement supplémentaire à Indigenous Disability Canada pour continuer de diriger un groupe d'organisations de personnes en situation de handicap afin de participer au processus international de surveillance de la mise en œuvre de la CDPH par le gouvernement du Canada.</p>
<p>Programme de partenariats pour le développement social (PPDS)</p> <p>Dans le cadre de l'appel de propositions pour l'inclusion sociale tenu en 2021, le PPDS finance des projets qui appuient l'inclusion sociale et le bien-être des personnes en situation de handicap et des enfants et des jeunes vulnérables. Le programme investit également dans des projets qui appuient la santé et le développement économique des communautés linguistiques en situation minoritaire, dans le cadre de l'Initiative de partenariat social, au titre du Plan d'action pour les langues officielles.</p>	<p>Le Programme de partenariats pour le développement social contribue à faire avancer les éléments suivants :</p> <p><i>Ambition du CIC : 10.2 « Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites. »</i></p>	<p>En 2023-2024, le Programme de partenariats pour le développement social (PPDS) a continué d'appuyer le bien-être des personnes en situation de handicap et des populations vulnérables. Dans le cadre de ses cohortes de projets d'inclusion sociale et d'autonomisation financière, 11 projets sont en cours pour soutenir l'autonomisation financière des adultes à faible revenu (2022-2026), et 17 projets sont en cours pour soutenir l'inclusion sociale des enfants et des jeunes vulnérables (2022-2027).</p> <p>L'Initiative de partenariat social, également mise en œuvre dans le cadre du volet Enfants et familles du PPDS, a financé deux organismes intermédiaires pour appuyer des groupes communautaires au service des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Ces fonds visaient à renforcer les capacités communautaires, à répondre aux besoins des personnes et des familles des CLOSM et à favoriser l'inclusion sociale. De 2019 à 2023, environ 171 106 personnes ont participé à ces projets.</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>La Stratégie emploi et compétences jeunesse (SECJ) aide les jeunes (âgés de 15 à 30 ans), en particulier ceux qui se heurtent à des obstacles à l'emploi, à obtenir l'information et à acquérir les compétences, l'expérience de travail et les aptitudes nécessaires pour réussir leur transition vers le marché du travail.</p>	<p>La Stratégie emploi et compétences jeunesse contribue à faire avancer les éléments suivants :</p> <p><i>Ambition du CIC : 10.1 « Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites. »</i></p> <p><i>Cible du CMI : 10.2 « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. »</i></p>	<p>En 2023-2024, la Stratégie emploi et compétences jeunesse (SECJ) d'EDSC et Emplois d'été Canada (EEC) ont continué de soutenir les jeunes des groupes d'équité de l'ACS Plus. La SECJ offrait des mesures de soutien adaptées et permettait aux jeunes d'acquérir un éventail de compétences et d'expériences de travail pour les aider à améliorer leur employabilité et à réussir leur transition vers le marché du travail.</p> <p>En 2023-2024, la SECJ d'EDSC et EEC ont offert des placements professionnels, des emplois, de la formation et du soutien de qualité à 93 330 jeunes, dont 8 153 jeunes autochtones, 25 354 jeunes de minorités visibles, 6 880 jeunes en situation de handicap et 54 272 femmes.</p>
<p>Le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (PFCEA) est un programme relatif au marché du travail fondé sur les distinctions conçues pour aider les Premières Nations, les Inuits, les Métis et les Autochtones en milieu urbain et non affiliés à améliorer leurs compétences et à atteindre leurs objectifs professionnels à long terme afin de réduire les écarts de compétences et d'emploi entre les Autochtones et les non-Autochtones. Ces mesures de soutien sont fournies par un réseau de prestation de services autochtones, qui favorisent la réconciliation et l'autodétermination à mesure que les priorités sont établies par les communautés autochtones.</p> <p>Dans le cadre du PFCEA, continuer d'appuyer les principes de la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i> et leur mise en œuvre, par des programmes ciblés relatifs au marché du travail pour les Autochtones, afin de soutenir le développement des compétences et l'emploi des Autochtones.</p> <p><i>Les principes de la LDNU sont déjà intégrés au PFCEA, car son élaboration s'est faite conjointement avec des partenaires autochtones, et les organismes de prestation de services des Premières Nations, des Métis, des Inuits et des Autochtones non affiliés et en milieu urbain établissent les priorités et conçoivent et offrent la formation pour répondre aux besoins de leurs communautés et clients respectifs.</i></p>	<p>Le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones contribue à faire avancer les éléments suivants :</p> <p><i>Ambition du CIC : 10.1 « Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites. »</i></p> <p><i>Cible du CMI : 10.2 « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. »</i></p>	<p>Dans le cadre du Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (PFCEA), des formations et d'autres mesures de soutien ont été offertes à 54 015 Autochtones au total, dont 29 711 jeunes autochtones et 6 425 Autochtones en situation de handicap. Cela a permis de créer 19 401 emplois en 2023-2024.</p> <p>Le PFCEA appuie les communautés autochtones en répondant à leurs besoins de façon appropriée sur le plan culturel au moyen de solutions et de pratiques d'autodétermination dirigées par les Autochtones. Cela démontre l'engagement du Ministère à promouvoir le thème de la réconciliation en renforçant les relations avec les peuples autochtones.</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Conformément aux ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) et aux ententes sur le développement de la main-d'œuvre (EDMO) avec les provinces et les territoires (PT), le gouvernement du Canada verse environ trois milliards de dollars aux particuliers et aux employeurs pour qu'ils obtiennent une formation professionnelle et des mesures de soutien à l'emploi. Dans le cadre de ces ententes, on offre de la formation et des mesures de soutien aux travailleurs pour qu'ils acquièrent les compétences dont ils ont besoin pour tirer parti des possibilités sur le marché du travail en évolution. Chaque année, en vertu de ces ententes, on offre aux particuliers et aux employeurs plus d'un million de mesures de soutien de formation et d'emploi.</p>	<p>Les ententes de développement sur le marché du travail et les ententes sur le développement de la main-d'œuvre contribuent à faire avancer l'élément suivant :</p> <p><i>Ambition du CIC : 10.2 « Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites. »</i></p>	<p>En 2022-2023*, les ententes sur le développement du marché du travail et les ententes sur le développement de la main-d'œuvre ont fourni à 1 195 000 Canadiens des mesures de soutien à la formation et à l'emploi, y compris à divers groupes comme : 381 000 personnes en situation de handicap, 176 000 membres de minorités visibles, 107 000 Autochtones, 151 000 travailleurs âgés (55 ans et plus), 264 000 jeunes (de 15 à 24 ans) et 561 000 femmes.</p> <p>* Les résultats de 2022-2023 reflètent les résultats les plus récents disponibles. Les résultats de 2023-2024 seront disponibles d'ici le prochain rapport d'étape.</p>
<p>Le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées fournit un financement annuel pour aider les personnes en situation de handicap à se préparer à occuper, à obtenir et à conserver un emploi, et à progresser dans leur carrière. Il aide les personnes en situation de handicap de divers groupes démographiques (genre, âge, appartenance à une minorité visible, statut d'Autochtone, etc.) à surmonter les obstacles à leur participation au marché du travail canadien. Il aide également les employeurs à embaucher et à maintenir en poste des personnes en situation de handicap et à créer des lieux de travail plus inclusifs et plus accessibles.</p>	<p>Le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées contribue à faire avancer les éléments suivants :</p> <p><i>Ambition du CIC : 10.1 « Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites. »</i></p> <p><i>Cible du CMI : 10.2 « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. »</i></p>	<p>En 2023-2024, EDSC a approuvé et financé environ 100 projets dans le cadre du Fonds d'intégration afin d'aider les personnes en situation de handicap de partout au Canada à se préparer au marché du travail, à obtenir et à conserver un emploi, et à progresser dans leur carrière.</p> <p>Sur les 100 projets, 65 ciblent les Autochtones en situation de handicap et 68 sont destinés aux personnes racisées en situation de handicap.</p> <p>EDSC a eu recours au Fonds d'intégration et au programme Compétences pour réussir afin de lancer un appel de propositions pour appuyer un projet pilote visant à mettre à l'essai de nouvelles approches pour cerner et traiter les troubles d'apprentissage chez les participants aux programmes de compétences fondamentales et transférables.</p> <p>EDSC a lancé un appel de concepts, suivi d'un appel de propositions sollicité pour appuyer des projets qui augmenteront le nombre d'interprètes gestuels formés qui peuvent offrir des services aux personnes sourdes ou malentendantes et aux professionnels qui interagissent avec elles.</p> <p>La mobilisation des organismes communautaires a mis en évidence les obstacles à l'inclusion au marché du travail qui se recoupent et auxquels font face les Autochtones et les personnes racisées en situation de handicap, ainsi que les organismes qui les servent. Compte tenu des besoins particuliers de ces populations, une initiative ciblée a été lancée en 2024 pour mieux prendre en considération leur caractère unique.</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
		<p>L'initiative finance sept projets visant à fournir des services personnalisés de préparation à l'emploi, d'aide à l'emploi, de perfectionnement professionnel et de soutien global adapté à la culture, afin de permettre la pleine intégration des populations autochtones et des personnes racisées en situation de handicap sur le marché du travail au Canada.</p> <p>Les résultats pour 2023-2024 ne sont pas disponibles au moment de la publication et seront fournis dans le prochain rapport d'étape. Toutefois, sur les 4 632 personnes qui ont participé aux activités du programme en 2022-2023, 54 % étaient des hommes et 43 % étaient des femmes, tandis que (3,2 %) ont indiqué leur sexe comme « autre » ou ont refusé de répondre. Le programme prévoit que les récentes interventions axées sur les femmes en situation de handicap permettront de combler davantage cet écart.</p> <p>Même si plus d'hommes que de femmes participent au programme, le taux de réussite est élevé chez les femmes qui y participent. Une étude d'analyse de l'incidence nette réalisée en 2024 a révélé que les femmes ont des revenus d'emploi moyens plus élevés après leur participation au programme du Fonds d'intégration (1 647 dollars), la plus forte incidence d'emploi (supérieure à la moyenne de 13,5 %) et la plus faible dépendance à l'égard des prestations d'aide sociale (-158 dollars), comparativement aux hommes.</p>
<p>Le Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire fournit du financement à des organismes à but non lucratif partout au Canada. Le financement aide les organismes à promouvoir les partenariats au sein de leur collectivité et à tirer parti des réseaux pour concerter les efforts. Le programme favorise le développement et l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Pour ce faire, il contribue au renforcement des capacités dans les domaines du perfectionnement des ressources humaines et du développement économique communautaire. Il favorise également la collaboration avec tous les ordres de gouvernement, y compris les partenaires fédéraux.</p>	<p>Le Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire contribue à faire avancer l'élément suivant :</p> <p><i>Cible du CMI : 10.2 « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. »</i></p>	<p>Le programme du Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) vise à promouvoir le développement et la vitalité de ces communautés. Le programme finance un réseau de 14 organismes au Canada, soit un organisme national francophone, un organisme francophone dans chacune des provinces et chacun des territoires à l'extérieur du Québec et un organisme anglophone au Québec. Ces organismes offrent divers services aux particuliers, aux entreprises et à d'autres groupes qui aident à renforcer les économies locales dans les CLOSM partout au Canada.</p> <p>Le programme adopte une approche « par et pour », qui offre aux bénéficiaires la souplesse nécessaire pour entreprendre des activités qui répondent aux besoins uniques des CLOSM partout au pays. Dans le cadre du programme, les organismes travaillent avec leurs collectivités pour</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
		<p>mettre en place le leadership local nécessaire pour cerner et surmonter les obstacles à la participation au marché du travail et pour développer le plein potentiel de leurs économies locales au moyen de solutions locales. Par conséquent, les bénéficiaires entreprennent une vaste gamme d'activités, y compris l'offre de services aux membres des CLOSM.</p> <p>EDSC a continué de financer les 14 organismes dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028. Les bénéficiaires du financement ont fourni 95 883 services dans les CLOSM au cours de cette période. Les populations sous-représentées suivantes ont reçu le plus de services en 2023-2024, soit les jeunes (12 665), les immigrants (11 131), les personnes racisées (5 470) et les femmes (7 205). D'autres groupes ont reçu des services dans une moindre mesure.</p>
<p>Le programme pilote de préparation des femmes à l'emploi, qui est exécuté dans le cadre du programme Compétences pour réussir, finance des organismes dont l'objectif consiste à fournir et à mettre à l'essai des mesures de soutien axées sur la préparation à l'emploi et le renforcement des compétences pour quatre groupes de femmes : les femmes racisées ou autochtones; les femmes en situation de handicap; les femmes de la communauté 2ELGBTQI+; et les femmes qui ne sont plus sur le marché du travail depuis longtemps. Le programme pilote met également à l'essai des moyens d'améliorer l'inclusivité des employeurs. Les résultats éclaireront les changements systémiques à apporter aux programmes de compétences et d'emploi pour les femmes.</p>	<p>Le programme pilote de préparation des femmes à l'emploi contribue à faire avancer les éléments suivants :</p> <p><i>Ambition du CIC</i> : 10.1 « Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites », tout comme les ambitions 10.2 et 10.4. <i>CMI de l'ODD 10</i> « Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre » et plus particulièrement les cibles 10.1, 10.2 et 10.3.</p>	<p>EDSC s'est appuyé sur le programme pilote de préparation des femmes à l'emploi pour financer des organismes qui offrent du soutien au développement des compétences et des tests préalables à l'emploi à quatre groupes de femmes : les femmes racisées ou les femmes autochtones; les femmes en situation de handicap; les femmes de la communauté 2ELGBTQI+; et les femmes qui ne sont plus sur le marché du travail depuis longtemps. Le programme pilote met également à l'essai des façons d'améliorer l'inclusion des employeurs. Les résultats seront utilisés pour orienter les changements à apporter aux programmes d'emploi et de développement des compétences pour les femmes. De cette manière, le programme pilote de préparation des femmes à l'emploi soutient l'objectif de développement durable sur les inégalités.</p> <p>Le programme pilote de préparation des femmes à l'emploi a pris fin le 31 mars 2024. Les résultats seront rendus publics dans un rapport « Ce que nous avons entendu », prévu pour l'automne 2024.</p>



OBJECTIF 11 : AMÉLIORER L'ACCÈS AU LOGEMENT ABORDABLE, À L'AIR PUR, AUX TRANSPORTS, AUX PARCS ET AUX ESPACES VERTS, AINSI QU'AU PATRIMOINE CULTUREL AU CANADA

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 11 – Villes et communautés durables

Les initiatives suivantes montrent comment les programmes d'EDSC soutiennent le Programme 2030 et les ODD et complètent les renseignements présentés ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Le Fonds pour l'accessibilité finance des projets visant à rendre les collectivités et les milieux de travail du Canada plus accessibles aux personnes handicapées. Par exemple, dans le passé, des projets financés par le Fonds pour l'accessibilité ont inclus des salles multisensorielles, qui soutiennent les personnes ayant des troubles cognitifs ou mentaux. Ces salles soutiennent la prestation de services de santé mentale dans les locaux communautaires.</p>	<p>Le Fonds pour l'accessibilité contribue à faire avancer l'élément suivant :</p> <p><i>Cible 11.7 du CMI</i> : « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs. »</p>	<p>En 2023-2024, 437 projets ont été financés dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité afin de rendre les espaces communautaires et les milieux de travail plus accessibles. Le Fonds pour l'accessibilité appuie l'avancement de plusieurs indicateurs du Cadre mondial d'indicateurs et contribue au Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap du Canada (2022) en favorisant des collectivités plus accessibles et inclusives.</p>



OBJECTIF 12 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION

Contexte de la SFDD

EDSC reconnaît la nécessité de faire la transition vers une économie circulaire carboneutre pour lutter contre les changements climatiques et s'emploie à intégrer les stratégies de l'objectif 12 par divers programmes. Par exemple, le Ministère a collaboré avec des partenaires à réduire les déchets électroniques envoyés aux sites d'enfouissement. Le Programme des ordinateurs pour les écoles d'EDSC offre ses dispositifs numériques non classifiés aux écoles. Non seulement ce programme prolonge la durée de vie utile des actifs et de certaines pièces informatiques, mais on envoie les pièces restantes à des installations de recyclage autorisées par la province plutôt qu'à des sites d'enfouissement.

EDSC a également montré son engagement envers une consommation responsable, en faisant la transition vers des véhicules à zéro émission. Le Ministère recueille et analyse activement des données sur l'utilisation des véhicules afin de déterminer quels vieux véhicules remplacer par des véhicules légers à zéro émission pour produire l'impact le plus important. La transition du Ministère vers la carboneutralité est possible grâce au renforcement de ses critères en matière d'achats écologiques. En achetant uniquement des appareils certifiés Energy Star ou EPEAT, le Ministère encourage les grands fournisseurs à s'améliorer, tout en réduisant sa propre empreinte à l'échelle du pays.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de consommation responsable

Cible : D’ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d’enfouissement au moins 75 % (en poids) des déchets opérationnels non dangereux (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Maximiser le réacheminement des déchets des sites d’enfouissement	<p>EDSC offrira des dispositifs numériques au programme Ordinateurs pour les écoles et plus.</p> <p>Programme : Programme Ordinateurs pour les écoles et plus (OPE+)</p>	<p>Indicateur : Offrir tous les dispositifs numériques non classifiés au programme Ordinateurs pour les écoles et plus (OPE+) avant qu’ils soient éliminés comme déchets électroniques.</p> <p>Point de départ : On offre 97 % des dispositifs numériques à OPE+ avant qu’ils soient éliminés comme déchets électroniques.</p> <p>Cible : Chaque année, offrir 100 % des dispositifs numériques non classifiés à OPE+ avant qu’ils soient éliminés comme déchets électroniques.</p>	<p>Le programme Ordinateurs pour les écoles et plus profite à l’environnement, en assurant la remise à neuf et le recyclage des systèmes informatiques, et en prolongeant la durée de vie utile des actifs informatiques. On démonte les systèmes non fonctionnels et l’on utilise les pièces fonctionnelles pour réparer d’autres systèmes. On envoie les pièces restantes à des installations de recyclage autorisées par la province.</p>	<p>Résultat de l’indicateur : En 2023-2024, 97 % des appareils numériques d’EDSC ont été offerts dans le cadre du programme Ordinateurs pour les écoles et plus avant qu’ils soient éliminés comme déchets électroniques.</p> <p>Remarque : Tout l’équipement visé pour le surplus est envoyé au programme Ordinateurs pour les écoles. Toutefois, lorsque des appareils sont endommagés pendant le transport, EDSC les jette, car ils ne répondent pas aux exigences du programme.</p>

Cible : Les émissions des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d'ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre circulaire (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Transformer le parc de véhicules légers du gouvernement fédéral</p>	<p>EDSC optimisera la gestion du parc de véhicules en remplaçant les vieux véhicules par des véhicules légers à zéro émission lorsque cela est possible et en utilisant la télématique pour recueillir et analyser des données sur l'utilisation des véhicules devant être remplacés. Chaque année, EDSC communique ces renseignements au Secrétariat du Conseil du Trésor.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateurs :</p> <p><u>Consommation d'essence</u> Le pourcentage (%) de diminution de la consommation de carburant en litres par année par rapport à l'année de référence 2016-2017.</p> <p><u>Émissions de GES</u> Le pourcentage (%) de diminution des émissions de gaz à effet de serre du parc de véhicules de l'exercice 2005-2006 à l'exercice visé par le rapport = $[1 - Y/X]$ %.</p> <p><u>Formation sur l'écoconduite</u> Le pourcentage (%) des conducteurs du parc de véhicules ayant suivi le cours en ligne sur l'écoconduite de Ressources naturelles Canada (RNCan) dans l'année suivant leur entrée en fonction.</p> <p><u>Les systèmes télématiques achetés</u> Le pourcentage (%) d'augmentation du nombre de systèmes télématiques achetés par rapport à l'année de référence 2020.</p>	<p>Le programme de liaison de Service Canada utilise la majeure partie du parc de véhicules d'EDSC. Les Services mobiles et de liaison aux communautés travaillent à éliminer les obstacles et à assurer une égalité réelle à tous les Canadiens vulnérables. Le programme de liaison permet aux populations vulnérables d'accéder aux services et aux prestations du gouvernement. Le personnel se rend à plus de 604 points de service en personne à l'échelle du pays, dont certains se trouvent dans des collectivités extrêmement éloignées.</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes : <i>Ambition/Cible du CIC : 12.1.1 « Les véhicules zéro émission représentent 10 % des nouveaux véhicules légers vendus au Canada d'ici 2025, 30 % d'ici 2030 et 100 % d'ici 2040. »</i></p> <p><i>Indicateur du CIC : 12.1.1 « Proportion des immatriculations de nouveaux véhicules</i></p>	<p>Résultat de l'indicateur (Consommation d'essence) : Diminution de 46 % de la consommation d'essence par rapport à l'année de référence 2016 à 2017 en date du 31 mars 2024.</p> <p>Remarque : Le Ministère a réduit sa consommation d'essence de 142 010 litres en 2016-2017 à 82 706 litres en 2023-2024.</p> <p>Résultat de l'indicateur (Émissions de GES) : Diminution de 86 % des émissions de GES du parc automobile par rapport à l'année de référence 2005-2006 en date du 31 mars 2024.</p> <p>Remarque : Le Ministère a réduit les émissions de GES de son parc de véhicules de 1,414 ktCO₂e en 2005-2006 à 0,192 ktCO₂e en 2023-2024.</p> <p>Résultat de l'indicateur (Formation sur l'écoconduite) :</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		<p>Points de départ :</p> <p><u>Consommation d'essence</u> La consommation de carburant au cours de l'année de référence 2016 à 2017 : 142 010 litres.</p> <p><u>Émissions de GES</u> Les émissions au cours de l'année de référence 2005-2006 : 1.414 ktCO₂e.</p> <p><u>Formation sur l'écoconduite</u> Le cours sur l'écoconduite – Nouveau programme</p> <p><u>Les systèmes télématiques achetés</u> On a acheté 2 unités au cours de l'année de référence 2020 à 2021.</p> <p>Cibles :</p> <p><u>Consommation d'essence</u> Une diminution de 90 % de la consommation de carburant du parc de véhicules par rapport à l'année de référence.</p> <p><u>Émissions de GES</u> Une réduction de 95 % des émissions de GES du parc de véhicules par rapport à l'année de référence 2005-2006.</p>	<p>légers qui sont pour des véhicules zéro émission ».</p> <p><i>Cible du CMI : 12.7 « Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales. »</i></p>	<p>En date du 31 mars 2024, 100 % des conducteurs du parc de véhicules avaient suivi le cours en ligne sur l'écoconduite de RNCan.</p> <p>Résultat de l'indicateur (Systèmes télématiques achetés) : Augmentation de 1 750 % du nombre de systèmes télématiques achetés par rapport à l'année de référence 2020 en date du 31 mars 2024.</p> <p>Remarque : En 2023-2024, EDSC a fait passer ses systèmes télématiques achetés de 2 au cours de l'exercice 2020-2021 à 35.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		<p><u>Formation sur l'écoconduite</u></p> <p>100 % des conducteurs du parc de véhicules auront suivi le cours en ligne sur l'écoconduite de RNCan dans l'année suivant leur entrée en fonction.</p> <p><u>Mise en œuvre des systèmes télématiques</u></p> <p>Une augmentation de 5 % du nombre de systèmes télématiques achetés par rapport à l'année de référence 2020.</p>		

<p>Améliorer les critères d’approvisionnement écologique</p>	<p>EDSC élaborera des critères d’approvisionnement écologique pour l’achat de biens et de services qui tiennent compte des considérations environnementales, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction des déchets plastiques et les avantages environnementaux plus vastes. Cela implique d’élaborer une stratégie d’approvisionnement écologique, et des outils et de la formation pour les employés d’EDSC.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur :</p> <p><u>Contrats comportant des considérations environnementales</u> Le pourcentage (%) d’augmentation du nombre total de contrats comportant des considérations environnementales.</p> <p><u>Contrats comportant une déclaration d’écologisation des fournisseurs</u> Augmentation du pourcentage (%) des contrats d’approvisionnement en biens et services comportant une déclaration d’écologisation des fournisseurs.</p> <p><u>Achèvement de formation sur l’approvisionnement écologique</u> Le pourcentage (%) des spécialistes de l’approvisionnement et des gestionnaires du matériel qui ont suivi le cours de formation sur l’approvisionnement écologique.</p> <p>Points de départ :</p> <p><u>Contrats comportant des considérations environnementales</u> 48 % du nombre total de contrats comportent des considérations environnementales.</p> <p><u>Contrats comportant une déclaration d’écologisation des fournisseurs</u> 68 % des contrats comportant une déclaration d’écologisation des fournisseurs.</p> <p><u>Achèvement de formation sur l’approvisionnement écologique</u></p>	<p>EDSC continuera de peaufiner son approche en matière d’approvisionnement écologique, en élaborant de la formation et des outils relatifs à l’approvisionnement, et en élaborant et en mettant en œuvre une stratégie d’approvisionnement écologique. Cela implique d’intégrer les considérations environnementales aux nouveaux instruments d’achat partagés (soumis à un examen chaque année) et de les prendre en compte pour les achats d’une valeur de plus de 2 millions de dollars.</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes :</p> <p><i>Cible du CMI : 12.7 « Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales. »</i></p>	<p>Résultat de l’indicateur (Contrats comportant des considérations environnementales) : En 2023-2024, le nombre total de contrats comportant des considérations environnementales a augmenté de 4,41 % par rapport à l’exercice précédent.</p> <p>Remarque : En 2023-2024, le Ministère a géré un total de 1 879 contrats. Parmi les contrats, 71 % comportaient des considérations environnementales : 14 % pour les biens et 57 % pour les services. Cela représente une augmentation de 4,41 % du nombre total de contrats comportant des considérations environnementales par rapport à l’exercice précédent.</p> <p>Résultat de l’indicateur (Contrats comportant une déclaration d’écologisation des fournisseurs) : En 2023-2024, il y a eu une augmentation de 6,3 % des contrats d’approvisionnement comportant une déclaration d’écologisation par rapport à l’exercice précédent.</p> <p>Remarque : En 2023-2024, 80 % des contrats d’approvisionnement en biens et en services étaient assortis d’une déclaration d’écologisation de la part des fournisseurs.</p> <p>Résultat de l’indicateur (Achèvement de la formation sur l’approvisionnement écologique) : En date du 31 mars 2024, 100 % des spécialistes de l’approvisionnement et des gestionnaires du matériel avaient suivi le cours de formation sur l’approvisionnement écologique.</p>
--	---	--	--	--

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		<p>100 % des spécialistes de l'approvisionnement et des gestionnaires du matériel ont suivi le cours de formation sur l'approvisionnement écologique.</p> <p>Cibles :</p> <p><u>Contrats comportant des considérations environnementales</u> Une augmentation de 5 % du nombre total de contrats comportant des considérations environnementales d'une année à l'autre.</p> <p><u>Contrats comportant une déclaration d'écologisation des fournisseurs</u> Chaque année, 50 % des contrats de services et de biens comportent une déclaration d'écologisation des fournisseurs.</p> <p><u>Achèvement de la formation sur l'approvisionnement écologique</u> 100 % des spécialistes de l'approvisionnement et des gestionnaires du matériel suivent le cours de formation sur l'approvisionnement écologique dans l'année suivant leur entrée en fonction.</p>		<p>Remarque : Les personnes qui ont suivi cette formation l'ont fait dans l'année qui a suivi leur nomination en tant que spécialiste de l'approvisionnement ou de gestionnaire du matériel.</p> <p>Une liste de contrôle de l'approvisionnement écologique a été mise en place pour tous les projets du PNL afin d'orienter l'approvisionnement écologique en biens. On a utilisé la liste des « fournisseurs écologiques privilégiés » pour 148 projets régionaux.</p>

<p>Améliorer les critères d'approvisionnement écologique</p>	<p>EDSC choisira et exploitera de la TI et du matériel de bureau d'une manière qui réduit la consommation d'énergie et l'utilisation de matériel.</p> <p>Programme : Services internes d'EDSC</p>	<p>Indicateur :</p> <ol style="list-style-type: none"> Ratio d'appareils mobiles. Veiller à ce que les responsables de l'approvisionnement privilégient les fournisseurs et les produits, comme les appareils mobiles et d'impression, certifiés <i>Energy Star</i> ou <i>EPEAT</i> (outil d'évaluation environnementale des produits électroniques). <p>Points de départ :</p> <ol style="list-style-type: none"> En date du 13 avril 2023, 89,54 % des appareils étaient mobiles. Pour les nouveaux achats, le pourcentage est déjà de 100 %. <p>Cibles :</p> <ol style="list-style-type: none"> Augmenter le ratio appareils mobiles-appareils de bureau à 95 % d'ici 2026. <p>Maintenir à 100 % le pourcentage de biens et de services qui sont achetés auprès de fournisseurs ayant obtenu la certification <i>Energy Star</i> ou <i>EPEAT</i> pour leurs produits.</p>	<p>L'utilisation accrue d'appareils mobiles (ordinateurs portables ou tablettes) facilite la réduction de la consommation globale d'énergie au sein du Ministère.</p> <p>L'adoption de technologies propres et de considérations environnementales dans les décisions d'achat devrait inciter les fournisseurs à réduire l'impact environnemental des biens et services qu'ils fournissent et de leurs chaînes d'approvisionnement. En choisissant des produits électroniques certifiés <i>EPEAT</i> (outil d'évaluation environnementale des produits électroniques), les consommateurs et les organisations peuvent contribuer à réduire leur impact sur l'environnement en sélectionnant des produits plus économes en énergie, qui utilisent moins de matières dangereuses et qui sont conçus pour être facilement recyclés.</p>	<p>Résultat de l'indicateur (1) : Ratio de neuf appareils mobiles pour un appareil de bureau en date du 31 mars 2024.</p> <p>Remarque : En date du 1^{er} mai 2024, 91,8 % des employés d'EDSC étaient équipés d'appareils mobiles. Le pourcentage de 91,8 % des employés d'EDSC signifie que 37 557 des 40 907 employés sont équipés d'appareils mobiles.</p> <p>Résultat de l'indicateur (2) : En date du 31 mars 2024, 100 % des achats de TI d'EDSC étaient conformes aux normes de certification verte et <i>Energy Star</i>.</p>
--	--	--	--	---

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l’ODD 12 – Consommation et production responsables

Les initiatives suivantes montrent comment les programmes d’EDSC soutiennent le Programme 2030 et les ODD et complètent les renseignements présentés ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Le Ministère a ajouté une clause sur les considérations environnementales à ses modèles de demande de propositions et de contrat à fournisseur unique. Cette clause garantit que toutes les exigences exécutées sous l’autorité d’EDSC soient écologiques, que le contrat comporte ou non des exigences environnementales particulières.</p>	<p>L’ajout de la clause sur les considérations environnementales contribue à faire avancer l’élément suivant :</p> <p><i>Ambition du CIC : 12.7 « Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales. »</i></p>	<p>En 2023-2024, le processus d’approvisionnement du Ministère est devenu plus durable grâce à l’ajout de clauses environnementales particulières. Ces clauses complètent toutes les exigences environnementales distinctes qui peuvent être intégrées à chaque marché, conformément aux politiques et aux priorités du gouvernement du Canada en matière d’achats écologiques. Cela garantit une approche plus écologique des pratiques d’approvisionnement.</p>
<p>Le Programme de financement des objectifs de développement durable (ODD) soutient le travail des partenaires pour accélérer les progrès par rapport à tous les ODD. Parmi les partenaires, il y a des organismes à but non lucratif, des provinces et des territoires, des municipalités, des universités, le secteur privé et les peuples autochtones. Le programme soutient des projets visant à sensibiliser le public aux ODD, à établir de nouveaux partenariats et réseaux, à améliorer les connaissances, à trouver des approches novatrices et à renforcer la réconciliation avec les peuples autochtones.</p> <p>Tenue sous les auspices du Programme de financement des ODD, Together Ensemble est une conférence annuelle qui réunit un large éventail d’intervenants provenant, entre autres, du secteur privé, du gouvernement, du milieu universitaire et de la société civile, afin qu’ils se penchent sur le thème des ODD et de leur avancement. Cette conférence contribue à faire avancer l’ODD 12, en servant de plateforme d’échange de renseignements et en renforçant les partenariats entre les participants.</p>	<p>Le Programme de financement des objectifs de développement durable (ODD) contribue à faire avancer les éléments suivants :</p> <p><i>Ambition du CIC : 17.1 « Le Canada favorise la collaboration et les partenariats pour faire progresser les ODD. »</i></p> <p><i>Cible du CMI : 17.2.1 « Soutien officiel total au développement durable. »</i></p>	<p>Le Programme de financement des objectifs de développement durable (ODD) soutient les initiatives qui sont conformes au Programme 2030 et aux ODD.</p> <p>Dans le cadre de l’ODD 12, le programme favorise la consommation et la production responsables au moyen de divers projets, comme les mesures prises par Ulnooweg Development Group inc. pour améliorer la durabilité d’entreprises de production d’aliments provenant de l’océan qui appartiennent à des Autochtones au Canada atlantique. Le projet permet aux entreprises autochtones du secteur des océans et des technologies océaniques de collaborer à des projets novateurs visant à améliorer la durabilité de nos océans et de nos collectivités, ce qui est essentiel au maintien des moyens de subsistance des générations actuelles et futures. Cette initiative fait la promotion de la durabilité environnementale et intègre les connaissances et les pratiques autochtones.</p>



OBJECTIF 13 : PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

Contexte de la SFDD

EDSC reconnaît l'urgence avec laquelle il faut s'attaquer aux changements climatiques. Nous collaborerons avec Services publics et Approvisionnement Canada afin d'assurer la modernisation par des immeubles carboneutres, d'adopter des façons de faire plus écologiques et plus durables, et de réduire les risques que posent les changements climatiques pour les biens, les services et les activités du gouvernement fédéral. Une mesure de ce genre que nous avons prise consistait à réaliser une initiative pilote de plantation d'arbres pour un projet immobilier en Colombie-Britannique. Ces arbres compenseront jusqu'à 25 000 tonnes d'émissions de dioxyde de carbone.

De même, EDSC a vu venir la vague imminente de véhicules électriques et, dans le cadre des projets du Programme national d'aménagement des locaux, il procède à l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques lorsque cela est possible, afin de réduire les émissions de son parc de véhicules conventionnels à zéro émission nette. De plus, en tant que quatrième plus important employeur du gouvernement fédéral, le Ministère encourage les employés à utiliser des moyens de transport à faibles émissions de carbone pour leur navette quotidienne et facilite des régimes de travail hybrides, afin de réduire les déplacements quotidiens.

Dans le cadre du Programme d'aide à la gestion des urgences, EDSC atténue les répercussions des changements climatiques sur les services et les prestations qu'il offre aux Canadiens. Cela signifie que le Ministère intègre les facteurs liés aux changements climatiques à ses évaluations ministérielles des risques et des activités, à sa formation et à sa planification. Et bien que le Ministère ait réussi à réduire ses émissions globales de gaz à effet de serre

(GES) de 79 % par rapport aux niveaux de 2005, il continuera d’explorer de nouvelles initiatives, grandes et petites, afin de continuer d’ouvrir la voie pour ce qui est de réduire l’incidence des changements climatiques sur les activités gouvernementales.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique

Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d’ici 2050 (tous les ministres).

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l’intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de GES, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l’ensemble des opérations du gouvernement</p>	<p>Afin de réduire encore davantage ses émissions de GES et son empreinte environnementale globale, EDSC explorera de nouvelles initiatives liées aux pratiques de gestion du parc de véhicules, aux procédures d’approvisionnement écologique, et à la gestion et à la technologie de l’information.</p> <p>Ces initiatives comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Améliorer les options en matière de durabilité de l’infrastructure des immeubles par la mise en œuvre de projets de services aux locataires, dont notamment : 	<p>Indicateur : Le pourcentage de réduction des émissions globales de GES d’EDSC par rapport aux niveaux de 2005.</p> <p>Point de départ : Une réduction de 79 % des émissions de GES par rapport aux niveaux de 2005.</p> <p>Cible : D’ici 2050, réduire de 80 % les émissions de GES par rapport aux niveaux de 2005.</p>	<p>Les activités d’EDSC dans le cadre de la Stratégie pour un gouvernement vert et qui contribuent à la réduction globale de ses émissions de GES et à la réduction de son empreinte environnementale globale soutiennent l’objectif du gouvernement fédéral et la cible consistant à réaliser des activités carboneutres.</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes : <i>Ambition/Cible du CIC :</i> 13.1 « Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. » 13.2 « Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique. »</p>	<p>Résultat de l’indicateur : S.O. Résultat non disponible</p> <p>Remarque : EDSC procède à la création d’outils pour mesurer la réduction en pourcentage des émissions de GES dans le cadre de ses activités opérationnelles. La compilation des données se poursuit pour effectuer une mesure sur 12 mois.</p> <p>En 2023-2024, EDSC a entrepris une série d’initiatives visant à réduire l’ensemble de son empreinte environnementale, y compris la mise en œuvre de normes vertes pour réutiliser le mobilier et les panneaux de 11 sites déclassés dans 61 projets de réaménagement, ainsi que le remplacement des fontaines d’eau par des stations de remplissage de bouteilles d’eau. EDSC a lancé la mise en œuvre</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<ul style="list-style-type: none"> - Installer des fontaines à eau rechargeables pour encourager la réduction de la quantité de plastique à usage unique. - Au titre des exigences des immeubles de base, installer des bornes de recharge pour véhicules électriques dans les espaces destinés à la prestation des services et les stationnements du parc de véhicules, afin d'encourager des modes de transport plus durables. - Ajouter des éléments de biophilie, comme des murs végétaux ou vivants, à la portée des projets de modernisation. - Ajouter l'éclairage automatique à la portée des projets, conformément aux Normes d'aménagement intérieur. - Assurer la mise en œuvre de programmes de recyclage dans tous les immeubles occupés par EDSC, en communiquant avec le propriétaire ou le fournisseur de services à chaque emplacement. - Établir un partenariat avec Ressources naturelles Canada, Arbres Canada et Arbres Ontario afin d'exécuter un programme national de plantation 		:	<p>nationale de la liste de vérification de l'approvisionnement écologique afin de confirmer la base de référence de l'approvisionnement écologique, a contribué à la mise en œuvre de la formation, a acheté une grande proportion de matériaux recyclés après consommation, des étiquettes écologiques certifiées et a ciblé des fournisseurs écologiques. Le développement de cet outil est en cours.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>d'arbres pour compenser les émissions de carbone des projets de modernisation du milieu de travail.</p> <p>- Accroître la formation et le soutien dans l'évaluation des répercussions des changements climatiques, la réalisation d'évaluations des risques des changements climatiques et l'élaboration de mesures d'adaptation à l'intention des fonctionnaires et faciliter l'échange de pratiques exemplaires et de leçons tirées.</p> <p>Programme : Services internes</p>			

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Réduire les risques posés par les impacts des changements climatiques sur les biens, les services et les opérations du gouvernement fédéral</p>	<p>EDSC maintiendra ou réduira le ratio d'appareils d'impression par employé établi par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)</p> <p>Initiative : Services internes</p>	<p>Indicateur :</p> <ol style="list-style-type: none"> Maintenir ou réduire les ratios utilisateurs-imprimantes. Maintenir ou réduire les imprimantes par étage pour les emplacements physiques. Le nombre d'appareils d'impression sur lesquels la fonction d'impression sécurisée obligatoire est installée. <p>Point de départ :</p> <ol style="list-style-type: none"> Le ratio actuel utilisateur-appareil d'impression est de 19:1. De nombreux emplacements réels ne comptent pas moins de dix appareils d'impression sur un seul étage. Aucun appareil n'est doté de la fonction d'impression sécurisée obligatoire. <p>Cibles :</p> <ol style="list-style-type: none"> Réduire les ratios utilisateur-appareil d'impression pour qu'ils se situent dans la fourchette de 25:1 à 30:1 	<p>La réduction des appareils d'impression et du papier consommé pour l'impression appuie l'objectif de prendre des mesures relatives aux changements climatiques et à leurs répercussions. En effet, cela permet de réduire les déchets en papier, d'économiser de l'énergie, de réduire les émissions de carbone, de conserver l'eau, et de réduire l'entretien et le remplacement des appareils numériques utilisés, comme les imprimantes et les copieurs.</p> <p>De plus, la mise en place de la fonction d'impression sécurisée obligatoire sur tous les appareils d'impression réduira les imprimés non réclamés, favorisera les habitudes de travail sans papier et réduira l'empreinte des appareils d'impression.</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes :</p> <p><i>Cible du CMI : 13.3 « Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide. »</i></p>	<p>Résultat de l'indicateur (1) : Ratio d'un appareil d'impression pour 20 utilisateurs en date du 31 mars 2024.</p> <p>Résultat de l'indicateur (2) : La moyenne de quatre appareils d'impression par étage a été atteinte en date du 31 mars 2024.</p> <p>Résultat de l'indicateur (3) : La fonction d'impression sécurisée obligatoire a été mise en œuvre sur toutes les imprimantes en date du 31 mars 2024, à l'exclusion des exemptions pour le personnel du service à la clientèle des Centres Service Canada et des bureaux des passeports.</p> <p>Remarque : En plus des réductions susmentionnées, EDSC a considérablement diminué les déchets en papier, réduisant les volumes d'impression en noir et blanc d'environ 53 % (de 119 millions à 55 millions de copies) et les volumes d'impression en couleur d'environ 85 % (de 21 millions à 3 millions de copies) par rapport aux niveaux d'avant la pandémie.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		<p>d'ici 2026.</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Réduire l'empreinte des imprimantes à trois imprimantes par étage aux emplacements réels d'ici 2026 3. Mettre en place la fonction d'impression sécurisée obligatoire sur 90 % de tous les appareils d'impression d'ici 2026. 		
<p>Assurer la modernisation en construisant des bâtiments carboneutres</p>	<p>EDSC collaborera étroitement avec Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) à moderniser ses espaces de travail, afin de réduire l'empreinte de ses immeubles et de l'exploitation et l'entretien.</p> <p>Programme ou initiative : Bien immobilier d'EDSC en collaboration avec SPAC.</p> <p><i>Remarque : EDSC n'est pas propriétaire de ses biens immobiliers, mais travaille en étroite collaboration avec SPAC à la gestion et à l'exploitation de ses immeubles.</i></p>	<p>Indicateur : Le nombre de points de travail modernisés dans les espaces à vocation générale d'EDSC.</p> <p>Point de départ : En date de janvier 2023, 2 821 points de travail étaient modernisés.</p> <p>Cible : 6 000 points de travail modernisés d'ici le 31 mars 2024.</p>	<p>L'empreinte physique importante d'EDSC est une occasion pour le Ministère de mettre en place des activités plus écologiques et plus durables. Le Ministère travaille en étroite collaboration avec Services publics et Approvisionnement Canada pour s'assurer que les espaces de travail sont modernisés, qu'ils intègrent une conception résiliente aux changements climatiques et l'approvisionnement écologique, et qu'ils sont souples, accessibles et inclusifs.</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes : <i>Cible du CMI : 13.3.</i> « Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux</p>	<p>Résultat de l'indicateur : En date du 31 mars 2024, 5 129 points de travail ont été modernisés.</p> <p>Remarque : Ce résultat représente environ 14 % des locaux à bureaux du Ministère, ce qui correspond à l'annonce du budget de 2024 sur le plan pour la réduction du portefeuille de bureaux. Une évaluation de l'empreinte restante est en cours. Nos normes d'aménagement intérieur ont été mises à jour et publiées pour intégrer des éléments d'aménagement durable comme l'éclairage par détecteur de mouvement, le mobilier réutilisé et les stations de remplissage de bouteilles d'eau.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide. »	
Réduire les risques posés par les impacts des changements climatiques sur les biens, les services et les opérations du gouvernement fédéral	<p>EDSC continuera d'intégrer les facteurs liés aux changements climatiques aux évaluations des risques, à la planification des activités et aux activités d'exercice de simulation du Ministère, afin d'atténuer les impacts des changements climatiques sur les services et les prestations qu'il offre aux Canadiens.</p> <p>Programmes : Gestion des urgences d'EDSC et contribution à la réponse coordonnée à l'échelle fédérale.</p>	<p>Indicateurs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'augmentation du pourcentage de facteurs liés aux changements climatiques qui sont intégrés aux exercices ministériels. 2. L'augmentation du pourcentage de facteurs liés aux changements climatiques qui sont intégrés aux autres exercices de plan de continuité des activités (PCA) et de gestion des urgences (GU) des directions générales et des régions. <p>Points de départ :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 25 % des exercices ministériels tiennent compte des facteurs liés aux changements climatiques. 2. 25 % des autres exercices de PCA et de GU des directions générales et des régions tiennent compte des facteurs liés aux changements climatiques. <p>Cibles :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les facteurs liés aux changements 	<p>Le programme de gestion des urgences et de continuité des activités renforce la capacité du Ministère d'atténuer les risques que des événements locaux liés aux changements climatiques aient un impact sur la prestation des services. Le système de gestion des urgences facilite la planification, la mise en œuvre, la mise à l'essai et la surveillance coordonnées de la reprise des activités, de la reprise des services de technologie de l'information et des interventions en cas d'incident, de crise ou de situation d'urgence, y compris les événements liés aux changements climatiques.</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes : <i>Ambition/Cible du CIC :</i> 13.3 « Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique. »</p> <p><i>Indicateur du CIC :</i> Le pourcentage des analyses ministérielles des répercussions sur les activités et des</p>	<p>Résultat de l'indicateur (1) : S.O. Les données de l'indicateur seront disponibles en 2024-2025.</p> <p>Remarque : En 2023-2024, l'équipe d'aide et de gestion des urgences d'EDSC a entamé la phase de planification d'un exercice de simulation ministériel afin de simuler les répercussions majeures pour le Ministère, y compris l'interruption des services essentiels à la suite d'événements externes causés par des facteurs environnementaux. L'évolution des risques externes, comme les changements climatiques, est également intégrée aux scénarios. L'exercice aura lieu en 2024-2025.</p> <p>Résultat de l'indicateur (2) : S.O. Les données de l'indicateur seront disponibles en 2024-2025.</p> <p>Remarque : En 2023-2024, EDSC a commencé à créer des outils pour surveiller les exercices ministériels de continuité des activités et la gestion des urgences à l'échelle des immeubles et en faire rapport, et a intégré</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		<p>climatiques seront intégrés à 75 % des exercices ministériels d'ici 2023-2024.</p> <p>2. Les facteurs liés aux changements climatiques seront intégrés à 75 % des autres exercices de PCA et de GU des directions générales et des régions d'ici 2024-2025.</p> <p><i>Remarque : Certains exercices ne tiendront pas compte des facteurs liés aux changements climatiques. C'est pourquoi nous visons une cible de 75 %.</i></p>	<p>plans de continuité des activités qui sont en place pour tous les services essentiels.</p> <p><i>Cible du CMI : 13.1 « Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat. »</i></p>	<p>les facteurs liés aux changements climatiques dans ces évaluations pour 2024-2025. EDSC a acheté une application logicielle pour centraliser l'information sur la continuité des activités, la continuité des TI et la gestion des urgences. Cet outil améliorera la coordination, la prise de décisions et la surveillance des essais, des exercices et des évaluations des changements climatiques du Ministère, tout en réduisant au minimum les répercussions sur les services d'EDSC.</p>



OBJECTIF 16 : PROMOUVOIR UN SYSTÈME JUDICIAIRE ÉQUITABLE ET ACCESSIBLE, APPLIQUER LES LOIS ENVIRONNEMENTALES ET GÉRER LES IMPACTS

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces

Les initiatives suivantes montrent comment les programmes d'EDSC soutiennent le Programme 2030 et les ODD et complètent les renseignements présentés ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>La Présence du gouvernement du Canada sur Internet soutient les Canadiens en leur offrant un accès facile, rapide et pratique à l'information et aux services en ligne. Par l'entremise de Service Canada, le Ministère est l'éditeur principal du site Web du gouvernement du Canada, Canada.ca. Le site offre une meilleure expérience utilisateur. Il est axé sur les besoins des clients; le contenu est organisé selon des thèmes; et une fonction de recherche permet à l'utilisateur de trouver des renseignements sur toutes les pages du site du gouvernement du Canada et des outils adaptés à des programmes particuliers, tels que des robots conversationnels.</p>	<p>La Présence du gouvernement du Canada sur Internet contribue à faire avancer les éléments suivants :</p> <p><i>Cible du CMI : 16.6</i> « Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux. »</p> <p><i>Ambition du CIC : 16.7</i> « Les Canadiens sont soutenus par des institutions efficaces, responsables et transparentes. »</p> <p><i>Cible du CMI : 16.10</i> « Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux. »</p>	<p>En 2023-2024, Service Canada a communiqué des renseignements essentiels sur la page Canada.ca, qui a reçu 1,33 milliard de visites. Cette plateforme permet d'accéder en tout temps à des renseignements fiables sur les services, les prestations et les outils du gouvernement. Les initiatives clés récentes comprennent le Régime canadien de soins dentaires, les temps d'attente en temps réel pour le service 1-800-0-Canada et les mises à jour à propos du traitement des demandes de passeport.</p> <p>Afin de soutenir la cible 16.10 du Cadre mondial d'indicateurs, Service Canada a utilisé les commentaires recueillis dans le cadre du sondage auprès des visiteurs pour améliorer sa présence en ligne, ce qui a permis aux utilisateurs d'accomplir plus facilement leurs tâches. Le site comprend du contenu thématique, une fonction de recherche complète, des robots conversationnels pour des programmes précis et des mécanismes de</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
		navigation et de rétroaction améliorés pour une meilleure interaction avec les utilisateurs.
<p>Le Fonds de dotation philanthropique dirigé par les Noirs est mené par les communautés noires du Canada et est au service de ces dernières. Il vise à créer une source de financement durable pour les organismes à but non lucratif et les organismes de bienfaisance dirigés par des Noirs, axés sur les Noirs et au service des Noirs au Canada, afin d'aider à remédier au sous-financement systémique de ces organismes, et à soutenir des projets qui visent à lutter contre le racisme envers les Noirs et à améliorer les résultats sociaux et économiques dans les communautés noires. Le Fonds de dotation philanthropique dirigé par les Noirs appuiera le travail diversifié que font les organismes dirigés par des Noirs, axés sur les Noirs et au service des Noirs pour faire avancer l'ODD 16 dans les communautés partout au pays.</p>	<p>Le Fonds de dotation philanthropique dirigé par les Noirs contribue à faire avancer les éléments suivants :</p> <p><i>Ambition du CIC : 16.7</i> « Les Canadiens sont soutenus par des institutions efficaces, responsables et transparentes. »</p> <p>Le programme fait également progresser les éléments suivants :</p> <p><i>Ambition du CIC : 10.1</i> « Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites. »</p> <p><i>Cible du CMI : 10.2</i> « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. »</p>	<p>En 2023-2024, le premier appel de propositions appuyé par le Fonds de dotation philanthropique dirigé par des Noirs a fourni plus de 9 millions de dollars à plus de 100 organismes dirigés par des Noirs, axés sur les Noirs et au service des Noirs pour la réalisation de projets visant à éliminer les obstacles systémiques et de longue date à l'inclusion sociale et économique. Ces projets sont conçus par les communautés noires pour les communautés noires et ont pour but d'offrir des solutions communautaires.</p>



OBJECTIF 17 : RENFORCER LES PARTENARIATS POUR PROMOUVOIR UNE ACTION MONDIALE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l’ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs

Les initiatives suivantes montrent comment les programmes d’EDSC soutiennent le Programme 2030 et les ODD et complètent les renseignements présentés ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Le Programme de financement des objectifs de développement durable (ODD) soutient le travail des partenaires pour accélérer les progrès par rapport à tous les ODD. Parmi les partenaires, il y a des organismes à but non lucratif, des provinces et des territoires, des municipalités, des universités, le secteur privé et les peuples autochtones. Le programme soutient des projets visant à sensibiliser le public aux ODD, à établir de nouveaux partenariats et réseaux, à améliorer les connaissances, à trouver des approches novatrices et à renforcer la réconciliation avec les peuples autochtones.</p> <p>Tenue sous les auspices du Programme de financement des ODD, Together Ensemble est une conférence annuelle qui réunit un large éventail d’intervenants provenant, entre autres, du secteur privé, du gouvernement, du milieu universitaire et de la société civile, afin qu’ils se penchent sur le thème des ODD et de leur avancement. Cette conférence contribue à faire</p>	<p>Le Programme de financement des objectifs de développement durable (ODD) contribue à faire avancer les éléments suivants :</p> <p><i>Ambition/Cible du CIC : 17.1 « Le Canada favorise la collaboration et les partenariats pour faire progresser les ODD. »</i></p> <p><i>Indicateur du CIC : 17.2.1 « Soutien officiel total au développement durable. »</i></p>	<p>En 2023-2024, EDSC a mobilisé le Programme de financement des objectifs de développement durable (ODD) pour financer les initiatives de l’ODD 17 qui mettent l’accent sur les partenariats pour faire progresser le Programme de développement durable à l’horizon 2030 des Nations Unies. Le programme comprend du financement pour l’Assemblée des Premières Nations, l’Inuit Tapiriit Kanatami et le Ralliement national des Métis afin de poursuivre la mobilisation à l’égard des ODD et de veiller à ce que les voix, les points de vue et les connaissances traditionnelles des Autochtones soient inclus dans les travaux du Canada pour faire progresser les ODD. Ce financement aide le Canada à réaliser son objectif de réconciliation avec les peuples autochtones. De 2021 à 2024, EDSC a financé 14 projets totalisant 11 millions de dollars qui visaient à faire progresser les 17 ODD dans les collectivités.</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>avancer l'ODD 17, en servant de plateforme d'échange de renseignements et en renforçant les partenariats entre les participants.</p>		<p>Les projets comprenaient un large éventail d'initiatives à incidence élevée faisant progresser les travaux dans les domaines de la lutte contre la discrimination, de la planification urbaine durable, des voix et des perspectives autochtones dans les travaux sur les ODD, du logement, des systèmes alimentaires durables, des pêches durables, de l'enseignement postsecondaire inclusif et équitable, les emplois durables, le bien-être et la mobilisation des jeunes et de la collectivité.</p> <p>En 2023-2024, EDSC a appuyé la conférence Together Ensemble, la plus importante conférence nationale du Canada consacrée au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et à ses ODD. La conférence s'est déroulée du 7 au 9 juin 2023 et a réuni des intervenants de divers horizons, y compris des représentants du gouvernement, de la société civile, du milieu universitaire, du secteur privé et des partenaires autochtones. Le succès de cette conférence a permis de mieux faire connaître le Programme de développement durable à l'horizon 2030 grâce à la mise en commun des pratiques exemplaires et des nouveaux enjeux liés aux ODD dans tout le pays.</p> <p>En 2023, le Ministère a lancé un appel de propositions de projets et en a reçu plus de 1 000 de la part de divers organismes et gouvernements. En 2024, un montant d'environ 3,5 millions de dollars par an pendant trois ans sera alloué à des projets sélectionnés. Ces projets visent à faire connaître les ODD, en particulier parmi les groupes vulnérables et ceux en quête d'équité, et permettront de suivre les ODD au niveau communautaire et d'en faire rapport.</p>
<p>La Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale a été conçue pour promouvoir l'équité sociale et aider les organismes à joindre les populations canadiennes diversifiées et ayant un accès limité aux services. Directement et indirectement par l'entremise de partenaires de prestation, la stratégie soutient les organismes à vocation sociale en leur donnant accès à des possibilités de financement souples. Cela permet aux organismes d'élargir leur champ d'action et de développer de nouvelles solutions et de nouveaux partenariats pour résoudre des problèmes sociaux et environnementaux urgents. Cela renforce également leur capacité à attirer des investissements</p>	<p>La Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale contribue à les éléments suivants :</p> <p><i>Ambition/Cible du CIC</i> : 17.1 « Le Canada favorise la collaboration et les partenariats pour faire progresser les ODD. »</p> <p><i>Cible du CMI</i> : 17.17 : « Encourager et promouvoir des partenariats efficaces entre les secteurs public, public-privé et de la société civile, en s'appuyant sur l'expérience et les stratégies de ressources des partenariats. »</p>	<p>La Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale (Stratégie d'IS/FS) aide les organismes à vocation sociale (OVS) à accroître leurs impacts sociaux et environnementaux qui font progresser le Canada vers l'atteinte des ODD.</p> <p>En 2023-2024, la Stratégie d'IS/FS a contribué à faire progresser l'ODD 17 grâce aux mesures suivantes :</p> <p>Dans le cadre du Fonds de finance sociale de la Stratégie d'IS/FS, EDSC a collaboré avec les bénéficiaires de financement et d'autres acteurs du</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>publics et privés qui génèrent des répercussions sociales et environnementales positives. Parmi les organismes soutenus, il y a des organismes de bienfaisance, des organismes à but non lucratif, des entreprises sociales, des coopératives et des entreprises à mission sociale. La stratégie aide ces organismes à joindre les populations canadiennes diversifiées et ayant un accès limité aux services.</p>	<p>Le programme fait également avancer les éléments suivants :</p> <p><i>ODD 8</i> : « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. »</p> <p><i>Cible du CMI</i> : 8.3 « Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d’emplois décents, l’entrepreneuriat, la créativité et l’innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l’accès aux services financiers. »</p> <p><i>ODD 10</i> : « Réduire les inégalités dans les pays et d’un pays à l’autre. »</p>	<p>secteur privé pour élaborer une norme de données sur les impacts qui appuiera la mesure des impacts produits par les OVS.</p> <p>Le Programme de préparation à l’investissement a encouragé les organismes à tirer parti des partenariats pour renforcer leur capacité d’accéder à la finance sociale et d’obtenir des investissements de diverses sources, y compris des investisseurs publics et privés.</p>
<p><u>L’Initiative Appuyer les communautés noires du Canada (IACNC)</u> Dans le cadre de la reconnaissance, par le Canada, de la Décennie internationale des personnes d’ascendance africaine (DIPAA) des Nations Unies, le gouvernement a annoncé, en 2018, un certain nombre d’engagements budgétaires et de mandat visant à résoudre les problèmes qui touchent les communautés noires au Canada et s’est engagé à travailler avec les organisations fédérales et les organismes communautaires pour concrétiser des changements positifs. Grâce à l’IACNC, le Ministère dirige actuellement la mise en œuvre de la DIPAA à l’échelle du gouvernement fédéral, en collaboration avec d’autres organisations fédérales et intervenants pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • élaborer un plan d’action pangouvernemental pour les communautés noires conforme aux objectifs de la DIPAA; • renforcer la collaboration, l’harmonisation stratégique et la surveillance à l’égard des programmes et des initiatives visant à améliorer le bien-être des communautés noires au Canada; • mettre en œuvre des plans, des priorités et des stratégies visant à soutenir les communautés noires au Canada. 	<p>L’Initiative Appuyer les communautés noires du Canada contribue à faire avancer les éléments suivants :</p> <p><i>Ambition du CIC</i> : 17.1 « Le Canada favorise la collaboration et les partenariats pour faire progresser les ODD. »</p> <p><i>Cible du CMI</i> : 17.17 « Encourager et promouvoir des partenariats efficaces entre les secteurs public, public-privé et de la société civile, en s’appuyant sur l’expérience et les stratégies de ressources des partenariats. »</p>	<p>En 2023-2024, l’Initiative Appuyer les communautés noires du Canada (IACNC) a contribué à faire progresser l’ODD 17 en fournissant du financement pour aider les organismes dirigés par des Noirs à bâtir une infrastructure de base au sein des communautés noires.</p> <p>À l’échelle internationale, l’IACNC a appuyé la participation de la délégation canadienne à la deuxième session de l’Instance permanente des Nations Unies pour les personnes d’ascendance africaine, qui s’est tenue du 30 mai au 2 juin 2023. Au cours de cette session, des représentants du gouvernement, des organisations de la société civile et des particuliers ont discuté et élaboré des stratégies pour promouvoir la justice sociale et lutter contre la discrimination raciale et les inégalités. Les sessions ont réuni des défenseurs des droits de la personne d’ascendance africaine, ainsi que des représentants et des intervenants des États membres et de diverses organisations internationales.</p> <p>À l’échelle nationale, l’IACNC s’est associée à quatre organismes dirigés par des Noirs pour soutenir de plus petits organismes communautaires à but non lucratif dirigés par des Noirs et offrant des services à des Noirs :</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
		<p>Tropicana Community Services (Toronto), Black Business Initiative (Halifax), Groupe 3737 (Montréal) et Africa Centre (Edmonton). Par l'intermédiaire de l'IACNC, les bailleurs de fonds nationaux dirigés par des Noirs continuent d'accorder des subventions pour soutenir le renforcement des capacités des organismes communautaires.</p>

Intégration du développement durable

EDSC continuera à veiller à ce que son processus décisionnel prenne en compte les objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) dans le cadre de son processus d'évaluation environnementale stratégique (EES). La transition de l'EES à l'évaluation environnementale et économique stratégique (EEPE) a commencé à la fin de 2023-2024. L'EES d'un projet de politique, de plan ou de programme comprend une analyse des répercussions de cette proposition sur l'environnement, y compris sur les objectifs et cibles pertinents de la SFDD.

Les déclarations sur les résultats des évaluations d'EDSC sont rendues publiques lorsqu'une initiative a fait l'objet d'une EES détaillée. La déclaration publique vise à montrer que les effets sur l'environnement (y compris sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD) des politiques, plans ou programmes approuvés ont été pris en compte lors de l'élaboration de la proposition et de la prise de décisions.

EDSC n'a pas réalisé d'EES détaillée en 2023-2024.



Élargir notre optique d'analyse d'équité sociale grâce à de nouveaux outils et à de nouvelles formations

En 2023-2024, EDSC a commencé à préparer l'adoption de la nouvelle directive du Cabinet sur l'EEPE, qui est entrée en vigueur officiellement le 1^{er} avril 2024. En consultation avec ECCC, EDSC élabore des lignes directrices pour le nouvel outil d'évaluation, l'Optique de climat, de nature et d'économie, qui remplacera le processus actuel d'EES. Ce nouvel outil améliorera l'intégration des répercussions environnementales et économiques attendues des propositions, car il permettra de veiller à ce que les politiques et les initiatives des programmes réduisent au minimum les dommages et maximisent les avantages pour l'environnement et l'économie canadienne.

En plus d'assurer son processus d'EEPE, EDSC est déterminé à évaluer l'impact de ses politiques, plans et propositions de projet sur divers groupes de personnes. En plus de procéder à l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) des propositions, le Centre d'excellence sur l'analyse comparative entre les sexes plus d'EDSC a récemment élargi ses outils d'évaluation pour inclure la nouvelle **Optique d'analyse centrée sur les Noirs (OACN)**. Lancée en février 2023, l'OACN reconnaît les obstacles uniques auxquels font face de nombreuses personnes noires au Canada et aide le ministère à établir de meilleures relations avec les communautés noires, tout en améliorant ses services.

En plus d'élaborer de nouveaux outils d'ACS Plus, EDSC continue de renforcer les connaissances et la sensibilisation dans l'ensemble de l'organisation pour faire avancer la réconciliation avec les peuples autochtones. En plus des exigences d'apprentissage sur la sensibilisation aux cultures autochtones et la réconciliation qui font partie des critères de formation essentiels d'EDSC pour tous les employés, le Collège d'EDSC élabore une **stratégie d'apprentissage des Autochtones** en collaboration avec des intervenants autochtones externes.

Accroître l'incidence de nos services grâce à la mobilisation des intervenants

Les programmes et services offerts par le ministère sont essentiels et contribuent à améliorer la vie des Canadiens. Le ministère est déterminé à mieux comprendre les obstacles aux services qui empêchent les Canadiens marginalisés et ayant accès à peu de services de recevoir les prestations auxquelles ils ont droit. L'amélioration de l'accès aux prestations et aux services essentiels pour tous les Canadiens admissibles continuera d'être une priorité dans le cadre de notre contribution aux objectifs et aux cibles de la SFDD et aux ODD et, plus particulièrement, dans le cadre de notre leadership dans l'avancement de l'objectif 1 de la SFDD : Réduire la pauvreté au Canada sous toutes ses formes. Dans le cadre de son initiative Servir tous les Canadiens, le ministère collabore avec l'Agence du revenu du Canada et Statistique Canada pour mieux comprendre les populations difficiles à joindre, afin d'accroître la participation aux programmes de prestations des Canadiens admissibles.

Le ministère travaille également à mettre en œuvre le **Plan d’accessibilité pour le service à la clientèle**. Ce plan propose 17 mesures à mettre en place entre 2023 et 2025. Ces mesures visent à améliorer l’accessibilité des divers modes de prestation de services (en personne, en ligne, par téléphone) pour les personnes en situation de handicap. Dans le cadre du Plan d’accessibilité pour le service à la clientèle, le ministère élaborera un processus pour tenir compte des personnes en situation de handicap dans la conception ou la refonte des programmes et des services. Les responsables de la prestation de services dans les régions de Service Canada appuient activement la prestation d’un large éventail de services essentiels dans des centaines de Centres Service Canada à l’échelle du pays. Les responsables des **Programmes autochtones** de Service Canada continueront de tenir des consultations virtuelles auprès des Autochtones, afin d’éliminer les obstacles à la prestation de services et d’aider à renforcer la capacité des programmes comme le **Programme de formation pour les compétences et l’emploi destiné aux Autochtones, l’Apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones, et le Fonds pour les compétences et les partenariats**. En tenant les consultations sur des plateformes virtuelles, on réduit l’empreinte carbone tout en offrant des forums efficaces pour les consultations et la collaboration.

En 2023-2024, le Ministère a renforcé ses activités de sensibilisation communautaire en augmentant le nombre d’aiguillages vers les services et en lançant la [page Web des Services mobiles et de liaison aux communautés de Service Canada](#). Le Ministère a continué d’élargir son initiative **Servir tous les Canadiens**, y compris les initiatives de sensibilisation par l’entremise du **Programme canadien pour l’épargne-études (PCEE)**, afin d’accroître l’accès au Bon d’études canadien (BEC) pour les enfants et les jeunes issus de ménages à faible revenu. À l’automne 2023, en collaboration avec l’Agence du revenu du Canada, les responsables du PCEE ont appuyé des activités de sensibilisation au Manitoba, en Ontario et au Nouveau-Brunswick, ce qui a entraîné une augmentation de la participation au BEC. Au cours des prochaines années, le Ministère continuera de faire progresser les initiatives de sensibilisation et de partenariat afin d’accroître la participation au BEC et de soutenir l’accès aux études postsecondaires.

Les responsables de l’exécution des programmes destinés aux Autochtones ont continué à soutenir les communautés et à répondre à leurs nouveaux besoins. Pendant la saison des feux de forêt, les partenaires de prestation de services du **Programme de formation pour les compétences et l’emploi destiné aux Autochtones et de l’apprentissage et de la garde des jeunes enfants autochtones** ont fait preuve de souplesse pour répondre rapidement aux besoins des communautés, notamment en soutenant la lutte contre les feux de forêt et la formation sur les usines de traitement de l’eau. Les responsables de l’exécution des programmes autochtones s’engagent à collaborer avec leurs partenaires afin de garantir une mobilisation continue en ce qui concerne les besoins sociaux, environnementaux et économiques des communautés, ainsi que la souplesse dont les programmes doivent faire preuve pour répondre à ces besoins.

Une amélioration continue grâce à une approche axée sur la prestation et les résultats

En tant que plus grand ministère de prestation de services gouvernementaux, EDSC est déterminé à améliorer l'expérience et les résultats en matière de service à la clientèle, avec l'appui de services numériques de plus en plus homogènes. À l'avenir, le Ministère continuera de mettre à niveau les initiatives visant à moderniser les systèmes qui appuient les principaux programmes et services, comme les pensions, l'assurance-emploi, les passeports, et les subventions et contributions. Le programme pluriannuel **de la Modernisation du versement des prestations** d'ESDC est conçu pour offrir l'expérience future aux clients qui touchent des prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV), de l'assurance-emploi et du Régime de pensions du Canada (RPC). Pour ce faire, les plateformes technologiques seront modernisées, ce qui permettra d'améliorer l'efficacité du traitement des prestations et d'offrir des services numériques novateurs. Ces initiatives offrent aux Canadiens une expérience client plus accessible et plus durable par des modes de prestation numérique et réduisent la nécessité de se rendre aux Centres Service Canada.

De plus, dans le cadre de sa **stratégie en matière de données**, le ministère poursuit l'élaboration des mesures de soutien et des outils d'infrastructure d'analyse des données nécessaires pour stocker, gérer, partager et utiliser les données de façon sécuritaire. EDSC a lancé un Programme ministériel de savoir-faire en matière de données et continue de le mettre à jour, afin d'améliorer les compétences qui appuient la prise de décisions fondées sur des données probantes et la transition vers une culture axée sur les données. Le ministère continue également de collaborer à l'interne et avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux pour diffuser publiquement davantage de données afin de combler les principales lacunes en matière de données. Par ces efforts, le ministère peut mieux comprendre les clients, y compris les Canadiens à risque, et avoir une meilleure idée des impacts des programmes et des services. Parmi les mesures prises au cours de la dernière année, on compte des travaux visant à s'assurer que les outils, comme l'intelligence artificielle, sont utilisés de façon éthique et responsable et sont alimentés par des données adaptées aux besoins.

En 2023-2024, EDSC a continué de promouvoir l'innovation et l'inclusion par la prestation de services. Dans le cadre du programme de **Modernisation du versement des prestations**, on a continué de simplifier les processus pour la SV, l'assurance-emploi et le RPC, en assurant un soutien en temps opportun aux populations vulnérables et en faisant la promotion de la sécurité économique. Les responsables de l'exécution des programmes de Service Canada ont utilisé efficacement une passerelle de données bidirectionnelle pour améliorer la prestation des services en permettant des échanges de données sécurisés et efficaces, ce qui a été particulièrement avantageux pour les partenaires des programmes autochtones. Le système améliore le processus de vérification de l'admissibilité au programme et protège les données des clients, ce qui accroît la confiance dans la fonction publique.

EDSC s'efforce également de créer **un milieu de travail plus diversifié, plus inclusif et plus accessible**, et de prendre des mesures pour améliorer l'expérience quotidienne des employés qui travaillent pour lui. L'Examen des systèmes d'emploi d'EDSC a été effectué en 2023-2024. Les recommandations et les constatations serviront à éclairer la prochaine itération du Plan d'action pour la diversité et l'inclusion du Ministère, qui sera lancé en 2025. Des progrès importants ont été réalisés dans la diversification de notre effectif grâce à notre actuel Plan d'action pour la diversité et l'inclusion. De plus, EDSC a amélioré la formation axée sur les compétences et les mesures de soutien à l'emploi pour les personnes en situation de handicap grâce au Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap et aux consultations menées par le Groupe de travail sur l'examen de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

En 2023-2024, le Secrétariat fédéral de lutte contre le racisme s'est joint à la Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social d'EDSC. Cela a permis au Ministère d'adopter une approche pangouvernementale pour lutter contre le racisme systémique dans les politiques, les programmes et les services fédéraux accessibles de l'extérieur. Il s'agissait notamment de mesures de collaboration internationales essentielles, comme convaincre le Brésil de s'engager à travailler à la création d'un **partenariat Canada-Brésil sur l'équité raciale et l'inclusion**, ainsi qu'à faciliter la conclusion d'un accord de contribution de 2,78 millions de dollars pour un organisme canadien à but non lucratif afin de créer le Réseau canadien pour l'équité et la justice raciale, dans le cadre du soutien continu au **Partenariat nord-américain pour l'équité et la justice raciale**.

La participation des dirigeants noirs, asiatiques, musulmans, juifs, arabes, palestiniens et autochtones de partout au pays a contribué à éclairer l'approche fédérale globale de lutte contre les différentes formes de racisme systémique. Enfin, EDSC aide le ministère du Patrimoine canadien à finaliser la nouvelle stratégie fédérale de lutte contre le racisme, qui sera lancée au cours de l'exercice 2024-2025. La nouvelle stratégie permettra à EDSC de faire progresser les engagements visant à améliorer la vie de tous les Canadiens, en particulier ceux qui sont confrontés au racisme et aux formes connexes de discrimination.

Grâce à ces initiatives de développement durable, EDSC sera mieux outillé pour respecter ses engagements visant à améliorer le bien-être social et économique des Canadiens.